

Bulletin du Conseil communal

N° 12



Lausanne

Séance du 11 février 2020

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 février 2020

12^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 février, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Sommaire

Ordre du jour	197
Première partie	207
Prestation de serment M. Jean-Blaise Kalala (CPV) en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire	207
Communication	
Décès du père de Mme Sara Gnoni, conseillère communale.....	207
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire	208
Communications	
Démission de Mme Laura Manzoni de la Commission des pétitions	208
Démission de M. Vincent Vouillamoz de la Commission permanente de recours en matière d'impôt	209
Séance du Conseil communal du mardi 11 février 2020 – demande de traitement prioritaire pour les préavis N ^{os} 2019/40, 2019/52, 2019/50	209
Question n ^o 2 de Mme Céline Misiego, déposée le 14 janvier 2020 « Situation des Gestionnaires de prestations du RI, pouvons-nous négocier ? »	210
Communications – Dépôts	
Question de M. Arnaud Thièry (Soc.) « Affichage publicitaire : quelles retombées financières ? »	211
Postulat de M. Jean-François Cachin (PLR) et consorts « Les habitants des zones foraines de la commune de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (Mobilis) tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise »	211
Postulat de Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) et consort « Ecoliers : En route pour l'école à vos risques et périls ? ».....	211
Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) « Les transports publics gratuits le samedi »	212
Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Pour des essais lausannois de vente de cannabis qui préservent la santé et la sécurité »	212
Interpellation de M. David Raedler (Les Verts) et consorts « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? »	212
Interpellation de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consorts « Centre sportif de Malley. Faire la lumière sur les conditions de travail et rétablir la situation ».....	212
Interpellation de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts « Vaudoise Arena : des conditions de travail inacceptables ! »	212
Interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) et consorts « Centre sportif de Malley : y a-t-il un coach sur le banc ? »	213

Cité-Joie. Rénovation et densification d'un immeuble de logements à loyers modérés, et création d'appartements neufs supplémentaires, chemin de Cassinette 17. Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Prolongation et modification du droit distinct et permanent de superficie n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 de Lausanne. Etablissement d'une convention sur les espaces extérieurs

Préavis N° 2019/40 du 10 octobre 2019

Discussion 213

Pour un Parc naturel périurbain lausannois

Préavis N° 2019/52 du 12 décembre 2019

Discussion 216

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ? »

Développement 236

Réponse de la Municipalité..... 237

Discussion 243

Deuxième partie..... 246

Crédit-cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles

Préavis N° 2019/50 du 28 novembre 2019

Discussion 246

Réponse au postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde »

Rapport-préavis N° 2018/38 du 6 septembre 2018

Discussion 249

Questions orales..... 252

Interpellation urgente de de Mme Céline Misiego (EàG) : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? »

Développement 259

Réponse de la Municipalité..... 260

Discussion 262

Interpellation urgente de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Offices de poste lausannois : la tactique du salami, jusqu'où ? »

Développement 265

Réponse de la Municipalité..... 266

Discussion 268

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Mukengela Jean-Blaise Kalala (CPV) remplaçant de M^{me} Sandra Pernet, démissionnaire
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales, en remplacement de M^{me} Sandra Pernet (CPV), démissionnaire
3. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R53a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
- R53b Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne ». (CD) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE) **ALIX BRIOD**
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous ». (CD/LEA/SE) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R65 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) **GIANFRANCO GAZZOLA**
- R66 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD) **ANDRÉ MACH**
- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos ». (LEA/SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R72 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts « Une outillhèque pour les bricoleuses et

- bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (FIM/EJQ) **JEAN-MARIE FÜRBRINGER**
- R77 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (CD) **ALICE GENOUD**
- R78 Rapport-préavis N° 2019/03 : Réponse au postulat de M^{me} Alice Genoud et M. Hadrien Buclin : « Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ? ». (CD) **JOËL TEUSCHER**
- R80 Rapport-préavis N° 2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne ». (LEA/CD) **FABRICE MOSCHENI**
- R88 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (CD/SE) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R89 Rapport-préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts "Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R90 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) ». (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**
- R91 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) **ALICE GENOUD**
- R94 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (SE) **NICOLAS TRIPET**
- R96 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (SE/FIM) **JACQUES PERNET**
- R97 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée ». (LEA) **YVAN SALZMANN**
- R98a Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA/FIM/SE/EJQ)
- R98b Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier ». (LEA/SE) **PHILIPPE MIAUTON**
- R99 Pétition de M. Alain Joly et consorts (4'900 sign.) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements ! ». (CD/LEA) **COMMISSION DES PÉTITIONS (QUENTIN BEAUSIRE)**
- R100 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) **XAVIER DE HALLER**

- R102 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R104 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques ». (EJQ) **THÉRÈSE DE MEURON**
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 - Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD) **MARLÈNE VOUTAT**
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! ». (FIM) **GIUSEPPE FONTE**
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**
- R7 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré ». (CD) **COMMISSION DES PÉTITIONS (SARA SOTO)**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**
- R9 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) : « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier ». (FIM) **COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)**
- R10 Postulat de M^{me} Misiego Céline et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! ». (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- R11 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE) **MATTHIEU CARREL**
- R16 Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Changer la ville pour préserver le Climat : projet pilote de captation de CO2 à l'usine TRIDEL ». (SIL/FIM) **THANH-MY TRAN-NHU**
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (SE/EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois ». (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes ». (LEA) **ALAIN HUBLER**
- R26 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique ». (SIL) **ROMAIN FELLI**
- R27 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins ». (EJQ) **MATHIEU MAILLARD**

- R36 Rapport-préavis N° 2019/12 - Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». (CD) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique ». (SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R40 Postulat de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne ». (FIM) **AXEL MARION**
- R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ». (EJQ) **CÉLINE MISIEGO**
- R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge ». (EJQ) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R44 Rapport-préavis N° 2019/24 - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour les surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD) **VINCENT VOUILLAMOZ**
- R45 Préavis N° 2019/40 : Cité-Joie – Rénovation et densification d'un immeuble de logements à loyers modérés, et création d'appartements neufs supplémentaires, chemin de Cassinette 17 – Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement – Prolongation et modification du droit distinct et permanent de superficie n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 de Lausanne – Etablissement d'une convention sur les espaces extérieurs. (LEA/CD) **ANSELME BENDER**
- R47 Rapport-préavis N° 2019/31 – Cohabitation des diverses mobilités au sein de l'espace urbain. Réponse au postulat de M. Claude Calame et consorts : « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ». (SE) **ARNAUD THIÈRY**
- R48 Préavis N° 2019/50 - Crédit-cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles. (EJQ/LEA) **LOUIS DANA**
- R49 Préavis N° 2019/52 : Pour un Parc naturel périurbain lausannois. (LEA) **VINCENT BRAYER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; JEAN-LUC CHOLLET (RAPPORT DE MINORITÉ)**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI23 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (10^e/14.01.20) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI24 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Inciter les aîné-e-s à prendre les transports publics » (11^e/28.01.20) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI25 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour favoriser le développement des postes à deux – job-sharing ou top-sharing – et du télétravail à la Ville » (11^e/28.01.20) **DISCUSSION PRÉALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT22 Interpellation urgente de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? » (7^e/10.12.19) [FIM] **DÉVELOPPEMENT, RÉPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**

- INT26 Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Offices de poste lausannois : la tactique du salami, jusqu'où ? » (10^e/14.01.20) [CD] **DÉVELOPPEMENT, RÉPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**
- INT28 Interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Répression des mouvements sociaux : les manifestantes et manifestants ont droit à d'autres réponses que celle de la matraque ! ». (11^e/28.01.20) **DÉVELOPPEMENT, RÉPONSE MUNICIPALE, DISCUSSION**
- INT17 Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? ». (1^e/28.08.18) [SCS/15.11.18] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « À qui profite ce gaz ? ». (6^e/06.11.18) [SIL/20.12.18] **DISCUSSION**
- INT23 Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? ». (6^e/06.11.18) [FIM/20.12.18] **DISCUSSION**
- INT24 Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? ». (6^e/06.11.18) [SIL/17.01.19] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? ». (6^e/06.11.18) [SIL/17.01.19] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? ». (7^e/20.11.18) [EJQ/17.01.19] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? ». (6^e/06.11.18) [SE/31.01.19] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra : « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne ». (7^e/20.11.18) [SIL/31.01.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18) [CD/LEA/07.03.19] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11^e/15.01.19) [CD/LEA/14.03.19] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens ». (13^e/12.02.19) [LEA/21.03.19] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD/21.03.19] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM/11.04.19] **DISCUSSION**
- INT35 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à questionner ? ». (3^e/02.10.18) [FIM/11.04.19] **DISCUSSION**
- INT36 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11^e/15.01.19) [SE/11.04.19] **DISCUSSION**

- INT37 Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud ». (15^e/12.03.19) [SCS/28.03.19] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12^e/29.01.19) [SE/FIM/CD/18.04.19] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18) [SE/18.04.19] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes ». (15^e/12.03.19) [SE/02.05.19] **DISCUSSION**
- INT41 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? ». (15^e/12.03.19) [FIM/02.05.19] **DISCUSSION**
- INT42 Interpellation de M. David Raedler et consorts: « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1er janvier 2018 ? ». (18^e/09.04.19) [FIM/09.05.19.] **DISCUSSION**
- INT43 Interpellation de M^{me} Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12^e/29.01.19) [SE/16.05.19] **DISCUSSION**
- INT44 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides ». (13^e/12.02.19) [FIM/06.06.19] **DISCUSSION**
- INT45 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18) [CD/06.06.19] **DISCUSSION**
- INT46 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Politique des quartiers : un nouveau maillon à l'équilibre du budget participatif ? ». (22^e/11.06.19) [EJQ/20.06.2019] **DISCUSSION**
- INT47 Interpellation de M. Roland Philipoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l'accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? ». (13^e/12.02.19) [LEA/20.06.2019] **DISCUSSION**
- INT48 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18) [SCS/04.07.19] **DISCUSSION**
- INT1 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Alcool et vitesse : moins de contrôles pour plus d'accidents ? ». (19^e/07.05.19) [SE/15.08.19] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « De quelle couleur doit être une terrasse ? ». (19^e/07.05.19). [SE/22.08.19] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Vincent Brayer : « Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es ». (19^e/07.05.19) [SE/22.08.19] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3^e/02.10.18) [FIM/10.10.19] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Bertrand Picard : « Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux ». (1^e/27.08.19) [CD/10.10.19] **DISCUSSION**

- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT15 Interpellation de M. Joël Teuscher : « La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating ». (20^e/21.05.19) [FIM/07.11.19] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11^e/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ? ». (3^e/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**
- INT24 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ? ». (2^e/10.09.19) [LEA/09.01.20] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : point de situation sur le contracting ». (3^e/08.10.19) [SIL/09.01.20] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Nouveaux développements quant au gaz ». (3^e/08.10.19) [SIL/16.01.20] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 03.03.20 (18 h et 20 h 30), 17.03.20 (18 h et 20 h 30), 24.03.20 (18 h et 20 h 30), 07.04.20 (18 h et 20 h 30), 05.05.20 (18 h et 20 h 30), 19.05.20 (18 h et 20 h 30), 26.05.20 (18 h et 20 h 30), 09.06.20 (18 h et 20 h 30), 10.06.20 (18 h), 23.06.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 25.08.20 (de 18 h à 20 h 00), 08.09.20 (18 h et 20 h 30), 22.09.20 (18 h et 20 h 30), 06.10.20 (18 h et 20 h 30), 03.11.20 (18 h et 20 h 30), 10.11.20 (18 h et 20 h 30), 24.11.20 (18 h et 20 h 30), 08.12.20 (18 h et 20 h 30), 09.12.20 (19 h 30), 15.12.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) :
- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD) **MATTHIEU CARREL**
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (FIM) **ALAIN HUBLER**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/26 : Politique de lutte contre les discriminations visant les personnes LGBTIQ - Réponses aux postulats de Mme Léonore Porchet et consorts : « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network » et de

- Mme Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ». (SE/FIM) **ALAIN HUBLER**
- 27.08.19 Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace ». (SE) **LAURA MANZONI**
- 27.08.19 Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel: « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa: « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle ». (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- 27.08.19 Pétition de M^{me} Annabelle Littoz-Monnet, M. Christoph Urwyler et consorts (253 sign.) : « Pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes ». **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/28 - Intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise. (FIM) **SARA GNONI**
- 08.10.19 Rapport-préavis N° 2019/29 – Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois ». (SE) **MUSA KAMENICA**
- 08.10.19 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois ». (CD) **CELINE MISIEGO**
- 10.09.19 Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiellement par la Ville ». (FIM) **BERTRAND PICARD**
- 08.10.19 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat ». (SIL) **ALAIN HUBLER**
- 08.10.19 Pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts (3'160 sign.) : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine à Lausanne ? ». (CD/SE) **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 05.11.19 Rapport-préavis N° 2019/42 : Bilan et perspectives du plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale (plan RCD) – Réponses aux postulats de M. Johan Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » et de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (EJQ/LEA) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- 05.11.19 Rapport-préavis N° 2019/47 : Une certification "VilleVerte" pour la Commune de Lausanne – Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez et consorts : « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? ». (LEA) **NGOC HUY HO**
- 19.11.19 Pétition du Collectif Sous-Gare sans antenne (par M^{me} Nathalie Chèvre) (429 sign.) : « Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G dans une zone densément peuplée ». (LEA). **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 10.12.19 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les séniors ». (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- 10.12.19 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Qualité de vie à Lausanne : pour un Centre-ville apaisé et accessible à tous ». (FIM) **PHILIPPE STAUBER**
- 10.12.19 Postulat de M^{me} Aude Billard : « Les trottoirs ne sont pas des parkings ». (SE) **JEAN-FRANCOIS CACHIN**

- 10.12.19 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne ». (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**
- 14.01.19 Préavis N° 2019/51 : Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare – Financement de la part communale à l’infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l’agrandissement de la gare de Lausanne du programme « Léman 2030 ». (LEA) **PHILIPP STAUBER**
- 14.01.20 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l’assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement ». (EJQ)
- Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l’angle de l’efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- 14.01.20 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l’ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- 28.01.20 Pétition d’ACIDUS et consorts (1797 sign.) : « Pour la sauvegarde de nos offices postaux de quartier ». (CD) **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 28.01.20 Pétition de M^{me} Christiane Pilet et consorts (5579 sign.) : « Pour la sauvegarde intégrale de la campagne de Rovéréaz : renonçons à toute nouvelle construction sur ce site exceptionnel ! » (CD) **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 28.01.20 Pétition de M. Sylvain Croset et consorts (1340 sign.) : « Pour une mobilité à taille humaine à Lausanne. Contre le trafic des véhicules individuels surdimensionnés ». (FIM) **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 28.01.20 Préavis N° 2019/53 : Etudes et créations de zones de baignade naturelles sur les rives du lac. (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 28.01.20 Préavis N° 2019/54 : Etudes diagnostiques des ouvrages techniques d’évacuation des eaux usées. (SE) **JOËL TEUSCHER**
- 28.01.20 Préavis N° 2019/55 : Reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre - Demande de crédit. (SE) **DENIS CORBOZ**
- 28.01.20 Préavis N° 2019/56 : Etablissement primaire et secondaire de Villamont : Assainissement et rénovation du collège de St-Roch - Demande de crédit d’ouvrage. (EJQ/LEA) **JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER**
- 28.01.20 Rapport-préavis N° 2019/57 : L’eau dans les parcs de la Ville : bon pour l’environnement et la santé - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et crts - Pour un parc Montbenon accueillant, toute l’année, à toute heure et pour tous les âges - Réponse au postulat de M. Romain Felli et crts - Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics. (LEA/SE) **HENRI KLUNGE**
- 11.02.20 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- 11.02.20 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville ». (SE) **YVAN SALZMANN**
- 11.02.20 Préavis N° 2020/02 : Amélioration de l’évacuation des eaux du bassin versant Le Grey – Adaptation du puits de chute existant (Vignes d’Argent) – Demande de crédit. (SE) **CHRISTIANE SCHAFFER**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6^e/06.11.18) [CD] **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! ». (8^e/04.12.18) [FIM] **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18) [SCS] **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de M^{me} Latha Heiniger : « Contrats d'auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13^e/12.02.19) [FIM] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? ». (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? ». (19^e/07.05.19) [FIM] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? ». (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M. Nicolas Tripet et consorts : « Quelle identité numérique pour nos enfants... dans 15 ans ? ». (3^e/08.10.19) [EJQ] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? ». (3^e/08.10.19) [SE] **DISCUSSION**
- 08.10.19 Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Accident de la rue de la Mercerie, quelle suite donner ? ». (3^e/08.10.19) [FIM/SE] **DISCUSSION**
- 05.11.19 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... ». (4^e/05.11.19) [FIM] **DISCUSSION**
- 14.01.20 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? ». (10^e/14.01.20) [FIM] **DISCUSSION**
- 14.01.20 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? ». (10^e/ 14.01.20) [SE] **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Bettschart-Narbel Florence, M. Brayer Vincent, M. Calame Claude, Mme de Meuron Thérèse, M. Dupuis Johann, Mme Grin Claude Nicole, M. Hubler Alain, M. Kamenica Musa, M. Kessler Sébastien, Mme Lavanderos Astrid, M. Mach André, Mme Martelli Lara, M. Raedler David, M. Rossi Vincent, Mme Schaller Graziella. Mme Wild Diane.

Membres absents non excusés : Mme Billard Aude, Mme Crole-Rees Anna, M. De Haller Xavier, Mme Mazoni Laura, Mme Misiego Céline, M. Piguet Antoine.

Membres présents 78

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment M. Jean-Blaise Kalala (CPV) en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire

La présidente : – Nous allons procéder à la prestation de serment de M. Jean-Blaise Kalala. Je prie les huissiers de bien vouloir faire entrer le nouvel élu, et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever.

L'assemblée et le public se lèvent.

La présidente : – Monsieur Kalala, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Monsieur Kalala ?

M. Jean-Blaise Kalala (CPV) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l'assemblée de Commune, certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à s'asseoir.

Applaudissements.

Communication

Décès du père de Mme Sara Gnoni, conseillère communale

La présidente : – Vous avez tous appris le décès survenu le 28 janvier dernier de M. Donato Gnoni, père de notre collègue, Mme Gnoni, conseillère communale. Nous partageons sa

peine et nous lui présentons nos sincères condoléances. En signe de recueillement, je prie l'assemblée de le lever et d'observer une minute de silence.

L'assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Le Centre – PDC, Vert'libéraux, se réjouit de vous présenter la candidature de la conseillère communale vert'libérale Christiane Schaffer. Eprise de nature et d'écologie, elle est désormais retraitée. Christiane a exercé son activité professionnelle dans les secteurs privé et public, avec un master en droit de l'Université de Lausanne. Ayant vécu la situation de famille monoparentale, Christiane est particulièrement sensible au combat des femmes. En sus de la politique, elle est passionnée de photographie et d'ornithologie. Elle a notamment servi comme greffière à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal et comme juriste à la direction générale de la fiscalité, ainsi qu'en tant que secrétaire générale de la Conférence suisse des impôts. Nous sommes certains que Christiane Schaffer saura contribuer avec compétence à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

Est élue : Mme Christiane Schaffer, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Sandra Pernet (CPV) en qualité de membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;
- oui la présentation d'une candidate par M. Vincent Vouillamoz au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Christiane Schaffer (CPV), comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Communication

Démission de Mme Laura Manzoni de la Commission des pétitions

Mardi 28 janvier 2020

Madame la Présidente,

Démission avec effet au 11 février 2020 de la Commission des pétitions.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la Commission des pétitions pour la date susmentionnée.

Pour des raisons privées et professionnelles, il ne m'est plus possible d'assumer sereinement la tâche de commissaire de la Commission.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger durant les deux dernières années et souhaite le meilleur aux membres restants pour les prochaines échéances.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Communication

Démission de M. Vincent Vouillamoz de la Commission permanente de recours en matière d'impôt

Mardi 11 février 2020

Cher Frédéric, Chère Eliane,

Par ce message, je vous annonce ma démission de la Commission permanente de recours en matière d'impôts.

Le groupe Le Centre PDC vert'libéraux proposera volontiers une candidature pour reprendre ce poste.

Avec mes cordiaux messages,

Vincent Vouillamoz

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 11 février 2020 – demande de traitement prioritaire pour les préavis N°s 2019/40, 2019/52, 2019/50

Lausanne, le 31 janvier 2020

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge, qu'elle vous remercie de traiter dans l'ordre suivant :

Préavis N° 2019/40 – LEA/CD : « Cité-Joie - Rénovation et densification immeuble logements à loyers modérés et création appartements neufs suppl., ch. de Cassinette 17 - Octroi aides publiques prévues par la loi du 09.09.1975 logement - Prolongation et modification DDP 104 - Convention espaces extérieurs »

Motif : L'urgence est demandée pour permettre à Cité Joie, propriétaire et futur investisseur, de signer l'acte de DDP et d'engager les travaux de rénovation et de densification au plus vite afin d'assurer une bonne gestion de l'objet, sachant que le bâtiment est actuellement presque vide et qu'il y a lieu d'éviter d'éventuels problèmes de squat.

Préavis N° 2019/52 – LEA : « Pour un Parc naturel périurbain lausannois »

Motif : L'urgence est demandée en raison des délais serrés imposés par le Canton pour l'élaboration des outils garantissant l'affectation de la zone centrale du Parc naturel du Jorat et par la Confédération pour l'examen du dossier de demande du label « Parc d'importance nationale ».

Bien entendu, la séance de commission est en cours d'organisation afin que la délivrance du rapport au bureau du Conseil communal soit effectuée dans les délais, avant la séance du Conseil communal.

Préavis N° 2019/50 – EJQ/LEA : « Crédit-cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles »

Motif : Les installations wifi des établissements scolaires sont obsolètes depuis quelques années et mettent en difficulté les enseignant-e-s ainsi que les directions dans la gestion de leur établissement. En effet, d'un point de vue pédagogique, les contenus numériques utilisés pour l'enseignement requièrent de plus en plus de bande passante (images) et d'un point de vue administratif, les enseignants doivent pouvoir, en tous lieux dans les bâtiments scolaires, se connecter au logiciel qui enregistre la présence et l'absence des élèves, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faut donc rapidement pouvoir installer davantage de bornes wifi, plus efficaces, dans les bâtiments scolaires.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 2 de Mme Céline Misiego, déposée le 14 janvier 2020 « Situation des Gestionnaires de prestations du RI, pouvons-nous négocier ? »

Lausanne, le 23 janvier 2020

Rappel

« Ce collectif professionnel, œuvrant au sein du Service social de Lausanne (SSL), est dans une situation urgente. Ces salarié-e-s souffrent d'un manque d'effectif chronique, d'un excès de travail et d'une pénibilité qui les atteignent dans leur santé et leur intégrité. La réponse à ces graves problèmes de la part de la Municipalité est clairement insatisfaisante. Elle oppose un déni aux situations exposées et analysées par le personnel.

Monsieur le Municipal en charge, Monsieur Tosato, semble refuser de reconnaître le caractère collectif et structurel de la situation vécue par les GPRI. Il n'accepte pas, en particulier, de recevoir une délégation du personnel, accompagnée par son syndicat, pour débattre de la situation et y trouver des solutions efficaces. Le dialogue social est refusé et cela aggrave de ce fait les problèmes psycho sociaux du personnel en matière de sécurité et de santé au travail, d'intégrité et de respect de la personnalité ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : *« L'employeur municipal et en particulier Monsieur Tosato comptent-ils, dès maintenant, respecter le dialogue social, reconnaître le caractère collectif de la grave situation vécue par les GPRI et recevoir une délégation de ce collectif, accompagnée du syndicat SUD, pour trouver des solutions efficaces à cette grave situation ? »*

Le 8 octobre 2019, le syndicat SUD a écrit au Conseiller municipal en charge des sports et de la cohésion sociale (SCS), afin de faire part d'un certain nombre de questions liées à « la charge de travail imposée aux gestionnaires de dossiers de votre service », soit dans le cas en présence au Service social de Lausanne (SSL).

Après avoir examiné les questions avec la cheffe de service et la cheffe de domaine, le Conseiller municipal SCS a pu répondre, en date du 19 novembre, au syndicat SUD en présentant un certain nombre de mesures prises par la direction du Service social.

Le 11 décembre 2019, le syndicat Sud a marqué son « désaccord avec la version que vous donnez de la réalité au travail des GPRI dans votre courrier du 19 novembre 2019, notamment pour la période qui précède le mois de septembre de cette même année ». Pour le surplus il a demandé « que vous nous receviez dans les meilleurs délais ».

Le 8 janvier 2020, le Conseiller municipal a reçu M. A. Pedraza, délégué syndical SUD, et lui a exprimé la volonté que la direction du Service social, dans son rôle d'employeur, puisse communiquer les démarches mises en place à tous les employés, lors de la séance plénière du service et durant celle des GPRI en février 2020.

Cette proposition a été acceptée par le délégué syndical. En outre, des propositions de rencontre en mars 2020 avec le Conseiller municipal et une délégation syndicale du collectif du personnel lui ont été adressées par la Municipalité, en date du 17 janvier 2020.

Considérant les démarches présentées ci-dessus, la Municipalité estime que le processus de dialogue est bien entamé, tout en rappelant que le financement de la dotation en personnel pour délivrer les prestations du RI est octroyé par le Canton et réglé dans le cadre d'une directive.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 23 janvier 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question de M. Arnaud Thiéry (Soc.) « Affichage publicitaire : quelles retombées financières ? »

Lausanne, le 11 février 2020

(Signé) *Arnaud Thiéry*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-François Cachin (PLR) et consorts « Les habitants des zones foraines de la commune de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (Mobilis) tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise »

Lausanne, le 10 janvier 2020

(Signé) *Jean-François Cachin* et 4 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) et consort « Ecoliers : En route pour l'école à vos risques et périls ? »

Lausanne, le 28 janvier 2020

(Signé) *Paola Richard-de Paolis* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) « Les transports publics gratuits le samedi »

Lausanne, le 30 janvier 2020

(Signé) *Fabrice Moscheni*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « Pour des essais lausannois de vente de cannabis qui préservent la santé et la sécurité »

Lausanne, le 4 février 2020

(Signé) *Xavier Company* et 8 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. David Raedler (Les Verts) et consorts « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? »

Lausanne, le 11 février 2020

(Signé) *David Raedler* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consorts « Centre sportif de Malley. Faire la lumière sur les conditions de travail et rétablir la situation »

Lausanne, le 11 février 2020

(Signé) *Benoît Gaillard* et 5 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts « Vaudoise Arena : des conditions de travail inacceptables ! »

Lausanne, le 11 février 2020

(Signé) *Pierre Conscience* et 4 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) et consorts « Centre sportif de Malley : y a-t-il un coach sur le banc ? »

Lausanne, le 11 février 2020

(Signé) *Florence Bettschart-Narbel* et 5 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Cité-Joie

Rénovation et densification d'un immeuble de logements à loyers modérés, et création d'appartements neufs supplémentaires, chemin de Cassinette 17

Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement

Prolongation et modification du droit distinct et permanent de superficie n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 de Lausanne

Etablissement d'une convention sur les espaces extérieurs.

Préavis N° 2019/40 du 10 octobre 2019

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Dans le rapport, il faut lire « M. Pedro Martin » à la place de « Sandro », dans la liste des noms.

La discussion est ouverte.

Mme Axelle Coppe (Soc.) : – La coopérative Cité-Joie, qui est au bénéfice d'un droit de superficie distinct et permanent, souhaite rénover et densifier son immeuble au chemin de la Cassinette 17, qui comprend actuellement 21 appartements à loyer modéré devenus vétustes. Il est prévu de rénover les appartements de l'immeuble existants et d'accoler à ce dernier une extension, l'immeuble devant comprendre à terme 24 logements à loyers modérés et 11 à loyers contrôlés, ainsi qu'une surface commerciale et 7 places de parc extérieures.

Le préavis qui nous est présenté nous demande d'autoriser le subventionnement des 24 appartements à loyers modérés, ainsi que de modifier et de prolonger le droit distinct et permanent de superficie actuel pour permettre la mise en œuvre du projet.

Nous relevons que les options retenues pour sa réalisation permettent à la fois de maintenir des loyers raisonnables et de respecter des standards énergétiques élevés, et que le projet favorise la mixité sociale en mêlant marché libre et logements subventionnés. Par ailleurs, aucune résiliation de bail n'a été et ne sera nécessaire pour sa mise en œuvre. Nous saluons également le fait qu'une charte de collaboration sera signée entre la Ville et la coopérative maître de l'ouvrage visant à lutter contre le travail clandestin et réglementant la sous-traitance. Quant au DDP, il sera désormais mieux valorisé, puisqu'il sera rémunéré pour un montant qui dépasse celui des subventions à allouer. Pour ces raisons, le groupe socialiste approuvera les conclusions du préavis et vous encourage à en faire de même.

M. Johan Pain (EàG) : – Concernant ce préavis, le groupe Ensemble à Gauche acceptera celui-ci. Le soutien financier de la Ville à la rénovation et densification d'un bâtiment de la coopérative Cité-Joie comprendra au total 35 appartements, dont 24 logements à loyers modérés et 11 logements à loyers contrôlés par la Ville.

Cela permettra d'augmenter le parc de logements contrôlés et modérés sur Lausanne et contribuera à alléger les listes d'attente de personnes ou familles à la recherche

d'appartements, surtout à la vue des résultats des dernières votations sur l'initiative de l'Asloca. Evidemment, les futurs preneurs de bail devront être membres de la coopérative.

Un point à relever au sujet de l'amiante. Un diagnostic a relevé une certaine présence dans trois éléments du bâtiment, comprenant les freins de l'ascenseur, les joints de chaufferie et les colonnes de chute de la buanderie. Mais on nous a assuré que ces éléments ne sont pas dangereux pour les locataires actuels. Ensuite, pendant les travaux, des entreprises spécialisées seront chargées de la décontamination.

A relever ce qui a été dit précédemment, la réalisation d'une charte contre le travail clandestin, le dumping social, tout en réglementant la sous-traitance. Juste un point à relever : il est peut-être regrettable qu'aucune place de parc pour des véhicules partagés, type Mobility n'a été prévue dans ce projet. En conclusion et rappel, le groupe Ensemble à Gauche acceptera le préavis et en appelle aussi les autres formations politiques à faire de même.

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante : – En tant que membre de la commission, comme il a déjà été dit par mes collègues, la rénovation de ce petit immeuble datant des années soixante est un condensé de bonnes pratiques en matière de rénovation et de densification intelligente. Notre travail sur les typologies des logements permet de garantir la mixité sociale et fonctionnelle, avec des appartements en marché libre et à loyers modérés, ainsi que l'ajout d'une surface commerciale.

La problématique de l'amiante a été soigneusement traitée et la valeur du droit distinct et permanent de superficie est réévaluée à 1,3 million, permettant de recevoir une redevance en remplacement d'un droit distinct et permanent accordé gratuitement jusqu'à présent.

La seule chose que l'on peut regretter par rapport au système de chauffage, c'est le choix porté sur une chaudière à gaz. Au niveau thermique aussi, nous regrettons qu'il n'ait pas été posé des capteurs solaires thermiques. Enfin, bien qu'il soit prévu des places en sous-sol pour les vélos, nous mentionnons qu'il est aussi important que le vélo ait droit à sa place en surface, pour faciliter son usage au quotidien. Comme vous l'aurez compris, les Verts recommandent d'approuver ce préavis.

M. Maurice Calame (PLR) : – La majorité du groupe adoptera ce préavis. A titre personnel, je dois dire que la commission a eu de la peine à avoir des informations. En effet, nous n'avons pas reçu les plans avant la séance. De plus, le propriétaire n'était pas convoqué. Je ne veux pas répéter ce qui a été écrit dans le préavis, mais je voudrais en définitive dire que nous n'avons rien contre ce préavis et nous l'accepterons.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – J'aimerais adresser mes félicitations à la Municipalité pour la qualité de ce préavis, qui est exemplaire à plusieurs titres. Par les performances énergétiques explicites, et pas seulement intentionnelles, le coût est suffisamment détaillé, sans être trop technique, la rémunération du DDP, qui était gratuit jusqu'ici, va désormais alimenter le ménage communal, et la mise sur le marché de logements d'utilité publique à loyers abordables est tout à fait bienvenue.

Si nous avons pu regretter l'absence de capteurs solaires thermiques en commission, comme l'a relevé Karine Roch, et les explications qui nous ont été servies pour expliquer cette absence n'ont vraiment pas convaincu en commission, je relève qu'on a reçu une réponse complémentaire hors séance, qui nous dit qu'il y aura 20 m² de capteurs solaires thermiques pour compléter l'installation à gaz. Donc, merci et félicitations. Je ne sais pas quel est le rôle de la commission sur ce changement d'avis, mais on a reçu cette information avec le rapport de commission. Sur cette base, le Centre, PDC-Vert'libéraux soutiendra ce préavis et vous invite à en faire de même.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je serai un peu plus nuancé par rapport à ce qui nous a été présenté, parce qu'au vu de l'état actuel du bâtiment, je regrette qu'on n'ait pas eu une variante démolition et reconstruction, d'autant plus que les coûts pour la partie rénovée se montent à peu près, d'après le préavis, à 3900 francs le mètre carré et, pour la partie neuve,

à 4400 francs le mètre carré. Donc on voit qu'il y a une très légère différence de coût entre une partie rénovée et une partie neuve.

C'est vrai qu'il aurait été intéressant de pouvoir valoriser la parcelle, avec un immeuble neuf, qui répond aux exigences énergétiques actuelles, avec des matériaux neufs, avec des matériaux performants. De venir maintenant avec des matériaux neufs sur de l'ancien, ce sera un peu plus compliqué à obtenir l'efficacité énergétique qu'on désire. Avec une solution de construction nouvelle, je suis persuadé qu'on aurait pu construire dix logements à loyer modéré supplémentaires, ce qui aurait porté le nombre total de logements à 45, et je pense que cela aurait été une bonne chose pour la coopérative, dont je suis contemporain. Donc, je vais accepter ce préavis, mais avec le regret que nous n'ayons pas pu avoir la variante construction après démolition.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vous remercie pour l'accueil que vous faites à ce projet, qui est décrit effectivement comme un condensé de durabilité appliqué à la politique du logement. Cette politique du logement a porté ses fruits, notamment, pour faire un clin d'œil, comme l'a fait M. Pain tout à l'heure, à cette fameuse problématique des loyers abordables déjà depuis pas mal de décennies.

Je ne vais pas paraphraser ce que vous avez évoqué comme valeur ajoutée, mais il y en a énormément, à différents égards, et je vous remercie de l'avoir relevé. Je me permettrai d'insister sur différents éléments qui ont été évoqués en dernier par M. Gaudard. La pesée des intérêts, les discussions ont été menées et c'est un des points forts de ce genre de projet, en bonne intelligence et en bonne gouvernance entre la Ville, le Canton et cette coopérative. Un bel exemple de gouvernance, qui a montré que la part belle avait été faite justement à cette pesée d'intérêts, qui aboutissait au projet que vous avez ce soir. Alors, oui, il n'a pas été fait avec les conseillers communaux, mais c'est la variante la plus économe possible et la plus efficace possible, c'est-à-dire avec le coût le plus bas et l'efficacité maximale à différents égards, aussi énergétique. On sait que rénover c'est moins onéreux qu'une démolition, et en termes d'énergie grise et de matériaux, c'est aussi meilleur.

Vous êtes revenus sur le coût moyen pour cette rénovation et cette nouvelle extension : 3927 francs c'est dans la fourchette basse. A ce titre, on voit aussi que, justement, le travail en bonne gouvernance avec les trois acteurs que j'ai précédemment cités a abouti à quelque chose de performant. Vous avez également évoqué quelques regrets concernant Mobility, les places de vélos. On l'a également discuté en commission, il s'avère qu'on pourra, le cas échéant, s'il y a une demande, aller sur des éléments correctifs de ce type.

Je terminerai – la question n'a pas été posée de manière aussi formelle, mais c'est pour faire un clin d'œil à Mme Messere, qui nous pose chaque fois la question sur les types de loyers et les montants de loyers, on voit qu'entre la partie neuve et la partie rénovée, pour une partie rénovée, pour un 1,5 pièce, on est sur un loyer de 414 francs et pour, par exemple, un 4,5 pièces neuf, on est sur un loyer de 1542 francs. Je vous remercie de votre bel accueil, qui est mérité aussi par rapport au travail de ces coopératives, notamment de Cité-Joie.

La discussion est close.

La discussion sur le Droit distinct et permanent de superficie n'est pas utilisée.

Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Avec 7 oui et 4 abstentions, la commission a accepté ce préavis.

Les conclusions sont acceptées par 68 voix, sans avis contraire et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/40 de la Municipalité, du 10 octobre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à modifier et prolonger le droit de superficie distinct et permanent n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 en faveur de la société coopérative immobilière « Cité-Joie » à Lausanne pour permettre la rénovation et la densification du site prévoyant à terme 35 logements dont 24 à loyers modérés et 11 à loyers contrôlés ainsi qu'une surface commerciale de 70 m² et 7 places de parcs extérieures pour voitures aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à accorder à la coopérative « Cité-Joie » les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la rénovation et réalisation de 24 logements à loyers modérés sis au chemin de la Cassinette 17, sur la parcelle privée n° 2'576 ;
3. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à ajouter au plus tôt au budget 2023, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune de Lausanne pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 23'852.-, ceci en application des dispositions prévues au point 2.

Pour un Parc naturel périurbain lausannois

Préavis N° 2019/52 du 12 décembre 2019

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.), rapportrice de majorité remplaçante : – Le rapport a été rédigé par Vincent Brayer, et je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

Mme Sara Soto (Les Verts) : – La forêt, lieu occupé par un génie qui s'active à mettre tous nos sens en éveil, nous offre un cadre exceptionnel pour fuir nos quotidiens urbains. Ses lignes, mouvements, couleurs et sons nous permettent délasserment ou divertissement sous leurs formes les plus simples, participant ainsi à notre santé et bien-être.

Les bois du Jorat sont, je cite « le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse, avec ses près de 4000 h, se distinguant par sa beauté, ses paysages, la richesse de sa biodiversité et la grande valeur de ses biens culturels ».

Facilement rejoints en transports publics depuis la ville, les bois du Jorat sont l'accès le plus proche à une nature remarquable pour les citadins que nous sommes. Nombreux sont ceux qui l'ont compris, puisque, chaque année, c'est un million de personnes qui en font usage. Mais cette fréquentation a un coût, et cet espace qui abrite 20% des espèces animales et végétales du pays souffre d'un déficit en matière de biodiversité, les espèces liées au bois mort y étant particulièrement sous-représentées.

Ici, ce n'est pas uniquement la question des loisirs qui est en jeu, car la forêt et sa biodiversité participent d'une écologie complexe, qui s'étend bien au-delà de nos frontières, nous rendant bien d'autres services que ceux du délasserment et du divertissement. Pour ne citer que ceux-ci : protection du climat et régulation et réduction de la pollution atmosphérique, atténuation des effets d'îlots de chaleur urbains, diminution du bruit ambiant, drainage des eaux fluviales, traitement des eaux usées. La liste est encore longue. Mais tous ont un point

commun : ce sont des services gratuits et vitaux pour l'équilibre de nos territoires, pour l'équilibre de notre ville et de ses habitants. Des services qui améliorent la qualité générale de notre environnement, mais qui rendent également non seulement possibles les activités sportives et de détente, mais aussi, par exemple, la sylviculture, la chasse, la pêche, la cueillette de champignons et l'approvisionnement en eau.

Des services vitaux fragilisés face à une trop grande pression anthropique. Continuer son libre accès et sa libre exploitation, c'est continuer leur fragilisation, c'est prendre le risque de perdre cette richesse non remplaçable. Nous avons donc besoin de ce parc, et c'est pourquoi ce parc a besoin de notre protection. La bonne nouvelle, c'est que le projet de parc périurbain, sur lequel nous nous prononçons ce soir, vient apporter des solutions pour ce territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine culturel et naturel riche et menacé, lui permettant de se développer de manière à être préservé et valorisé. Car ce projet offre un moyen de mise en valeur durable de notre patrimoine forestier, suivant les principes des parcs d'importance nationale qui doivent, je cite « conjuguer harmonieusement conservation des milieux naturels et paysages avec le développement régional ».

Cette mise en valeur passe essentiellement par la régulation de ces usages de loisirs, avec la création d'une zone centrale réservée à la protection de la nature et du paysage par un accès réglementé du public. Et celle, d'un autre côté, d'une zone de transition permettant à la population de découvrir et profiter de la nature. Une zone de transition dont les usages seront définis en collaboration avec les usagers, comme le montre l'exemple de la solution trouvée en bonne intelligence avec le footing club de Lausanne pour créer un parcours *trail* dans le secteur des Saugelles.

Au-delà de la régulation des loisirs, ce projet permettra une véritable mise en valeur des produits issus de l'exploitation sylvicole et agricole, dans un contexte où la sylviculture devient de moins en moins rentable et l'agriculture fait face à des difficultés. En créant un équilibre entre le maintien d'une vitalité dans les espaces ruraux en difficulté et la préservation des patrimoines naturels et culturels par sa protection et sa gestion, ce projet permet de valoriser différemment notre patrimoine forestier, notamment par le biais d'une exploitation respectueuse de la nature, et d'une structure qui agira en catalyseur de projet, permettant l'ouverture à diverses sources de financement que celles qui sont permises en l'état actuel.

De plus, par le soutien de la filière du bois et la valorisation des produits du terroir, c'est également le renforcement d'une identité joratoise qui sera engagée, donnant ainsi un sens à ce territoire pour les habitants de toute la région, y compris nous autres Lausannois. Ce sens est également renforcé par la régulation des activités et la protection des espaces, en sensibilisant les visiteurs à la compréhension de cet écosystème et le rôle que l'on a tous à y jouer. Car c'est en étant proche de la nature, c'est en comprenant le rôle que l'on y tient, que l'on y joue, que l'on saura la respecter, la protéger et la valoriser. Ce projet prend tout son sens dans le cadre d'un nouvel aménagement du territoire, qui a pour but la séparation du bâti et du non-bâti, où la densification se fait vers l'intérieur, se positionnant ainsi en espace complémentaire, un lieu qui nous est facilement accessible, et qui nous permet de découvrir et de profiter de la nature sous sa forme la plus remarquable.

Alors qu'en Suisse, la pluralité de nos paysages naturels se traduit par une biodiversité d'une grande richesse, que ce soit en termes d'espèces ou de lieux, le plateau, lui, présente de mauvaises qualités écologiques et le rôle du massif du Jorat est de premier ordre, afin d'inverser la tendance.

Le groupe des Verts est ainsi convaincu de la solidité de ce préavis et de sa charte, rédigée en participation. Il nous offre l'occasion d'adopter des modes de vie plus durables, en harmonie avec tous les éléments d'une nature à laquelle nous appartenons. Son acceptation nous permettra dès lors d'avancer rapidement sur ce projet, de recevoir les soutiens financiers nécessaires de la part de la Confédération et du Canton, et à l'heure où notre centre n'attend pas pour être densifié, la forêt du Jorat ne doit pas non plus attendre pour devenir

cet espace complémentaire, cet espace à deux pas de chez nous, participant de notre santé et de notre bien-être.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Au travers de la mise sur pied du projet du parc périurbain, plusieurs objectifs ont été fixés. L'amélioration de la biodiversité, la promotion de l'économie forestière et agricole, le développement de la forêt comme espace de loisirs. Des thèmes fédérateurs et pourtant, ce projet en gestation depuis de nombreuses années n'a pas su convaincre d'autres communes, si bien que la Ville de Lausanne se trouve désormais seule à le porter.

Pourtant, c'est un projet de grands compromis, dans lequel on a tout fait pour sauvegarder ou dégrader le moins possible les intérêts des uns et des autres. Réflexe de refus face à Lausanne, l'arrogante, face à ces bobos de la ville, qui veulent nous expliquer ce qui est bon pour nous ? Certainement un peu de cela. Mais surtout des questions et des soucis légitimes de la part de communes qui, souvent, craignaient un report de promeneurs pique-niqueurs lausannois sur leurs espaces, ou encore, craintes d'associations sportives, qui voyaient beaucoup d'entraves à la pratique de leur sport.

Cette situation, après de nombreuses années de planification et quelques centaines de milliers de francs dépensés, nous a conduits à l'urgence. Urgence d'adaptation du projet aux limites géographiques de notre territoire, pour espérer être encore dans les délais de publication par rapport à la modification du Plan directeur cantonal. Si bien qu'aujourd'hui, mesdames et messieurs, sans risquer de rater le train, il n'y a malheureusement plus de place pour une réflexion et les modifications sur le fond. En tout cas, pas ici, dans ce Conseil. Ce que l'on ne peut que regretter, pour un projet qui touche plus de 900 h de forêt sur les 1500 h que compte la Commune.

Si, à l'échelle du Jorat, ce parc périurbain ne concerne que 10% des surfaces boisées, pour les Lausannois, ce sont 60% de ces forêts qui sont concernées, dont la moitié, soit le 30% de toutes les forêts lausannoises, uniquement pour la zone centrale la plus impactée. Un tel impact, qui concernera plusieurs générations, aurait, selon nous, mérité une meilleure planification, avec plus de temps de réflexion pour notre Conseil, et c'est bien dommage.

Dans sa majorité, le groupe PLR partage les objectifs stratégiques poursuivis par le projet du parc périurbain. Mais si ce projet n'a pas su convaincre en dehors de Lausanne, c'est peut-être aussi dû au fait qu'à la lecture du plan stratégique, en face des contraintes, percevoir le coût-bénéfice effectif de ce projet n'est pas si évident. Les objectifs stratégiques étant, selon nous, peu ou mal définis, en tout cas pas smart, comme disent les spécialistes. Pour le PLR, l'investissement et les contraintes engendrées pour nos concitoyens doivent en valoir la peine. Les objectifs sont nobles, ils méritent notre attention et nos efforts.

Dans notre rôle de conseillers, nous devons nous assurer, ou du moins nous rassurer, que les mesures proposées, les projets envisagés, vont réellement contribuer à obtenir ce que l'on recherche dans la création de ce parc. Le bon sens nous pousse à penser que la démarche proposée va effectivement dans le sens voulu. Or à la lecture du préavis, en particulier dans le cadre du plan stratégique 2020-2030, nous restons quelque peu sur notre faim, en particulier après l'étude du document « Plan stratégique 2021-2030 », sous la rubrique « Contrôle des résultats ». Il nous semble, par exemple, que les indicateurs sur les objectifs en matière d'amélioration de la biodiversité, un thème clé, selon le préavis, sont faibles, voire très faibles. Quelques exemples, et il y en aura d'autres. A la lecture du préavis, on apprend que sur les 6000 espèces présentes en Suisse liées à la présence de bois mort, seules 180 sont présentes dans les bois du Jorat, ce qui est qualifié de faible. On comprend donc l'intérêt de mesures visant à en augmenter le nombre. Mais lorsque l'on se réfère au tableau d'évaluation, on ne trouve rien sur ce que l'on cherche à atteindre sous ce critère bien précis.

On nous dit que dans la zone centrale, l'on souhaite avoir plus de 30 m³ de bois mort par hectare en 2030. Très bien. Combien y en a-t-il actuellement ? Cet effet est-il réaliste ? Quel est l'impact attendu de cette mesure sur l'accroissement de cette biodiversité liée au bois mort ? Plutôt doubler, multiplier par dix ?

On souhaite favoriser les milieux humides. Cela veut dire quoi ? On les protège, on en augmente le nombre ou on les rend plus grands ? Mieux répartis, de combien, quels sont les impacts attendus ? Des objectifs plus précis et mieux précisés dans le temps seraient certainement utiles. On souhaite, par exemple, que 10% des revêtements de chemins soient renaturés. Ce 10% en plus, en tout, en quelle année ? Et, surtout, quels sont les effets et impacts attendus ? Là aussi, des objectifs plus précis dans le temps seraient certainement utiles.

Certes, il est impératif que la mise en œuvre du parc réponde aux stratégies nationales et cantonales liées à la biodiversité et à la forêt. Mais, pour nous, les impacts de ce parc sur la durabilité sont plus importants. L'ensemble du parc et des différents projets ont des impacts sur la biodiversité, le CO₂, la valeur ajoutée des produits du terroir local, les revenus des producteurs agricoles et sylvicoles, et aussi sur le bien-être de la population. Ce sont ces impacts attendus que l'on devrait connaître avant de décider, et ceci pour les neuf objectifs stratégiques et les cinq objectifs du programme.

La mise en œuvre de critères plus précis, avec des indicateurs d'effets et d'impacts ciblés en quantité dans le temps, par rapport à une base existante, permettrait à l'équipe en charge du parc de disposer d'un outil de suivi basé sur les résultats, les activités et les prestations. Cela donnera aux équipes de base pour effectuer leur mission et s'assurer de la cohérence de l'ensemble du programme. Cet outil leur permettra également de mieux communiquer avec les différents partenaires, tels que la Confédération, le Canton, les donateurs, mais aussi la population.

Le groupe PLR soutiendra le projet de parc périurbain, à la condition que l'outil de gestion et de suivi proposé soit amélioré. Enfin, il nous semble que le premier point de situation devrait être fait après quatre ans, en cohérence avec les demandes du budget, et non pas après huit ans, comme prévu. Dans ce sens, et comme annoncé en commission, je dépose un amendement sous la forme d'une conclusion 2 bis.

Amendement

« de demander à la Municipalité de s'engager à faire reprendre le chapitre 9 du plan stratégique, afin de définir plus précisément dans le temps et par rapport à la situation existante, les indicateurs chiffrés pour chacun des objets stratégiques, les activités ou prestations envisagées, et les impacts attendus du programme. Avec un premier jalon de contrôle après quatre ans en phase avec la prochaine demande de budget, ces éléments feront partie du rapport annuel. Ce travail doit être réalisé avant la mise en consultation publique du projet d'adaptation 4ter du Plan directeur cantonal. »

M. Bertrand Picard (PLR) : – Comme l'a dit mon préopinant, en dépit de l'absence d'une planification à moyen et long termes prenant mieux en compte et expliquant plus clairement les intentions, buts ou moyens et coûts de ce projet, en dépit également d'une opposition frontale regrettable de plusieurs communes environnantes, qui va isoler un peu plus Lausanne sur la scène politique régionale, je soutiendrai, en tout cas à titre personnel, comme une part de mes collègues PLR, cette proposition.

Car je pense qu'elle est, somme toute, un compromis et un bon compromis. Relativement satisfaisant en tout cas, tant du point de vue de la préservation des espaces sylvicoles que des intérêts des usagers sportifs, qui y trouvent une réponse plus ou moins satisfaisante à la majorité de leurs revendications.

Je remercie par ailleurs les associations qui m'ont fait confiance pour présenter leurs arguments lors des réunions préparatoires. Je tenais à saluer les efforts d'adaptation faits par l'équipe de management de ce projet, qui a su obtenir de nos partenaires, le Canton et la Confédération, les divers assouplissements rendant possible l'acceptation d'un tel projet. Je vous encourage donc à donner une suite favorable à cette proposition, sous réserve d'acceptation notamment de l'amendement présenté tout à l'heure.

M. Joël Teuscher (Soc.) : – Aujourd’hui, nous avons une chance. Nous avons la chance de concrétiser ce projet, mené sur le long terme : la création d’un parc naturel périurbain aux portes de la ville. Ce n’est que le deuxième de ce type en Suisse, d’ailleurs. La déqualification de cette zone forestière est une chance, je le répète, est un acte concret en faveur de la nature, en faveur du climat. C’est également une forme de décroissance annoncée, qui renonce volontairement à cette ressource qui est le bois.

Il est à noter que l’accès sera maintenu aux Lausannoises et aux Lausannois ainsi qu’aux habitants des communes avoisinantes, bien entendu, qui ont toutes et tous besoin de l’accès à ce poumon de verdure. Les bois du Jorat représentent d’ailleurs un million de visiteurs par année, qui pourront continuer leurs activités, tant dans la zone de transition que dans la zone centrale.

On ne peut que regretter l’absence des communes limitrophes dans cette phase finale qui voit la mise en place du projet, mais on peut toutefois se féliciter et féliciter la Municipalité d’être allée jusqu’au bout de ce projet, avec un périmètre remodelé sur les frontières communales lausannoises, qui garde toute sa cohérence, et qui permettra une expérience unique sur le plateau suisse. Les communes avoisinantes sont et seront toujours les bienvenues pour se greffer à ce projet qui démarre. J’ai d’ailleurs envie de croire que la situation évoluera rapidement en ce sens, et permettra une synergie améliorée entre les différents acteurs.

J’entends également les doléances qui nous ont été transmises via un rapport de minorité, qui regrette l’usage nourricier de la forêt, qui se désole de l’abandon d’une ressource, d’une ressource qui plus est locale. Par contre, je ne peux pas rejoindre ce rapport sur les faits. Une forêt qui n’est pas entretenue ne périlite pas, elle s’adapte. Au XI^e siècle, tout le plateau n’était qu’une grande forêt ; la nature avait le dessus et elle était loin de périliter. Peu à peu, l’usage du bois et l’agriculture se sont développés, la superficie de la forêt s’est réduite, sous l’action de l’homme, pas sous l’action de la Nature. En effet, le présent préavis redonne son droit à la nature, à son rythme, et considère qu’une partie de la forêt n’a plus de valeur marchande, mais une valeur intrinsèque, qui sera peut-être difficile de mesurer avec des métriques d’audit et de rapports.

Bien entendu, nous soutiendrons également la conclusion 5 modifiée en ce qui concerne les garanties de traitement du personnel du parc. Cette conclusion place le personnel du parc à égalité avec le personnel de la Ville, ce qui est en cohérence avec le développement de ce parc.

Pour terminer, j’aimerais rappeler que ce projet ambitieux s’inscrit dans une politique soutenue par la Confédération et également par le Canton. Je vous invite, comme le groupe socialiste, à soutenir le développement de ce parc naturel périurbain par un vote positif sur ce préavis.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Ces bois font le plaisir de centaines de sportifs et de promeneurs. Respectons ce plaisir en évitant les limitations imposées par les contraintes d’un parc naturel. Pour paraphraser le général de Gaulle, pourquoi créer un machin qui va coûter une blinde au contribuable lausannois, alors que les bois du Jorat contribuent déjà à la biodiversité, que la forêt est déjà une zone de loisir et que les parcelles forestières et agricoles sont financièrement viables ?

Toutes les communes impliquées dès le départ dans ce projet se sont désistées. La Ville ne s’est pas posé la question du pourquoi de ce désistement. Elle préfère foncer la tête baissée dans la mise en place d’un projet qui n’apportera rien de plus que ce qui est actuellement, sinon que de grever encore plus sa dette abyssale. Le PLC recommande au plénum de rejeter les conclusions.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Lorsque je me promène dans les bois du Jorat et que j’y rencontre d’autres promeneurs, je suis quelquefois surprise par leurs propos et par leur langage, quand ils parlent des lieux. Ils parlent très souvent de « mon bois », « ma

forêt », « mes bûcherons », « mes arbres ». Il y a dans cet aspect du langage un attachement très profond au lieu, un respect très profond de l'endroit, mais il y a aussi un petit instinct de propriétaire de la forêt qu'ils s'approprient. C'est pour toutes ces personnes, et celles qui travaillent dans le parc depuis de nombreuses années que j'ai rédigé ce texte, qui s'appelle « mon Jorat ».

Il y a quelques années déjà, la municipale Silvia Zamora a lancé la démarche d'un parc dans « mon Jorat ». J'ai pensé : c'est très bizarre, ma foi ! Pourtant, elle aime cette forêt, comme moi. On peut transformer ma ville, j'en conçois, mais pas ma forêt du Jorat. J'aime me promener dans les bois, changer de chemin à chaque fois, regarder les bûcherons couper du bois. D'année en année, la forêt reste là, si proche de la ville, et si tranquille à la fois. Depuis des mois, dans les médias, on ne parle que de climat. Et moi, je pense tout bas : « que puis-je faire avec tout ça ? » En bonne Lausannoise, je trie mes déchets et compost à tout va et cultive un jardin communautaire près de chez moi. Et, soudain, la vérité jaillit en moi : un parc périurbain dans mon Jorat ! Voilà ma réponse à moi. C'est vraiment une action concrète près de chez moi, écologique, utile et réalisable à la fois. Je pourrai être fière de ce projet-là, le visiter avec mes petits-enfants quand ils sont là, inviter les cousins du Jura, me vanter devant mes collègues zurichois et remettre en boîte mes copains genevois, qui avec leur traversée de la Rade depuis cinquante ans n'avancent pas. Ce projet, j'espère que le Conseil communal le votera. Je serais fière d'avoir une Ville qui innove, encore une fois, pour créer un parc périurbain lausannois.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je trouve que c'est dommage que la Municipalité n'ait pas projeté à l'écran un plan de l'impact de ces 400 hectares qui vont être transformés en parc périurbain. Juste pour votre information, un terrain de football fait environ 0,75 hectare, donc cela fait 580 terrains de football qui seront dédiés à ce parc périurbain. Donc, ça fait une grande surface, et je ne suis pas persuadé que chacun ici présent a mesuré l'importance de cette surface.

Je rappelle que cela représente à peu près un tiers des forêts lausannoises. C'est aussi non négligeable. J'aurais souhaité savoir qui va faire partie de l'association et qui va gérer ce projet, puisque l'ensemble des communes qui étaient intéressées au départ s'est retiré pour des raisons qui leur appartiennent, mais ce serait intéressant que ce Conseil communal ait une idée de qui siègera au conseil d'association, qui fera partie de cette association en charge de la gestion du projet.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Nous avons dans le monde un très grand problème de biodiversité. Nous savons qu'un million d'espèces, sur à peu près 8 millions d'espèces connues aujourd'hui sont menacées d'extinction. La Ville de Lausanne a son rôle à jouer. Le parc périurbain est vraiment une occasion en or pour montrer que cet engagement a été sérieux, que l'on prend cela au sérieux politiquement, avec un très bon projet.

Du point de vue du groupe des Verts, les restrictions à la liberté de mouvement des usagers dans cette forêt sont minimales. C'est un exemple même de développement durable. Effectivement, on a trouvé un excellent compromis entre les intérêts des usagers de la forêt, mais aussi les intérêts de la forêt même, donc sa fonction naturelle, biologique, qui a besoin aussi d'un certain repos pour pouvoir maintenir et renforcer cette biodiversité dans cette zone. En ce qui me concerne, je suis extrêmement fier d'espérer que Lausanne abritera le deuxième parc périurbain de Suisse, après celui de Zurich, qui est un bon projet. Je pense qu'ici, nous allons clairement dans le bon sens.

Par rapport à ce que disait M. Gendre ou le PLR plus généralement, en ce qui concerne les Verts, nous sommes ouverts, a priori, à l'idée de concrétiser un peu plus les objectifs stratégiques pour les années à venir et de suivre l'évolution à travers des indicateurs, à travers un système de monitoring. Nous allons par contre encore analyser le texte concret un peu plus en détail.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – On sait aujourd'hui que la diversité écologique renforce la stabilité, renforce la vitalité, la résilience des forêts. De la lecture du

préavis, on retiendra que le massif forestier du Jorat joue un rôle écologique de première importance en tant que réservoir faunistique, c'est-à-dire qu'il offre les qualités nécessaires du point de vue de la taille et de la diversité des milieux pour que les communautés animales et végétales puissent y vivre, s'y reproduire et s'y multiplier. C'est donc à partir de ce réservoir faunistique, essentiel pour la conservation des espèces, que les animaux et les plantes vont ensuite se disperser pour aller coloniser d'autres sites, en utilisant les ruisseaux, les cordons forestiers comme trame verte, et permettre les échanges génétiques, qui sont nécessaires à la survie des espèces à long terme.

Dans le Canton de Vaud, l'objectif d'améliorer la protection des milieux naturels dans l'aménagement du territoire, et en particulier d'augmenter les surfaces de réserve forestière, n'est pas une idée récente, mais a déjà été en 2004 énoncé par le Conseil d'Etat dans son document « La nature demain ».

Dans le plan d'action biodiversité 2019-2030, le Canton de Vaud se fixe comme objectif 10% de réserves forestières et prévoit en plus d'ajouter dans chaque région biogéographique des réserves forestières de plus de 500 hectares. Ces mêmes objectifs se trouvent déjà dans les priorités de la politique forestière du canton 2006-2015. Pourtant, fin 2018, il n'y a que 3% de la surface forestière affectée en réserve. C'est dire que ces objectifs de remettre la nature au cœur de nos milieux naturels n'est pas une lubie d'écologiste en mal de verdure, mais s'inscrit dans une tendance sociétale de plus en plus marquée, qui s'appuie sur des connaissances scientifiques pointues, et une conscience écologique de plus en plus développée au sein de la population, qui recherche, certes, et avec légitimité, des zones de détente en plein air, mais qui aussi prend conscience de la pression accrue qu'exerce cette fréquentation sur les milieux et les espèces en régression constante. Les manifestations des jeunes activistes du climat rappellent aussi constamment cet objectif de l'importance de la préservation de la biodiversité.

Choisir une zone centrale, c'est renoncer à toute exploitation forestière pendant cinquante ans, en limiter un peu l'accessibilité. C'est s'inscrire dans une perspective temporelle qui se rapproche un peu de celle de la biodiversité. Prenons conscience que le cycle naturel de la vie d'une forêt se rapproche plus du demi-siècle – de cinq cents ans – que des horizons temporels de l'économie humaine. Dans une forêt exploitée, le cycle de la forêt au mieux après huitante, voire cent ans, alors que l'espérance de vie d'un chêne ou d'un hêtre est de l'ordre de cinq cents ans. L'approche économique de la forêt interrompt la vie d'une forêt au stade de sa vie de jeune adulte, privant l'écosystème de toutes les étapes ultérieures d'une forêt naturelle, et en particulier en faisant renoncer à toutes les étapes du vieillissement de la forêt. Les forêts que nous connaissons ne sont donc pas des forêts équilibrées, mais des forêts dépourvues de vieux arbres, d'îlots de sénescence de bois mort ou d'arbres habitats. Toutes les espèces qui en dépendent ont donc fortement régressé et se retrouvent sur les listes rouges des espèces menacées de Suisse. On rappellera que la Suisse compte davantage d'espèces et de milieux naturels menacés que la plupart de tous les autres pays européens, selon les études de l'OCDE. Le journal *Le Temps* titrait d'ailleurs à ce sujet : « La Suisse : bonnet d'âne de la biodiversité et des zones protégées ».

Je m'arrête dans cette liste des menaces sur la biodiversité pour ne pas chagriner M. Carrel, qui n'aime pas ces énumérations apocalyptiques. Ce qu'il faut bien comprendre dans ce bilan du passé en matière de biodiversité, c'est que les espèces animales et végétales meurent lorsque les espaces de vie n'existent pas. C'est à ce constat que veut répondre le projet de parc du Jorat. Laisser la zone centre évoluer au rythme de sa dynamique naturelle, sans intervention humaine, c'est laisser réapparaître les milieux typiques d'une forêt naturelle, où pourront se développer les communautés animales et végétales. On ne contestera pas que des efforts importants ont été faits ces vingt dernières années et que l'abandon du concept de la forêt « propre en ordre » a déjà été une grande victoire pour la nature. On laisse aujourd'hui effectivement un peu plus de bois mort, mais les proportions sont bien insuffisantes. Dans une forêt à l'état naturel, il y a 100 à 150 m³ de bois mort par hectare. Actuellement on en trouve peut-être 20 m³, voire plutôt 15 m³ lorsque les endroits sont

facilement accessibles. Pour une biodiversité minimale, il faudrait au minimum 40 m³ de bois mort par hectare.

Pourquoi faire plus ? Je pense que j'ai déjà expliqué le fonctionnement naturel d'une forêt. Mais j'aimerais répondre à une remarque de l'auteur du rapport de minorité, qui invoque la forêt « saine et productive ». De quelle bonne santé parlez-vous ? Si vous parlez de la bonne santé d'un écosystème naturel, alors non, ce que vous prônez ne correspond pas à la bonne santé de la forêt. Si vous parlez de la bonne santé d'une plantation de bois, c'est-à-dire du porte-monnaie des propriétaires forestiers, qui exploitaient à l'époque leur forêt, alors, oui, peut-être qu'on peut parler d'une bonne santé économique.

Vous évoquez aussi la loi forestière de 1902, une époque où simplement, il n'y avait plus de forêt, il fallait absolument la protéger en Suisse. Depuis lors, les choses ont évolué et une nouvelle loi, en 1991, a placé sur pied d'égalité les quatre fonctions de la forêt : la production, la protection, la biodiversité et le délassement. Ce sont donc deux conceptions qui s'affrontent : celle de la forêt comme écosystème, et celle de la production de matières premières. Toutefois, tout ne s'oppose pas et ne s'exclut pas. Les Verts sont favorables à l'utilisation du bois comme ressource, comme matériau de construction ou de chauffage, mais dans des proportions raisonnables, sans que cela se fasse au détriment de la biodiversité, cette nouvelle valeur dont on commence à percevoir l'immense importance pour les sociétés humaines.

Quant au CO₂, là aussi votre argumentation, monsieur le rapporteur de minorité, est incomplète. Certes, un arbre jeune, en croissance, capte beaucoup de CO₂, mais un vieil arbre, au feuillage bien plus dense, capte davantage de CO₂ et stocke dans son tronc et dans ses branches riches bien davantage de CO₂ qu'un jeune arbre. Cela aussi plaide pour la conservation des gros arbres âgés. Alors, 10% de réserves forestières dans nos forêts, cela semble raisonnable. Aujourd'hui, dans le Canton de Vaud, je le répète, nous ne sommes qu'à 3% de réserves forestières. La Commune de Lausanne donne l'exemple avec son parc du Jorat, et nous en sommes fiers, nous, les Verts. D'expérience, on sait aussi que toutes les opérations favorisant la renaturation des milieux naturels suscitent toujours beaucoup de débats et d'inquiétudes au début, mais qu'au fil du temps et des résultats, ces démarches sont plébiscitées par la population, heureuse de retrouver des milieux riches en biodiversité. Nous n'avons pas de doute que les communes qui nous ont momentanément abandonnés nous rejoindront prochainement sur demande de leur population.

Mme Anita Messere (UDC) : – Merci, madame la présidente. Ce n'était pas prévu de cette manière, quelqu'un devait passer avant. Je suis un peu prise au dépourvu.

Très bien, monsieur Tétaz, voulez-vous bien, s'il vous plaît, montrer la première image ? (*Une image est projetée.*) Je compléterai ce que demandait M. Gaudard, à savoir un plan de ce qui a été prévu, puisque les gens qui n'ont pas participé à la commission n'ont pas eu le plan.

En sachant qu'il y avait un parc périurbain qui était projeté, à 1,9 million, tout de même – il faut savoir, le même département qui, avant, chipotait pour faire de la rénovation au lieu de faire de la construction à neuf –, je suis allée faire une promenade amicale avec un forain, qui m'a montré cela, où il semble que le parc périurbain soit déjà mis en place, parce que, de toute façon, la forêt ne semble pas entretenue, un peu comme la forêt du Flon, mais, cette fois, ce n'est pas des arbres qui se cassent la figure. A la forêt du Flon, ils ramassent simplement les déchets, ce qui n'est pas à faire dans les bois du Jorat. Donc là, la forêt pas entretenue, ce n'est pas juste un arbre qui tombe sur un sentier, sur un des multiples sentiers, c'est aussi parfois des situations un peu dangereuses et des arbres qui, parfois aussi, gênent le passage. Vous avez une deuxième image, monsieur Tétaz. (*Une deuxième image est projetée.*) Là, par exemple, il aurait pu tomber complètement. Il y a d'autres arbres qui sont éventuellement en phase de tomber. C'était il y a à peu près une année. Ce n'était pas hier, c'était il y a à peu près une année. Peut-être que maintenant c'est pire. On m'a déjà informée

qu'il y avait des endroits où c'était bien pire que ça, où c'était déjà beaucoup plus inaccessible que ça.

La troisième image (*une troisième image est projetée*) c'est l'accès aux handicapés, il y a une année. Visiblement, la Municipalité a beaucoup le souci que ce soit accessible aux handicapés. Donc là, le panneau est même par terre. On se demande si le rêve de la Municipalité a déjà été réalisé. Là, en tout cas, on est déjà à plus d'un orteil. Il faut savoir que pour la patinoire de Malley, on – M. Schilt et sans doute quelqu'un de la Municipalité – a réussi à réunir 26 communes pour partager les 11 millions de budget de fonctionnement, et aussi pour les investissements. Ici, on a douze communes sur treize – la treizième, c'est Lausanne, qui se retrouve toute seule – et les privés à dos, c'est-à-dire tout le monde, toujours pour 1,9 million d'études. Comme quoi, on a bien étudié, mais, au niveau politique, on n'a pas fait grand-chose. Pourquoi ? Parce que ne pas exploiter une forêt induit une diminution de la biodiversité. Cela s'explique de manière assez visible pour nous, par exemple par rapport à des renards, ou des chevreuils, qui vont dans des endroits qui sont beaucoup plus accessibles que ce qui est devenu broussailleux. C'est simplement comme pour nous, on préfère marcher sur les sentiers que marcher à l'endroit où il y a plein de broussaille. C'est la même chose pour les animaux.

Il faut savoir aussi qu'on a le même phénomène, par exemple, sur le glacier d'Aletsch, enfin, ce qu'il en reste. On a une autoroute de promeneurs, qui vont évidemment tous au même endroit, et ce que vous appréciez maintenant dans cette forêt, c'est y aller, en général. J'ai entendu beaucoup de témoignages qui disaient que les gens étaient vraiment attachés à cette forêt, et ce que vous risquez, c'est déjà d'avoir un accès extrêmement restreint, et qui le sera de plus en plus. Je vais y venir ensuite à cet accès qui va être de plus en plus restreint.

La forêt, contrairement à ce qu'on peut croire, et mis à part en ville, donc mis à part, par exemple pour la forêt du Flon, la forêt est en augmentation en Suisse. On a une augmentation de 0,1 m² par seconde, pris sur les terres cultivables, mais un mètre pour le bétonnage, auquel, je crois, les Verts ne s'y sont pas opposés il y a environ trois-quarts d'heure – là, il n'y a pas de problème –, il faut savoir que cette biodiversité rend les incendies beaucoup plus probables, surtout si on a encore douze communes à dos, et puis aussi la fuite de beaucoup d'animaux.

Le choix de la forme du parc – on peut projeter l'image numéro quatre. (*Une image est projetée.*) J'espère que les gens qui nous regardent aussi à la télévision peuvent voir cette image suffisamment longtemps. Donc, voilà en vert foncé la surface de 444 hectares qui est prévue. Et puis, la zone soi-disant de libre accès, mais en tout cas zone de transition, et imaginez-vous le pire, c'est que ce ne soit plus accessible du tout et que fasse partie encore de ces 444 hectares. J'ai demandé à la personne qui m'a présenté ça : « vous voulez bien, s'il vous plaît, mettre les éoliennes qu'ils projettent là-dedans ? » C'est quoi le problème ? En fait, le choix de la forme du parc est très largement déterminé par les éoliennes projetées, car il ne faut pas se promener à proximité des hélices s'il pleut ou s'il gèle. Il faut un périmètre interdit d'accès pour bétonner, par hélice, 600 tonnes de béton. Et là, on crie à la biodiversité, les gars. C'est vraiment la biodiversité ?

Il faut rappeler que Sommaruga, lorsqu'elle a évoqué les énergies renouvelables, comme par hasard, elle n'a pas parlé de l'éolien. Elle a parlé du solaire, de la géothermie, de l'hydraulique, évidemment, mais pas de l'éolien, volontairement. J'ai appris que Macron, par un discours – je l'ai vu et entendu – a dit qu'effectivement, l'éolien n'était pas l'énergie du futur. Alors, bon, c'est aussi un autre contexte, et il a sans doute d'autres motivations.

Je tiens à rappeler aussi qu'on ne va pas manquer de forêts dans le Canton de Vaud, et que, justement, ça tombe bien, le Canton de Vaud est le Canton des forêts, puisque Vaud vient de *Wald*, forêt.

Est-ce qu'on pourrait projeter la cinquième image ? (*Une image est projetée.*) Là, c'est dommage, on ne voit pas ce qu'il y a sur le panneau interdit. Il s'agit d'un petit poisson rouge, qu'on n'a pas le droit de déverser à cet endroit. Il y a un étang et, si vous vous

souvenez, c'est un endroit où il y a eu des tortues voraces qui ont été lâchées et, à cet endroit, on a dû entièrement vider l'étang. Si ce parc n'est pas plus surveillé par des passants qui, tout à coup, voient quelque chose de particulier, contrairement à des personnes qui viendraient deux fois par semaine au bord de l'étang et qui tomberaient éventuellement là-dessus, si on n'a pas ces passants, on risque peut-être d'avoir dix-huit tortues voraces et on en chope dix-sept, ou seize, et on nous manque un couple ; et ça risque d'être embêtant.

Il faut savoir, pour conclure, la sixième image (*une image est projetée*), que ce qui ne nous a pas été interdit sur le plan dans ce projet pourra l'être dans le futur. Vous avez vu qu'il y avait deux parties au parc urbain ? Ces décisions prises maintenant pourront éventuellement être reprises de manière différente, peut-être avec un peu plus d'interdictions, parce que, comme vous le savez, le pouvoir se grappille.

Le projet n'est pas pertinent, ou alors il ne l'est que pour servir l'éolien, qui se fiche pas mal de la biodiversité, qui induit des difficultés et des frais énormes, avec une propagation du bostryche trop favorable. C'est le projet qui est interdit à la population, l'accès à pied dans les forêts, et c'est se mettre à dos douze communes. Je le rejette et l'UDC se range aux côtés des douze communes et des privés, qui l'ont tous refusé. Tous.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Depuis 2007, une politique explicite de soutien à la création de parcs d'importance nationale s'est mise en place au niveau de la Confédération. La mission de ces parcs et le rôle qu'ils sont amenés à jouer au niveau de la région figurent de manière transparente dans la Loi sur la protection de la nature et l'ordonnance sur les parcs, qui peuvent être consultés par tout un chacun.

Il existe trois types de parcs d'importance nationale. Celui que la Ville de Lausanne veut créer est, de manière logique, un parc naturel périurbain dont la raison d'être est claire en discutant ce soir : il s'agit d'offrir un milieu naturel préservé pour la faune et pour la flore indigène et des activités de découverte de la nature au public. Dans ce cadre, il sert aussi à promouvoir l'éducation aux enjeux environnementaux.

A l'heure où l'urgence écologique, et non seulement climatique, mais écologique, risque de nous entraîner de la catastrophe au cataclysme, avec le risque réel d'une sixième extinction de masse, car oui, pour reprendre la parole d'une collègue tout à l'heure, je pense aussi que le ton apocalyptique est de rigueur pour la situation actuelle ; dans ce contexte, il est difficile de contester l'importance d'un tel projet de parc et la nécessité de ce type d'initiative pour protéger une biodiversité plus que mise à mal dans notre pays. Je redis qu'un tiers des espèces est menacé sur notre territoire et pas moins de la moitié des milieux naturels sont mis en péril par les conséquences du réchauffement climatique et le dérèglement écologique que vit notre planète. A ce titre, pour corriger un élément qui a été avancé précédemment dans la discussion, non, la majorité des espèces menacées sur le territoire suisse ne rechignent pas à traverser les broussailles et les bois denses. Bien au contraire, c'est ce dont elles ont besoin.

On ne peut que regretter que les communes jouxtant la Ville de Lausanne se soient en effet désolidarisées du projet. Elles auraient eu tout à y gagner. Dans les faits, la principale raison d'être de ces divergences et crispations qui s'en sont suivies tient en la création d'une zone centrale de 4 km² avec une série de contraintes, notamment sur l'exploitation forestière, qui est perçue par les opposants au projet comme des restrictions inadmissibles de leur liberté économique. Certains nous disent même qu'il serait une hérésie au niveau économique de vouloir se priver de l'exploitation du bois dans une zone proche et accessible. Or la création de cette zone centrale est non seulement ce qui permet à terme de favoriser le développement de la biodiversité et des espèces liées au bois mort, mais elle représente également une richesse économique – et c'est moi qui vous le dit ! En effet, il faut bien comprendre que c'est parce que le parc rend des prestations pour la biodiversité et le paysage qu'il peut prétendre à des aides financières de la Confédération. En outre, on sait des quinze parcs déjà existants en Suisse, qu'ils apportent une valeur économique ajoutée également et non seulement écologique, quand bien même c'est la priorité, avec une forme de tourisme doux

qui est promis à un avenir radieux, un avenir économique bien plus radieux que celui de l'économie du bois, dont on connaît les difficultés actuelles, et que le projet de parc vise justement à soutenir ailleurs que dans la zone centrale.

On ne peut que souhaiter que les communes avoisinantes rejoignent ce projet à l'avenir. Cela est possible, puisque le périmètre du parc pourrait être agrandi. Vous l'aurez compris, Ensemble à Gauche vous encourage à voter pour la création d'un parc naturel périurbain aux portes de la capitale vaudoise.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur de minorité : – Le rapporteur de minorité renvoie le lecteur au rapport de majorité pour toutes les questions relatives à la composition de la commission, les jours et endroits où elle a siégé, ainsi que de son emploi du temps.

La position du groupe UDC, que j'ai l'honneur de présenter ce soir n'est aucunement le reflet d'un dogmatisme partisan. Elle est le résultat d'une réflexion englobant un spectre plus large qu'un préavis municipal, en prenant en compte des paramètres régionaux, cantonaux, sans oublier les implications agricoles et, bien sûr, forestières.

Les générations de forestiers qui se sont succédé depuis la promulgation de la loi forestière de 1902 avaient en vue le principe d'une forêt saine et productive, ces deux vertus étant indissolublement liées. Une forêt qui n'est pas entretenue, donc livrée à elle-même périclité, parce que sans défense face aux aléas de la nature. Il suffit pour s'en convaincre d'aller voir la forêt du parc national aux Grisons, qui est un modèle d'inefficacité par rapport aux vertus basiques que l'on attend d'une forêt.

Le marché du bois d'œuvre, en particulier depuis Lothar, il y a vingt ans, est morose, ne couvrant que partiellement, par les prix obtenus, les sommes investies. Mais aucune logique commerciale n'impose de couper de grosses quantités de bois à perte lorsque les prix ne sont pas rémunérateurs. Au contraire, les coupes sont modulables en fonction de la demande et selon les qualités requises. Par contre, la mise en réserve ne permet plus l'exploitation en cas de nécessité avérée, ou simplement d'une embellie du marché. Il nous paraît donc contraire à toute logique de se lier les mains pour deux générations, voire davantage.

Production énergétique. Les 444 hectares qu'il est prévu d'abandonner totalement à la nature représentent, d'après les chiffres de la page 81 du préavis, un volume annuel inexploité de 4000 m³. Je suis prudent, je n'en compte que 3000. Comptabilisés à 300 litres d'équivalent mazout par mètre cube, ce qui nous donne un équivalent de 900 tonnes de combustible fossile. Je rappelle ici que, l'année dernière, lorsque la Municipalité avait sollicité par voie de préavis l'autorisation et les crédits pour édifier une centrale d'appoint au gaz pour le chauffage à distance, un certain nombre d'entre vous avaient déclaré la main sur le cœur qu'ils s'opposeraient à toute forme de chaudière autre qu'à bois. En matière de logique, on peut mieux faire.

Biodiversité. Aucune étude sérieuse ne peut démontrer, et encore moins prouver, qu'elle aurait de meilleures conditions sous le régime de la « zone centrale ». Il y a belle lurette que le principe de la forêt « propre en ordre » a été abandonné, davantage, il faut le dire, par manque d'intérêt économique que par évolution de la vision environnementale. Aujourd'hui, les branches sont mises en andains. Les billes de second choix laissées sur place, et les arbres morts, mais encore sur pied, colonisés par les oiseaux cavernicoles, tout cela depuis une bonne vingtaine d'années. Mais, de grâce !, cessez de vouloir tout et tout de suite, et acceptez que la nature évolue à son rythme, et que ce rythme n'est pas forcément le vôtre.

Capture de CO₂. Là, on entend tout et son contraire. Pour qu'une forêt capte un maximum du CO₂, c'est-à-dire pour que le principe de la photosynthèse soit le plus efficace possible, il faut qu'elle soit en bonne santé, peuplée d'arbres jeunes, sains et vigoureux, pour stocker le carbone sous forme d'accroissements ligneux. En somme tout le contraire de la forêt que d'aucuns appellent de leurs vœux.

Agriculture. Sans remettre fondamentalement en cause l'activité agricole, le texte de la page 18 mentionne clairement que les cultures sensibles doivent être évitées autant que possible,

et que la mise en place de surfaces de la promotion de la biodiversité est en revanche encouragée. Les deux producteurs concernés, les familles Hunziker pour Mauvernay et Demont aux Saugealles, ne peuvent envisager l'avenir avec un tel flou. Ils ont besoin de directives claires et sur le long terme, au vu des investissements conséquents et réguliers qu'ils doivent faire. Quelle sera la réaction du public à la vue d'un pulvérisateur ou d'une bossette à purin, au demeurant en parfaite conformité avec les réglementations environnementales actuelles et à venir ?

Rapport avec les communes avoisinantes. Sur les quatorze communes de départ, treize se sont distancées partiellement ou totalement. Lausanne est désormais seule, mais avec des interactions et des effets de bord plus ou moins pesants pour un certain nombre de communes limitrophes. Dans un contexte de régionalisation et de remise à plat de la péréquation Etat-communes, nous serions bien inspirés de prêter une oreille un peu plus attentive aux communes avoisinantes et pas seulement lorsque nous négocions une participation financière à une institution culturelle, sportive ou de transports en commun.

La disproportion majeure entre la capitale et les communes avoisinantes impose une prévenance particulière également lorsque nous sommes intimement persuadés d'être les seuls à avoir raison, quand bien même les réactions de certaines d'entre-elles et dans certaines circonstances peuvent nous paraître, et à juste titre, un peu carrées.

Eol-Jorat sud. Il y a une contradiction flagrante entre l'image donnée par la mise en réserve totale d'une surface importante de la forêt du Jorat et la volonté d'y implanter des éoliennes tellement gigantesques qu'elles seront visibles bien au-delà des douze communes concernées. Ce qui apparaît comme évident à un certain nombre d'entre vous, en particulier les Verts, ne l'est pas autant, voire pas du tout, à d'autre, et là également, une écoute plus attentive serait bénéfique pour nos rapports de voisinage.

Il est temps de conclure. Un corps délibérant communal, et à plus forte raison celui de Lausanne, a une forte composante de politique partisane lors de chacune de ses délibérations et de ses décisions. Ce jeu politique, élément essentiel de la démocratie, est voulu par le législateur. Il n'y a rien à en redire. Les décisions que nous allons prendre ce soir ne devraient pas, me semble-t-il, entrer dans cette logique politique, car étant de nature essentiellement technique. Cela signifie que si le présent préavis était porté par une majorité bourgeoise, je le combattrais avec la même détermination.

Navré d'avoir quelque peu abusé de votre patience. Mais persuadé que nos forêts représentent une composante fondamentale de toute société post-industrielle, l'auteur du rapport de minorité vous invite à refuser ce rapport-préavis, ou à vous abstenir au cas où certaines de ses affirmations auraient instillé un doute, oh combien salutaire, dans votre esprit. Je vous remercie de votre attention et vous annonce déjà qu'afin que chacun puisse véritablement voter non seulement pour lui, mais pour les générations qui nous suivront, et je le dis en tant que père et grand-père, je demande, avec votre accord, le vote à bulletin secret.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Je serai brève, mais je dois dire que ce préavis me rend perplexe. On veut créer un parc périurbain, j'espère aussi pour les Lausannois. D'autre part, on ne fait que de densifier en ville, donc en supprimant des espaces verts. Je ne comprends pas cela. Je trouve que c'est contradictoire. Pourtant, j'aime la forêt. Je remercie M. Chollet pour tout ce qu'il a dit, notamment par rapport à l'entretien des forêts, parce qu'il est vrai que, depuis quelques années, on laisse choir les arbres qui tombent ou qui sont abattus.

A l'annexe 5, page 125, quand on parle de la liste des espèces menacées ou prioritaires dans le périmètre du parc naturel du Jorat, on parle tout d'abord des champignons. Avant que ma mobilité soit réduite, j'allais très souvent me promener dans les bois du Jorat ou dans les bois derrière chez moi, et j'adorais aller aux champignons. Allez maintenant dans ces bois, allez voir si vous allez trouver le moindre champignon. Ils ne repoussent plus, parce qu'ils

sont justement cachés par les branches qui sont laissées au sol. Donc, la biodiversité, où est-elle ?

J'estime que l'on doit de nouveau, notamment pour que les citoyens lausannois puissent aller se promener dans les forêts lausannoises et dans ce parc périurbain, s'il se fait – parce que je vais totalement le refuser –, mais j'estime que pour que les Lausannois puissent profiter des forêts lausannoises, il faut que les forêts soient entretenues. Et là, on voit qu'il y a 440 hectares qui ne seront pas entretenus. Je trouve que c'est lamentable de la part de la Municipalité. Dépenser l'argent des contribuables lausannois pour qu'il ne puissent pas en profiter, je trouve que c'est vraiment se moquer des citoyens lausannois.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Pour revenir à deux ou trois points qui ont été dits par d'autres personnes.

Madame Messere, vous avez dit que la biodiversité diminue. Effectivement, vous parlez du renard et des chevreuils. Mais ce n'est pas ce genre d'animaux pour lesquels on essaie ici de donner les meilleures conditions. On parle ici des coléoptères, on parle des champignons, on parle d'autres types d'insectes. C'est ce type de biodiversité qu'on essaie de favoriser. A ma connaissance, nous n'avons pas actuellement un problème d'avoir trop peu de chevreuils ou trop peu de renards, ni en ville, ni d'ailleurs dans les campagnes autour de la ville.

Vous parlez de toute une série de politiques publiques ou de projets dont je ne vois pas tout à fait le lien avec ce projet. Vous parlez de la patinoire de Malley. Bon, très sympa. Vous parlez des tortues voraces ; c'est très sympa aussi, mais vous parlez surtout aussi du parc des éoliennes, et peut-être, pour avoir présidé la commission sur Eol Jorat Sud, je retrouve un peu le même type de mésinformation dans l'argumentation des adversaires. Donc là, il y a quelque chose qui se recoupe. Pour le reste, je pense que les deux projets sont parfaitement compatibles l'un avec l'autre.

Ce qui m'a un peu gêné au niveau de la forme ici, c'est effectivement que vous projetez le rapport-préavis que nous avons tous lu, avec plusieurs photos, et je pense que cela n'est pas nécessaire. Nous avons tous eu l'occasion de prendre connaissance à la fois du rapport-préavis et de toutes les annexes.

Madame Longchamp, c'est très intéressant ce que vous dites. Je pense que plusieurs personnes font le même constat. Il y a probablement à certains endroits moins de champignons, sauf qu'ici, j'aimerais bien renverser la logique. Probablement le fait qu'il y ait moins de champignons, c'est que, justement, à certains endroits il y a trop d'activité humaine, qui empêche ces champignons de pousser. C'est vraiment un raisonnement tout à fait différent, et je ne comprends pas tout à fait votre argumentation.

Par rapport à ce que vous dites, monsieur Chollet, je pensais que vous alliez amener quelques nouveaux éléments. Merci beaucoup d'avoir lu aussi votre rapport de minorité. J'aimerais juste revenir sur un élément ici, et je vais citer votre propre rapport de minorité : « mais, de grâce, cessez de vouloir tout et tout de suite, et acceptez que la nature évolue à son rythme et qu'il n'est pas forcément le vôtre ». Eh bien, monsieur Chollet, je suis à 100% d'accord avec vous. On voit très bien, aussi dans les zones qui ont été touchées fortement par Lothar il y a vingt ans en arrière, ces zones détruites se sont très bien débrouillées au niveau de la nature. La nature sait très bien ce dont elle a besoin, probablement beaucoup mieux que les hommes et les femmes, qui essaient de toujours tout régler.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Sans préjuger du sort que je donnerai à ce préavis, force m'est de constater que le rapport de minorité ne saurait laisser insensible qui est issu, comme moi, d'un milieu rural. Il donne la mesure du ressenti de certains milieux, et en particulier les communes qui ne se sont pas ralliées à ce projet. Communes à connotation rurale, liées au secteur primaire, et soucieuses de la mise en valeur de leur forêt.

Il a l'avantage de faire une analyse ciblée et de bon aloi sur ces différences, alors que le rapport de majorité relate les très nombreuses interrogations débouchant sur des réponses qui en suscitent encore plus. Mais nous n'en sommes pas là. Nous sommes là pour nous

concentrer sur les affaires de la Ville de Lausanne, leader du projet, et ceci va faire la différence, en l'état des choses.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vous remercie pour ce débat nourri. On sent que le parc périurbain, comme d'autres parcs, à d'autres échelles territoriales, permet de faire émerger différentes approches. On a senti ce soir une approche très émotionnelle. On a senti l'approche profession de foi. On a senti l'approche politique, on a senti l'approche économique. On sait en tout cas que ce type de projet nous touche au plus profond de notre humanité. Ce n'est pas pour faire des grands mots que je commence par cela, mais cela permet de montrer ce lien intime, qu'on a senti aussi avec le côté poétique qu'on entretient avec la forêt.

Pour commencer, j'essaie de synthétiser – mais, je le dis par avance, je vais faire long – les différents éléments qui ont été abordés. Tout d'abord, pourquoi cette urgence municipale ? Alors, oui, vous avez raison, nous avons fourni les éléments très rapidement et, dans la foulée, proposé une séance de commission. Comme vous l'avez bien compris, ce projet est travaillé depuis de nombreuses années. Il est travaillé depuis trois ans maintenant avec une base, avec treize communes, comme vous l'avez évoqué. Vous l'avez compris aussi et relevé, en été, et juste avant l'été, nous avons eu le refus de deux communes de continuer sur ce projet. Nous avons donc dû redéfinir le périmètre du parc, et tout ce qu'on avait fait en deux ans, on a dû le faire en six mois. Et là, on peut effectivement remercier l'équipe, qui travaille d'arrache-pied sur le projet. Tout ça pour dire qu'on regrette de vous avoir soumis un énorme paquet à lire et à vous approprier en si peu de temps. Mais c'est vraiment aussi parce que la procédure liée à ce parc naturel périurbain nous oblige aussi à ne pas louper une fenêtre d'opportunité qu'on a maintenant, qui nous a déjà été élargie, puisque nous avions au départ une possibilité de travailler sur ce projet de parc de 2016 à 2019. Nous avons déjà demandé une année supplémentaire. Si on manque cette échéance, il est clair que nous n'aurons pas les subventionnements de la Confédération et du Canton pendant une année.

Sur la partie, elle est aussi liée, vous l'aurez compris dans le préavis, à la procédure d'aménagement du territoire. Elle est complexe, mais, par rapport aux commentaires, elle garantit une transparence et également une participation à beaucoup d'étapes de cette procédure d'aménagement du territoire, que vous avez reconnu sur deux axes : un axe décision de classement, qui sera soumis à une mise à l'enquête publique, donc les voies de recours et les droits des tiers peuvent être exercés, et puis l'autre partie, qui consiste en quelque chose d'un peu plus technique, une adaptation quatre terres d'une mesure du Plan directeur qui, celle-ci, fera l'objet d'une consultation publique qui permettra à tout un chacun, y compris les communes limitrophes, de se prononcer sur ce projet de parc.

Donc, comme vous pouvez déjà le constater, l'urgence, on la regrette, mais on la subit, comme vous. Deuxièmement, en termes de participation, en termes de possibilité d'intervenir, vous avez la possibilité aujourd'hui et ce soir de vous exprimer et, bien entendu, d'intervenir dans le cadre des procédures que je viens d'évoquer. Cela pour replacer la question de l'urgence et de la possibilité d'intervenir et de participer et de dire son mot sur ce parc.

Deuxième point qui a été évoqué, et non des moindres, le monitoring. Là, je serais peut-être un peu moins sévère que M. Gendre et M. Picard, qui ont dit que c'était quasiment inexistant. Je vous rappelle quand même qu'il y a pas mal d'éléments que vous trouvez dans le volumineux document qu'on vous a apporté sur votre table, document qui permet de montrer qu'il y a quand même un monitoring qui a été posé de manière scientifique, quand on spécifie justement que nous allons faire le suivi sur le bois mort sur pied ou à terre en termes quantitatifs et qualitatifs, qui a à voir bien entendu avec cet habitat que l'on va protéger avec cette zone centrale. On parle également de faire le suivi des coléoptères, des mousses et des champignons.

Troisième point, et non des moindres, notamment pour Mme Longchamp, qui est préoccupée par comment on va s'intéresser aux gens, justement, on s'intéresse beaucoup aux gens,

puisqu'un suivi sera fait sur cette cohabitation comme nature, élément décrit de manière très fine déjà dans les documents idoines, on va suivre également ces questions de sécurisation, de maladie des forêts, d'usage, et ces éléments sur lesquels je reviendrai aussi tout à l'heure. Donc, monitoring, peut-être pas parfait, mais, en tout cas très présent, et je me réjouis que M. Gendre, avec ses compétences, puisse venir amender cette conclusion sur laquelle je peux suivre les différents éléments qui ont été présentés.

Troisième point que j'ai souvent entendu dans vos discours : Lausanne est seule sur ce nouveau périmètre du parc. Alors, c'est la seule commune territoriale, mais il est totalement faux de dire que Lausanne est seule. Je me permets de reprendre les différentes communes pour appuyer mon propos. On n'est pas seuls, parce qu'il y a cinq communes qui sont toujours partenaires du parc ; c'est le Jorat-Menthue, le Jorat-Mézières, Epalinges, le Mont-sur-Lausanne et Hermenches. Ces cinq communes sont toujours partenaires du parc. Ce ne sont pas des communes territoriales, mais il faut bien faire la différence. Donc, non, Lausanne n'est pas seule. Et puis, je vous rappelle également qu'aujourd'hui, il y a encore cinq communes supplémentaires qui sont toujours membres de l'association. C'est Corcelles-le-Jorat, Servion, Montilliez, Cugy et Ropraz. Il y a seulement deux communes qui ont démissionné : Froideville et Monpreveyres. Donc, non, Lausanne n'est pas seule. Pour répondre à M. Gaudard pour la suite de l'aventure du parc périurbain, si vous voulez bien qu'elle continue, l'association reprendra ces communes partenaires actuellement, qui sont des communes qui auront la possibilité dans le cadre de l'association nouvellement créée de dire à quel niveau, et c'est ce qu'on va faire pendant ces six prochains mois, si vous le souhaitez. On va travailler avec elles pour définir sur quel projet elles souhaiteraient pouvoir travailler dans le cadre de ce parc périurbain. Donc, Lausanne n'est pas seule, Lausanne a toujours des partenaires, Lausanne continuera à avoir des partenaires dans le cadre de cette nouvelle association, et c'est avec elle, de manière participative, que nous construirons ce qui va constituer une partie des activités, avec les communes qui sont toujours à suivre le parc.

Autre point que vous avez abondamment discuté, et je crois que c'est M. Clerc qui est intervenu sur ce point, ainsi que plusieurs autres, qui lui ont emboîté le pas : le parc coûte cher. Je vous invite à regarder les différents éléments qui figurent dans le budget ; je pense que vous l'avez tous fait. Et là, je me permets de faire un petit clin d'œil à M. Pernet, parce que, quand on avait monté ce projet, pendant ces trois ans, on a aussi pensé à M. Pernet, qui, systématiquement, de manière tout à fait légitime, nous demande, sur chaque projet, d'imaginer quelles sont les retombées directes et les retombées indirectes. Alors, monsieur Pernet, on a voulu vous faire plaisir, donc je vous dis ce soir qu'on a commandé une étude à une institution sérieuse, qui nous a montré que les retombées du parc pourraient être, d'un point de vue indirect, 1,5 à 6 fois supérieures aux fonds qui sont investis. Bien entendu, les retombées directes sont en lien, et vous avez les chiffres dans le préavis, avec cet apport massif de fonds de la Confédération et du Canton. Ce sont aussi des éléments qui ne sont pas négligeables dans cette petite phrase que j'ai entendue à plusieurs reprises : « ça coûte cher ». Alors, ça coûte quelque chose, on investit quelque chose, mais on a des retombées directes et indirectes qui ne sont pas négligeables.

Cinquième point sur lequel j'aimerais revenir, c'est ces fameux 10%. C'est raisonnable. Et puis, il faut peut-être juste rappeler, par rapport à ce qui a été évoqué à plusieurs reprises, le projet n'est pas une succession de contraintes ou d'interdictions. On le verra, c'est une addition d'opportunités. Les cheminements qui sont maintenant dans la zone centrale, et je remercie Mme Messere d'avoir fait passer la carte. On voit bien que ces cheminements dans la zone centrale sont garantis. Alors, j'aimerais bien ne plus entendre que ces cheminements ne sont pas garantis. Et puis, vous avez vu aussi que nous avons fait, usager par usager, un tableau qui montre ce qui est permis maintenant, sans parc et sans zone centrale, et ce qui sera permis après, avec le parc, avec la zone centrale. Alors, à part les coureurs d'orientation, qui vont maintenant partout, là, ils devront rester sur les chemins, et à part les champignonnières, que j'aimerais bien être, mais je ne suis pas assez compétente pour le

faire, mais qu'on appelle bien aimablement « du dimanche », mais qui nous permettent de faire de bonnes fricassées, ceux-ci, c'est vrai que, dans la zone centrale, ces champignonnières ne seront pas nourries. Par contre, les champignonnières et les mycologues, les scientifiques sont vraiment aux anges, parce que, dans une zone centrale, ils vont pouvoir évoluer et voir évoluer ces champignons. A part ce type de restriction, à l'heure actuelle, dans le cadre du préavis qu'on vous propose, avec les cartes qu'on vous a proposées, avec l'ensemble des documents que nous allons remettre au Canton, qui va les remettre à la Confédération, on ne peut pas dire qu'il y ait des restrictions de libertés énormes.

Mme Messere a abordé à plusieurs reprises – mais ce n'est pas la seule – les questions de sécurité, d'incendies, de bostryche. Vous l'avez vu dans les documents qu'on vous a fournis, ce n'est pas parce qu'il y a une zone centrale que nous n'allons pas pouvoir intervenir s'il y a des problèmes de ce type. Bien au contraire. Les garanties sont données par écrit dans tous les documents, qui nous engagent formellement devant vous, devant le Canton et la Confédération.

Septième point, on a entendu aussi différents éléments, que ce soit en commission lors de ces trois ans, ou ce soir, que ne pas entretenir les forêts, cela réduit la biodiversité. Alors non, comme on l'a entendu par rapport à d'autres personnes qui sont intervenues, on sait justement maintenant que cela permet d'avoir une richesse de biodiversité incroyable que de ne pas entretenir nos forêts, et je crois qu'il faut arrêter – c'est peut-être la seule chose qui m'énerve un peu, je dois dire, c'est cet obscurantisme scientifique, qui peut nuire à une bonne action publique et à une prise de décision en bonne connaissance de cause.

Huitième point que vous avez abordé, ou que j'ai synthétisé, la compatibilité entre le parc périurbain et le parc d'éoliennes. Il faut juste préciser qu'il n'y a aucune éolienne d'Eol Jorat Sud dans la zone centrale. On a un arrêt de la CDAP du 30 septembre 2019, qui nous dit justement que le parc éolien était jugé compatible aux exigences de la nature et du paysage, notamment avec le parc périurbain. Donc on se base aussi là-dessus. Peut-être pour préciser, puisque Mme Messere nous a aussi bien aimablement mis une carte avec le positionnement des éoliennes, il n'y en a donc, je le rappelle, aucune dans la zone centrale, et puis, des endroits où les éoliennes sont, ce n'est pas que l'on a fait des poches, comme j'ai aussi entendu lors de ces trois ans ou lors de la discussion en commission, mais ces éoliennes sont dans des clairières agricoles, qui ont été défrichées au Moyen Age. Cela n'a pas été fait exprès. Je laisserai mon collègue, M. Pidoux, s'il le souhaite, dire quelques mots complémentaires sur les éoliennes.

M. Chollet a abondamment, et de manière tout à fait légitime, parlé de la filière bois. Je rappelle que ce projet de parc périurbain a une grande partie, et c'est le troisième élément qui est mentionné en préambule de ce préavis, une partie qui va justement se préoccuper de cette valorisation de la filière bois. Vous l'avez dit, et je crois qu'on est d'accord sur ce point, monsieur Chollet, cette filière bois est moribonde et, justement, elle a besoin de soutien. Dans le cadre de ce parc périurbain, c'est d'ailleurs ce qu'on propose. On vous a mis les trois axes sur lesquels nous souhaitons travailler, entre la promotion du bois régional, avec justement les appuis aux entreprises, une mise en réseau des acteurs et un renforcement des conditions-cadres. On voit qu'on a envie, on souhaite, une fois de plus, avoir un maximum d'acteurs comme l'attitude qu'on a eue dès le début du projet, et c'est ce à quoi on s'engage par rapport à cette filière bois, encore une fois, moribonde, et ce n'est pas le 10% de la zone centrale qui ne va plus être exploité qui mettra à mal une filière qui est déjà effectivement moribonde.

Dernier point, sur l'agriculture, sur lequel M. Chollet est revenu à juste titre, et toujours de manière légitime, nous avons aussi un lien très fort avec une autre politique que vous avez votée ici, au Conseil communal, la politique d'agriculture urbaine. Les fermiers qui sont concernés et qui sont justement dans la zone de transition, mais pas du tout dans la zone centrale du parc, ont bien entendu été associés, et ce qu'il advient de l'avenir de l'agriculture urbaine de ce type, vous le savez, monsieur Chollet, me tient très à cœur, et c'est dans le

cadre d'une autre politique publique que leur destin est scellé. J'espère que c'est un destin radieux, qui nous irons voir ensemble.

Mme Anita Messere (UDC) : – Je compte revenir sur un détail, par rapport à la biodiversité, qui augmenterait avec ce parc périurbain. C'est tout simplement faux. Après, c'est votre voix contre la mienne. De toute façon, vous êtes majoritaires. Vous pouvez dire que je raconte des bêtises. Ce n'est pas le cas, c'est une réalité : la biodiversité ne va pas augmenter en laissant une forêt inexploitée.

Si, tout à coup, on a un problème de bostryche – il ne connaît pas les frontières –, il va falloir dédommager les communes alentour, parce qu'elles n'auront plus de bois en bon état, et il va falloir faire face au bostryche.

Ensuite, monsieur Tétaz, si vous voulez mettre de nouveau cette carte. (*La carte est projetée.*) Effectivement, les éoliennes sont, pour l'instant, légèrement en dehors de la zone centrale, puisque, vous en avez qui sont sur les parties qui ne sont pas encore inaccessibles, comme la zone centrale. Pour l'instant, vous avez l'impression d'avoir des chemins, que vous aurez encore l'occasion d'aller dans ces forêts comme vous y allez maintenant. Je vous le redis, le pouvoir se grappille. Il est bien probable que le parc périurbain gagne encore du terrain, en tout cas sur Lausanne, et que vous y ayez encore moins accès. Il faut savoir que quand vous avez des éoliennes qui sont posées, il faut d'abord aller déverser 600 tonnes de béton par hélice et, pour ça, il faut des camions, et les camions ne doivent pas être sur le tout-venant, sur le non-bitumé. Donc il va falloir construire des accès pour les camions. Ces accès, ensuite, même s'ils sont bétonnés, ils seront inaccessibles. Voilà la vérité.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Ce que j'entends ce soir est très intéressant. Je ne suis pas un grand spécialiste des forêts. Je viens aussi d'une famille campagnarde et, pour moi, une forêt qui veut survivre, c'est une forêt qu'on entretient. Cela veut dire enlever les gros arbres, pour permettre aux autres de pouvoir pousser, cela veut dire pouvoir y accéder.

Il y a une cinquantaine ou une centaine d'années, on pouvait encore avoir des gens qui travaillaient avec des chevaux. C'est assez rare à l'heure actuelle, car ce n'est malheureusement pas très rentable. Vous n'avez pas l'air d'être très consciente sur le fait du danger du feu. On parle de réchauffement climatique. Dans un certain nombre de pays, comme au Portugal, où on a laissé la forêt s'entretenir toute seule, les branchages qui restent et qui sèchent augmentent le danger de feu. Vous faites comme vous voulez, mais les branches par terre sont un vrai risque. Alors, une fois que ça aura brûlé, ne vous inquiétez pas, le vrai problème de biodiversité existera. Demandez aux Australiens ; ces derniers temps, ils sont au courant. Des milliers d'animaux sont morts dans les feux de forêt, mais je ne suis pas sûr qu'au niveau de l'entretien c'était top.

On parle aussi du bostryche. Vous avez l'air de passer sur braise, en disant que non, ce n'est pas grave, qu'il n'y a pas de souci. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, il y a eu un gros ouragan – ce n'était pas Lothar –, et on a laissé les arbres pourrir. Dans les années qui ont suivi, il y a eu un énorme développement de bostryche, puisque c'est le lieu de prédilection de développement. Alors, vous faites ce que vous voulez, vous pouvez penser ce que vous voulez, mais, à un moment donné, c'est très bien qu'on pense à la nature et aux coléoptères. Si vous voulez développer les coléoptères, il faut laisser de la nature en jachère à plusieurs endroits pour avoir de la biodiversité au niveau des plantes, au niveau des cours d'eau, à divers endroits, arrêter de faire de la culture intensive partout. Vous aurez de meilleurs résultats que de laisser une forêt se développer par elle-même, et si vous voulez qu'elle dure, il faut que l'Homme fasse un peu son chemin.

Le fait de récupérer les branches mortes, de pouvoir l'utiliser, on peut très bien éventuellement, puisqu'il n'y a aucune usine dans la Romandie pour faire du bois déchiqueté, c'est tout en Suisse alémanique. Donc, forcément, il n'y a pas d'intérêt à vendre notre bois à des usines pour fabriquer des pellets, qui sont relativement écologiques. Donc, si vous voulez faire de l'économie, permettez que des entreprises se développent, de pouvoir utiliser le bois de façon intelligente, et en tout cas pas de la laisser moribonde en se disant

que la nature va tout faire. Non, la nature fait un grand nombre de choses, mais, certaines fois il faut lui donner un coup de pouce.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ce sera ma dernière intervention, et assez brève. J’aimerais vous remercier de cette discussion. Loin de moi l’idée de parler de doctrine. Je crois que chacun s’est exprimé avec son cœur et ses tripes, et chacun a le droit de s’exprimer et de s’écouter.

Je reprendrai juste deux paroles. Une de notre collègue Joël Teuscher, qui parlait de décroissance sans renoncer partiellement à l’exploitation du bois, et repris sous une forme un peu différente par Pierre Conscience, qui disait que les opposants au parc prendraient comme une hérésie – je crois que c’est le mot que vous avez utilisé – le fait de ne pas utiliser du bois ou de moins l’utiliser. Oui, je crois que la messe est dite. J’appartiens à une génération dans laquelle nous sommes intimement persuadés que la Suisse n’a que trois matières premières et renouvelables. Nous n’avons pas de sous-sol, nous n’avons pas l’accès à la mer, nous sommes un pays pauvre, malgré nos banques et l’illusion qu’on a qu’on est riches. A terme, nous pourrions être pauvres, et ces trois matières premières, c’est l’herbe, qui produit de la viande, du lait et des produits laitiers, c’est l’eau, qui produit du courant, et c’est la forêt, qui produit du bois. Alors, effectivement, je prends pour une hérésie le fait de ne pas consacrer à la forêt sa vocation première, qui est précisément de fournir du bois et de l’énergie ou des constructions.

Partant de là, madame la présidente, je pense que la messe est dite et que nous pourrions passer au vote. Outre le fait que, comme je vous l’ai demandé, j’aimerais que ce soit un vote à bulletin secret, afin que chacun puisse non pas se trouver face à un doigt accusateur ou laudatif par rapport à la décision qu’il aura prise, mais puisse voter en son âme et conscience, pas forcément pour, mais également contre, parce qu’effectivement, un vote à bulletin secret le permet. Sans vouloir vous obliger, madame la présidente, nous avons voté les quatre conclusions en bloc, et je crois que, mis à part l’amendement de notre collègue, le reste peut se voter en un seul bulletin de vote. On ne va pas demander quatre tours de vote.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Une petite parenthèse éolienne, puisque, comme l’a dit Mme Litzistorf, je peux vous apporter quelques compléments. Je confirme que les éoliennes qui sont construites dans la zone du Jorat ne seront pas en zone forêt, pour une très bonne raison : la loi forestière empêche de faire des constructions de ce type, sauf si elles sont imposées par leur destination. Comme il y a des clairières, et que, pour l’instant, rien n’impose la construction d’une éolienne en forêt, les éoliennes ne seront pas en zone forestière.

J’ai cru comprendre que Mme Messere craignait les chutes de pluie et de glace à proximité des éoliennes. Les chutes de pluie ne me paraissent pas particulièrement douloureuses, ni près ni loin des éoliennes. Pour ce qui concerne les jets de glace, c’est un sujet qui a été effectivement thématiqué, et pour lequel nous avons prévu des mesures liées à des pales chauffantes et à la possibilité d’avertir les promeneurs qu’ils ne doivent pas passer en période de gel ou de givre. Mais même dans le Jorat, cela n’arrive quand même pas toutes les semaines.

Concernant la question de l’atteinte des éoliennes à la biodiversité, je vous rappelle, comme l’a dit ma collègue Litzistorf, que le parc éolien a été approuvé par la Cour de droit administratif et public et qu’elle l’a fait en validant les mesures de compensation en termes de biodiversité. Ces mesures sont d’ailleurs tellement bonnes que les ONG dont la mission est de protéger la biodiversité n’ont pas fait opposition et n’ont pas fait recours contre le parc éolien. Les recours qui demeurent sont le fait de particuliers et de la Commune de Cugy, dont d’ailleurs l’opposition initiale était essentiellement liée à une question de covisibilité avec l’Abbaye de Montheron.

Pour finir, à propos des accès, une des raisons pour lesquelles ce projet de parc a été considéré comme bon par les autorités cantonales et judiciaires, c’est que, précisément, il n’y a pas besoin d’aménager des accès supplémentaires pour la construction des éoliennes.

Les cheminements existent déjà ; il n'y aura que des renforcements ponctuels et il n'y aura pas d'augmentation du bétonnage lié aux accès aux éoliennes.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je reviens rapidement sur les propos de Mme Messere. Pas ceux sur un débat scientifique ou pseudo-scientifique, mais les propos qu'elle a tenus concernant les cheminements.

Là, ce n'est pas votre voix contre la mienne, et ce n'est pas un débat scientifique. On a posé maintenant des cartes avec les cheminements. C'est confirmé. Si je vous dis, dans le cadre de ce qu'on vous soumet, noir sur blanc et qui sera, encore une fois, soumis au Canton et à la Confédération, que les cheminements qui sont sur cette carte sont garantis, ils le sont.

Et je me permettrai de rajouter, si vous n'êtes pas convaincue, madame Messere, je l'espère, rendez-vous dans quatre ans, parce que c'est à ce moment que vous pourrez, comme c'est prévu, revenir sur le plan de gestion et sur le budget. M. Gendre l'a bien compris avec son amendement sur le monitoring. Ce sera à ce moment qu'on fera la preuve, ou pas, qu'on verra l'évaluation et où elle nous a menés. Vous pourrez également revenir sur ces éléments.

M. Fracheboud est revenu sur la question de la sécurité incendie et du bostryche. Peut-être que j'ai été un peu vite, mais, monsieur Fracheboud, loin de nous l'idée de banaliser ces événements. Vous l'avez rappelé dans d'autres pays. Mais là, c'est vrai que le massif du bois du Jorat est réputé pour être un massif plutôt château d'eau, avec pas mal de zones humides. Il n'en demeure pas moins que nous serons, bien entendu, attentifs à tout cela, que ce soit sous forme d'incendie, de bostryche ou autre problème de forêt.

Comme je l'ai évoqué lors de ma première intervention, dans la zone centrale, il sera toujours possible, s'il y a un problème, d'intervenir par rapport à ces problèmes majeurs que vous avez évoqués.

Je me permettrai de terminer mon intervention sur un petit plaidoyer pour ce parc. On y a mis beaucoup de compétences. On y a mis beaucoup aussi de passion. On y a mis beaucoup de conviction. Et on a essayé justement de proposer un projet au niveau de la Municipalité de la Ville de Lausanne qui reflète nos politiciens et politiciennes qui sont responsables face à tous les défis qu'on a tous et toutes identifiés ce soir avec, certes, des appréciations différentes.

Mais ces défis, il faut les relever, et pour les relever, il faut agir, il ne faut pas mettre la tête dans le sable, et il ne faut pas attendre. Donc c'est ce qui est proposé ce soir. Encore une fois, et je le dis spécifiquement pour M. Chollet, agir dans une perspective où on va reconnaître toutes les fonctions de la forêt – je crois que Mme Soto a fait un plaidoyer au début de la discussion de ce soir ; je le répète bien : toutes les fonctions de la forêt, en respectant ces enjeux de biodiversité, en respectant les enjeux qu'il y a en termes de bassin de récréation pour la détente et le loisir de toutes et tous. Dernier point très important, qui nous lie, M. Chollet et moi, en tenant compte justement de cette valorisation de cette filière bois et de l'agriculture.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Je pense que tous les groupes et toutes les sensibilités ont pu s'exprimer. Je propose une motion d'ordre.

La motion d'ordre est acceptée par le nombre suffisant de voix.

La présidente : – Je fais au plus vite. Vous avez vu qu'il est 20 h 05. Nous devons encore voter ce rapport-préavis et nous traiterons l'interpellation sur le même sujet de M. Fabrice Moscheni. Donc, si vous avez faim, dépêchez-vous. Nous avons un amendement de M. Gendre.

Il est passé à la discussion sur l'amendement de M. Gendre.

M. Joël Teuscher (Soc.) : – Le groupe socialiste considère que le préavis en l'état contient suffisamment d'éléments de manière à mener un suivi adéquat du projet. Nous refuserons donc cet amendement.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je pensais qu’il serait inutile de prendre la parole vu que, d’une certaine façon, Mme la municipale a adoubé cet amendement. Pour nous, c’est quelque chose de relativement important, parce qu’on a eu une discussion extrêmement intense au sein du groupe PLR, comme vous avez pu le voir au fil des prises de parole. On avait des critiques qui étaient aussi bien sur le fond, procédurales sur ce préavis, mais une c’était le caractère un peu pressé de notre travail. On a été extrêmement peu satisfaits en lisant le plan stratégique des moyens qui nous permettaient les nombreuses promesses de ce préavis. Raison pour laquelle on a déposé cet amendement technique, qui est un amendement de bonne gouvernance de ce parc, et auquel nous conditionnons notre soutien de groupe à ce préavis.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts se rallie, dans ce cas présent, à la position du PLR. Nous pensons que c’est tout à fait possible de définir des objectifs stratégiques de façon un peu plus concrète et, surtout, d’avoir un système de mesure. Il ne faut pas non plus que cela devienne un objectif en soi, donc qu’on dépense trop d’argent pour ça. L’important c’est d’avoir surtout des mesures de sensibilisation et autre. Mais nous soutenons cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – S’agissant de la position du groupe Ensemble à Gauche, nous ne soutiendrons pas cet amendement. Pour nous, il ne nous apparaît pas nécessaire d’engager de telles démarches dans les délais suggérés. Il s’agit surtout d’agir, pour les raisons qui ont déjà été évoquées dans le débat, d’agir pour développer la biodiversité, qui a reculé sur notre territoire, plutôt que de faire une série de mesures administratives pour vérifier l’efficacité de ces mesures. Il faut déjà les mettre en œuvre et les déployer le plus intensivement possible. C’est l’esprit dans lequel nous nous opposerons à cet amendement.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L’amendement Jean-Pascal Gendre est accepté par 44 voix contre 29 et 9 abstentions.

La présidente : – Vous avez vu qu’il y a une cinquième conclusion nouvelle.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – Six pour, 0 contre et 4 abstentions pour cette conclusion 5.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion 5 nouvelle est acceptée par 58 voix contre 17 et 7 abstentions.

La présidente : – Un vote à bulletin secret a été demandé pour les 4 conclusions du rapport-préavis.

La demande de vote à bulletin secret étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice : – La conclusion 1 : 9 voix pour, 1 contre, et 0 abstention. La conclusion 2 : 8 pour, 1 contre et 1 abstention. La conclusion 3 : 9 pour, 1 contre et 0 abstention. Et la conclusion 4 : 9 pour, 1 contre et 0 abstention.

Bulletins distribués : 83 ; bulletins rentrés : 83 ; bulletins valables : 83

Les conclusions sont approuvées par 55 voix contre 26 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/52 de la Municipalité, du 12 décembre 2019 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la constitution de l'association Jorat parc naturel dont les statuts figurent l'annexe 1 ;
2. d'adopter la charte et le contrat du Parc naturel du Jorat (annexe 2)
- 2bis de demander à la Municipalité de s'engager à faire reprendre le chapitre 9 du plan stratégique, afin de définir plus précisément dans le temps et par rapport à la situation existante, les indicateurs chiffrés pour chacun des objets stratégiques, les activités ou prestations envisagées, et les impacts attendus du programme. Avec un premier jalon de contrôle après 4 ans en phase avec la prochaine demande de budget, ces éléments feront partie du rapport annuel. Ce travail doit être réalisé avant la mise en consultation publique du projet d'adaptation 4ter du Plan Directeur Cantonal.
3. d'adopter le plan de gestion 2021-2024 ainsi que le budget y relatif (annexe 2D) ;
4. de charger la Municipalité de mettre en œuvre la présente décision.
5. de soumettre le personnel de l'association Jorat parc naturel au Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) et de l'affilier à la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL)

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ? »

Développement

JUTAVAQ, Jorat, une terre à vivre au quotidien, est une association regroupant 13 communes ayant une emprise territoriale sur les Bois du Jorat, dont Lausanne ainsi que le Canton. Ses buts statutaires sont d'une part la défense des intérêts des membres de l'association et d'autre part l'encouragement à développer des projets d'exploitation durable. Le troisième but de l'association, secondaire à l'origine, est d'étudier l'opportunité de la création d'un Parc naturel sur le territoire joratois.

4 communes sont clef pour ce projet car elles ont une partie de leur territoire qui est touché par le projet de parc. Il s'agit des communes de Lausanne, Froideville, Montpreveyres et Corcelles (i.e. communes « territoriales »).

Le comité directeur de JUTAVAQ n'a pas finalisé la phase « étude » du projet et a décidé de la création d'un parc naturel dès 2015. La version actuelle du projet prévoit que le parc sera exclusivement sur le territoire de la ville de Lausanne.

En désaccord avec cette situation, Froideville, Montpreveyres et Corcelles ont refusé ce projet. Froideville et Montpreveyres ont également quitté JUTAVAQ.

Sur la base de ce qui précède, nous remercions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Sur la base du projet actuel, le parc du Jorat exigera un financement conséquent.
 - Quel sera le montant de ce financement ?
 - Pour la création du parc
 - Pour la maintenance annuelle
 - Quelle sera la répartition de ce financement entre la Confédération, le Canton et la Ville de Lausanne ?
 - Pour la création du parc
 - Pour la maintenance annuelle

- JUTAVAQ est mandaté pour étudier la création du parc
 - Quel est le budget de JUTAVAQ, année par année depuis sa création ?
 - Qui finance JUTAVAQ et quels sont les montants ?
 - Quel est l'impact sur le financement au vu des départs de Froideville et Montpreveyres ?
- L'un des livrables du travail de JUTAVAQ est la création de la charte liant la commune à la Confédération. Le fonctionnement du parc, s'il est créé, sera défini par une charte. Cette charte doit être présentée à l'OFEV pour validation et attribution des financements attendus de la Confédération pour la création du parc.
 - Est-ce que cette charte existe ?
 - Si elle existe, comment l'obtenir ?
 - Si elle n'existe pas, quand sera-t-elle présentée au Conseil communal ?
- Au début du projet, Froideville, Montpreveyres, Corcelles et Lausanne étaient les communes territoriales clefs du projet. Or, Froideville, Montpreveyres et Corcelles ont refusé le projet actuel de parc. Froideville et Montpreveyres ont même démissionné de JUTAVAQ.
 - Pourquoi 3 des 4 partenaires territoriaux du projet ont décidé de refuser le projet actuel ?
 - Suite à ces refus, quelle est la légitimité du projet ?
 - Est-ce que la structure de JUTAVAQ va être changée ?
- Est-ce que le projet de parc a un soutien populaire avéré de la part de la population de Lausanne, sachant que les autres communes importantes refusent le projet ?
 - Si oui, comment ce soutien a-t-il été validé ?
 - Si non, pourquoi la population lausannoise n'a pas été consultée ?
- L'article 23 de l'ordonnance Oparc sur les parcs nationaux dit clairement qu'il est interdit d'amener des animaux dans la zone centrale du parc. Or, le parc du Jorat prévoit de maintenir les sentiers équestres existants, ce qui va à l'encontre de l'ordonnance Oparc.
 - Avez-vous des garanties écrites de l'OFEV que cette exception sera validée et que le financement n'est pas à risque ? Si oui, lesquelles ?
 - Si l'OFEV impose que l'article 23 soit respecté sans dérogation, est-ce que la Municipalité prend l'engagement d'abonner le projet de parc ?
 - Si le projet de parc est accepté, la Municipalité de Lausanne s'engage-t-elle à ne pas introduire des restrictions d'accès a posteriori ?

Lausanne, le 9 septembre 2019

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« JUTAVAQ, Jorat, une terre à vivre au quotidien, est une association regroupant 13 communes ayant une emprise territoriale sur les Bois du Jorat, dont Lausanne ainsi que le Canton. Ses buts statutaires sont d'une part la défense des intérêts des membres de l'association et d'autre part l'encouragement à développer des projets d'exploitation durable. Le troisième but de l'association, secondaire à l'origine, est d'étudier l'opportunité de la création d'un Parc naturel sur le territoire joratois.

4 communes sont clef pour ce projet car elles ont une partie de leur territoire qui est touché par le projet de parc. Il s'agit des communes de Lausanne, Froideville, Montpreveyres et Corcelles (i.e. communes « territoriales »).

Le comité directeur de JUTAVAQ n'a pas finalisé la phase « étude » du projet et a décidé de la création d'un parc naturel dès 2015. La version actuelle du projet prévoit que le parc sera exclusivement sur le territoire de la ville de Lausanne.

En désaccord avec cette situation, Froideville, Montpreveyres et Corcelles ont refusé ce projet. Froideville et Montpreveyres ont également quitté JUTAVAQ. »

Préambule

La Municipalité a déposé un préavis sur cet objet en décembre 2019 (préavis N° 2019/52 « Pour un parc naturel périurbain lausannois »). Ce préavis invite le Conseil communal à se positionner sur :

- la constitution de l'Association Jorat parc naturel ;
- la charte et le contrat du Parc naturel du Jorat ;
- le plan de gestion 2021-2024 ainsi que le budget y relatif.

Les premières réflexions quant à l'opportunité de créer un parc naturel périurbain dans le Jorat datent de 2002. En 2005, votre Conseil a adopté le préavis N° 2005/57 « Mise en place d'une gestion de type "Parc naturel périurbain", réserve forestière » destiné à mettre en place une gestion de type « parc naturel périurbain » dans les forêts lausannoises. En 2012, l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ) a vu le jour, réunissant treize communes territoriales : Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Lausanne, Montilliez, Montpreveyres, Mont-sur-Lausanne, Ropraz et Servion, ainsi que l'Etat de Vaud, tous propriétaires de forêts dans le massif du Jorat. L'association s'est dotée de trois objectifs, d'égale importance, qui figurent dans ses statuts, soit :

- Objectif 1 : représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier ;
- Objectif 2 : promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois ;
- Objectif 3 : étudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

En 2016, suite à la demande de l'association JUTAVAQ, le projet a reçu de la Confédération le statut de Candidat Parc naturel périurbain, assorti d'un financement pour quatre ans, plus une année d'amélioration (2020), qui permettra de finaliser la phase de création du parc.

L'interpellateur mentionne quatre communes clefs pour ce projet. En réalité, elles sont au nombre de cinq. Il omet de mentionner celle de Jorat-Menthue, qui souhaitait participer au projet. Le refus des Communes de Froideville, Montpreveyres et Corcelles-le-Jorat a privé la Commune de Jorat-Menthue de la possibilité de participer au Parc naturel du Jorat, son territoire n'étant plus relié directement au territoire de Lausanne. Afin que le parc puisse voir le jour, il a été décidé de repositionner le territoire du parc entièrement sur le territoire de Lausanne. Ce nouveau périmètre a été préavisé favorablement par la Municipalité de Lausanne le 16 mai 2019.

Il est affirmé dans l'interpellation que la phase d'étude du projet n'a pas été finalisée et que la décision de création du Parc naturel du Jorat a été prise en 2015. Dans les faits, en 2015, les membres de JUTAVAQ ont décidé à l'unanimité de soumettre un dossier de candidature à la Confédération, accompagné d'une demande d'aide financière, afin d'obtenir le statut de Candidat Parc naturel périurbain. La période 2016-2019 a permis de développer divers projets, d'étudier l'opportunité de poursuivre le processus de création d'un parc naturel périurbain, et aux partenaires de mieux évaluer les conséquences d'un tel parc sur leur territoire.

A l'été 2019, les membres de JUTAVAQ ont été appelés à confirmer leur intérêt pour le projet de parc naturel périurbain. Deux communes ont décidé de se retirer de l'association,

cinq communes ont souhaité poursuivre leur engagement dans JUTAVAQ pour les deux premiers objectifs ci-dessus, soit :

- représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier ;
- promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois.

Les six autres communes ainsi que l'Etat de Vaud ont décidé, en plus des deux premiers objectifs, de continuer d'« étudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain sur le territoire joratois. ». Soit le 3^{ème} objectif.

Les communes de Froideville, Montpreveyres et Corcelles-le-Jorat ont refusé que la zone centrale ou la zone de transition du parc se situe sur leur territoire, ceci avant de connaître le contenu de la charte qui précise les objectifs et actions du parc.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Sur la base du projet actuel, le parc du Jorat exigera un financement conséquent.

- ***Quel sera le montant de ce financement ?***
 - ***Pour la création du parc***
 - ***Pour la maintenance annuelle***

Il n'y a pas de frais de création du parc, mais seulement des frais annuels pour le fonctionnement et les projets du parc. Le budget annuel moyen du parc se montera à CHF 740'075.-/an.

- ***Quelle sera la répartition de ce financement entre la Confédération, le Canton et la Ville de Lausanne ?***
 - ***Pour la création du parc***
 - ***Pour la maintenance annuelle***

Comme dit précédemment, il n'y a pas de frais de création du parc, mais seulement des frais annuels pour le fonctionnement et les projets du parc.

Le budget du parc est couvert à raison de

- 50% par la Confédération ;
- 19% par le Canton ;
- 9% par des recettes d'exploitation et des tiers (offices fédéraux, fondations, sponsors, etc.) ;
- 22% par l'association porteuse du projet de Parc naturel du Jorat.

La Ville de Lausanne assumera le 88% de la contribution à cette association, soit CHF 145'216.- par an. Cette contribution se répartira entre une contribution financière, inscrite au budget du Service des parcs et domaines, de CHF 47'500.- /an (soit l'équivalent de la cotisation actuelle à l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien) et une contribution sous forme de prestations propres (personnel, infrastructures) de CHF 97'716.- /an.

Question 2 : JUTAVAQ est mandaté pour étudier la création du parc

- ***Quel est le budget de JUTAVAQ, année par année, depuis sa création ?***

2013 : CHF 6'010.50

2014 : CHF 18'121.80

2015 : CHF 5'046.90

2016 : CHF 141'543.35

2017: CHF 552'035.90

2018: CHF 652'317.85

L'augmentation du budget entre la période 2013-2015 et la période démarrée en 2016 s'explique par l'obtention du label Candidat parc d'importance nationale ayant permis à l'association de recevoir des subventions du Canton et de la Confédération en vertu de leurs lois respectives concernant les parcs, et ceci pour la phase de création du parc depuis 2016.

— ***Qui finance JUTAVAQ et quels sont les montants ?***

Durant les années 2013 à 2015, le financement de JUTAVAQ était assuré par ses membres et les recettes d'exploitation.

Pour la période 2016-2019, le financement est réparti selon la moyenne annuelle suivante :

- Confédération : 55% (CHF 288'981.-/an) ;
 - Canton : 18% (CHF 95'000.-/an) ;
 - Membres de l'association : 18% (CHF 95'000.-/an, dont CHF 47'500.- de la Ville de Lausanne) ;
 - Financements tiers et recettes d'exploitation : 9% (CHF 47'500.-).
- ***Quel est l'impact sur le financement au vu des départs de Froideville et Montpreveyres ?***

Les Communes de Froideville et Montpreveyres financent, durant la phase 2016-2019, respectivement CHF 2'107.-/an et CHF 535.-/an, soit 0.4% et 0.1% du budget total.

Question 3 : L'un des livrables du travail de JUTAVAQ est la création de la charte liant la commune à la Confédération. Le fonctionnement du parc, s'il est créé, sera défini par une charte. Cette charte doit être présentée à l'OFEV pour validation et attribution des financements attendus de la Confédération pour la création du parc.

— ***Est-ce que cette charte existe ?***

Oui.

— ***Si elle existe, comment l'obtenir ?***

Elle est présentée au Conseil communal de Lausanne en annexe au préavis N° 2019/52.

— ***Si elle n'existe pas, quand sera-t-elle présentée au Conseil communal ?***

Voir ci-dessus.

Question 4 : Au début du projet, Froideville, Montpreveyres, Corcelles et Lausanne étaient les communes territoriales clefs du projet. Or, Froideville, Montpreveyres et Corcelles ont refusé le projet actuel du parc. Froideville et Montpreveyres ont même démissionné de JUTAVAQ.

— ***Pourquoi 3 des 4 partenaires territoriaux clef du projet ont décidé de refuser le projet actuel ?***

L'interpellateur oublie la Commune de Jorat-Menthue qui, elle, est toujours favorable au projet.

Les raisons du retrait appartiennent à ces communes. Elles sont les seules habilitées à les communiquer.

— ***Suite à ces refus, quelle est la légitimité du projet ?***

A la suite de l'assemblée générale de JUTAVAQ du 18 mai 2019, JUTAVAQ a consulté ses membres quant à l'affectation de leurs cotisations 2020 aux différents objectifs statutaires de JUTAVAQ, soit :

- Objectif 1 : représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier ;
- Objectif 2 : promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois ;
- Objectif 3 : étudier l’opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

Suite à cette consultation, sept membres de JUTAVAQ (Communes de Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Epalinges, le Mont-sur-Lausanne, Hermenches, Lausanne et Canton de Vaud) ont accepté que leur cotisation annuelle pour 2020 soit affectée aux trois objectifs statutaires de JUTAVAQ.

Deux Communes (Froideville et Montpreveyres) sont démissionnaires à fin 2019,

La légitimité du projet vis-à-vis de JUTAVAQ est acquise du fait qu’au 1^{er} janvier 2020, une majorité des membres de JUTAVAQ soutiendront ainsi les trois objectifs statutaires, dont l’étude de l’opportunité de créer un parc naturel périurbain sur le territoire joratois, même si le périmètre se situe entièrement sur la Commune de Lausanne.

– *Est-ce que la structure de JUTAVAQ va être changée ?*

En application de l’ordonnance sur les Parcs d’importance nationale (OParcs) et de la loi vaudoise d’application sur les parcs d’importance nationale (LVOParcs), le Parc naturel du Jorat sera géré par une association à but non lucratif, dans laquelle sera représentée de manière déterminante la commune située dans le périmètre du parc, soit Lausanne. Les statuts de cette association devront être approuvés par le Conseil communal et sont inclus dans le préavis déposé en décembre.

Question 5 : Est-ce que le projet de parc a un soutien populaire avéré de la part de la population de Lausanne, sachant que les autres communes importantes refusent le projet ?

– *Si oui, comment ce soutien a-t-il été validé ?*

Le programme d’animations proposé par l’association JUTAVAQ depuis trois ans rencontre un franc succès. Le patrimoine joratois y est à l’honneur via des balades guidées, des projections de films, un cycle de conférences et l’organisation de manifestations. L’offre proposée pour les enfants dans le cadre scolaire et parascolaire est également un succès.

Chaque année, ce sont près de 3’000 personnes issues de toute la région qui ont bénéficié des animations mises en place par le parc et ainsi découvert la forêt, ses richesses naturelles et culturelles.

Au-delà du programme d’animations, le projet de parc naturel dispose du soutien d’une diversité de partenaires réunis au sein d’un réseau d’« ambassadeurs » issus des milieux scientifiques et pédagogiques, d’usagers, de PME, de Hautes écoles, de la santé et de la protection de la nature.

Le suivi des outils de communication virtuels du projet de parc montre également un intérêt de la population pour le sujet.

La consultation de la population a pris la forme d’un travail de mémoire de l’Université de Neuchâtel¹ et de deux démarches participatives :

- Réalisé en 2010, le travail de mémoire s’intéressait aux visions et perceptions des habitants du projet de parc. Une enquête réalisée via un questionnaire complété par 270 habitants du nord de Lausanne (Chalet-à-Gobet, Montblesson, Montheron et Verschez-les-Blanc) a permis de mettre en évidence que 80% des personnes interrogées

¹ Pasche Aline, Projet de parc naturel périurbain : visions et perceptions des habitants, Ecofoc, Université de Neuchâtel, 2009-2010, 42p.

étaient favorables ou plutôt favorables à la création d'un parc naturel périurbain dans le Jorat.

- Une première démarche participative réalisée durant l'hiver 2017-2018 était ouverte à la population et aux usagers de la région et proposait d'identifier les impacts potentiels, positifs ou négatifs, de la création de ce parc. Ce sont 160 personnes qui y ont participé et les résultats ont servi à l'élaboration de la charte du parc.
- Suite à la définition du périmètre du parc naturel entièrement sur le territoire lausannois, une deuxième démarche participative a été réalisée durant l'été 2019. Lors de deux ateliers, les 4 juillet et 19 août 2019, JUTAVAQ et la Ville de Lausanne ont convié les associations d'usagers à la discussion du concept de cheminements de la zone centrale du parc naturel. Les résultats de cette démarche ont contribué à la solution proposée dans le préavis N° 2019/52 « Pour un parc naturel périurbain lausannois », soumis à votre Conseil.
- ***Si non, pourquoi la population lausannoise n'a pas été consultée ?***

Voir ci-dessus.

Question 6 : L'article 23 de l'ordonnance OParcs sur les parcs nationaux dit clairement qu'il est interdit d'amener des animaux dans la zone centrale du parc. Or, le parc du Jorat prévoit de maintenir les sentiers équestres existants, ce qui va à l'encontre de l'ordonnance OParcs.

- ***Avez-vous des garanties écrites de l'OFEV que cette exception sera validée et que le financement n'est pas à risque ? si oui, lesquelles ?***

Le maintien de l'activité équestre sur les itinéraires actuels constitue une dérogation minimale à l'article 23 de l'OParcs, sans impact avéré sur la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale. La pré-consultation de la Confédération au sujet de la charte du parc a montré que l'OFEV entre en matière sur cette dérogation, pour autant qu'elle soit minimale et qu'un monitoring des impacts de cette dérogation sur la libre évolution des processus naturels soit entrepris, en vue de prendre des mesures au cas où un impact négatif serait mis en évidence. Il n'y a pas de financement à risque, car aucun montant ne sera engagé si le parc n'obtient pas la labellisation.

- ***Si l'OFEV impose que l'article 23 soit respecté sans dérogation, est-ce que la Municipalité prend l'engagement d'abandonner le projet de parc ?***

L'art. 23 de l'OParcs prévoit la possibilité de dérogations. Les propositions ci-dessus ont été présentées en réponse aux demandes de l'OFEV qui en a accepté le principe. Si l'OFEV devait se montrer plus sévère, et vu l'importance de l'activité équestre, la Municipalité évaluerait avec les milieux concernés les modalités de réponse à une demande renforcée.

- ***Si le projet de parc est accepté, la Municipalité de Lausanne s'engage-t-elle à ne pas introduire des restrictions d'accès a posteriori ?***

Un monitoring sera fait dans la zone centrale, s'il devait mettre en évidence des impacts négatifs sur la libre évolution des processus naturels et les espèces cibles, des mesures pourraient être prises. Les cibles à atteindre de réduction des impacts seraient alors précisées dans le plan de gestion 2025-2029 du Parc naturel du Jorat, en fonction des résultats du monitoring. Les acteurs concernés seraient associés à la définition des mesures à entreprendre. De plus, les cheminements étant inscrits dans la décision de classement, des changements impliqueraient une révision de celle-ci et une mise à l'enquête publique.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Fabrice Moscheni.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 janvier 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je vais donc vous entretenir pendant que vous votez, et j’espère un peu influencer votre vote avec ce que je vais vous dire.

Avant tout, j’aimerais remercier la Municipalité et ses services pour cette réponse à mon interpellation, que j’aurais souhaité être urgente, mais qui, à l’époque, avait été vue comme n’étant pas urgente ; on m’avait renvoyé à ce rapport-préavis que nous discutons ce soir.

Je ne vais pas refaire tout le débat, mais j’aimerais quand même amener quelques éléments importants à la lumière de l’interpellation et de la réponse, qui, je crois, donnent une certaine perspective à ce qui se passe maintenant et ce qu’on est en train de voter. Je voudrais déjà vous dire que ce que l’on fait aujourd’hui, ou ce que fait la Municipalité aujourd’hui, c’est un acte politique important et fort, démontrant la suprématie de Lausanne sur les autres communes avoisinantes.

En effet, ce projet est un passage en force de la Ville de Lausanne contre les autres communes rurales parties prenantes de ce projet. Je rappelle que les autres communes territoriales parties prenantes de ce projet se sont toutes retirées – Froideville, Montpreveyres et Corcelles – et que Lausanne reste seule. Malheureusement, mesdames et messieurs, Lausanne n’en a cure et applique sa compréhension urbaine, et un peu théorique de la nature, qui semble être à l’opposé de l’expérience pratique des communes avoisinantes, moins urbaines, certes, mais peut-être bien plus au fait de comment on gère une forêt. D’ailleurs, Mme la municipale Litzistorf a fait un lapsus révélateur lors de sa prise de parole. Dans son intervention, elle a parlé d’un « parc urbain » et non pas d’un parc périurbain. Je remercie Mme la municipale pour son honnêteté.

Un autre point important dans le cadre de cette décision et de ce parc du Jorat, c’est que c’est un acte écologique totalement incohérent quant au problème du CO₂. Comment comprendre qu’on vante le fait de se chauffer au bois dans les médias, ce projet va bloquer l’accès à l’utilisation économique du bois de plus de 400 hectares de forêt. Il me semble que l’incohérence est bien criante.

Troisième point important, ce projet est une privation sociale, qui réduira les libertés des utilisateurs actuels et futurs quant à l’accès à la forêt. En effet, les accès pour les utilisateurs vont être restreints, voire interdits. Dans son rapport-préavis, la Municipalité a pris des engagements pour que ces impacts ne soient pas trop forts. Dans ce sens, je dépose, à la lumière de ces engagements, une résolution, qui demande simplement que ces engagements en termes d’accessibilité soient respectés. Je crois que cette résolution ne posera aucun problème pour la majorité de ce plénum, puisqu’elle va totalement dans le sens de ce que Mme la municipale Litzistorf vient de nous affirmer lors de son intervention.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que, en cas de création du parc du Jorat, la Municipalité veille à ce que les droits d’accès restent au minimum identiques à ceux décrits dans le préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je me permets d’intervenir déjà à ce niveau, juste après la présentation de M. Moscheni. Je ne sais pas s’il était présent lors du débat qui a eu lieu juste avant. Il me semblait avoir répondu sur le fait que Lausanne n’est pas seule, sur la question du CO₂, sur ce qu’on peut quasiment appeler un mensonge, soit l’idée que nous allons interdire et restreindre par rapport au cheminement. Je ne vais pas refaire le débat, parce que ce n’est pas tout à fait respectueux du Conseil communal de revenir sur ces différents éléments. Je vous corrigerai peut-être quand même sur le fait que vous avez dit que Lausanne est seule. Vous avez dit qu’il y avait trois communes qui étaient sorties. Je vous ai dit tout à l’heure que cinq communes étaient toujours membres et, dans ces communes, il y a aussi Corcelles-le-Jorat. Donc les seules qui ont démissionné de l’association, je le rappelle pour vous, sont Froideville et Montpreveyres.

Par rapport à cette résolution, oui, dans le fond, c'est bien ce qu'on dit dans le cadre du préavis. C'est dans le cadre de la procédure qu'on vous a décrite en termes d'aménagement du territoire, Canton et Confédération, que ces éléments seront également tranchés.

M. Romain Felli (Soc.) : – Je trouve très intéressante la motion de M. Moscheni, qui pose en effet un principe général qui paraît extrêmement important, qui consiste à dire qu'il faut que la Municipalité respecte ses propres préavis. Je propose, par économie de moyens, pour éviter de déposer la même résolution à chaque objet de ce Conseil communal, que M. Moscheni dépose une motion, peut-être, qui, de manière générale, force la Municipalité à respecter ses propres préavis. Dans l'intervalle, le Parti socialiste refusera cette résolution.

Mme Anita Messere (UDC) : – Je félicite mon collègue Moscheni pour sa pertinente résolution. Le texte que je voulais resoumettre tout à l'heure pour contester ce qui a été dit, à savoir que les chemins étaient garantis, ce qui n'est pas le cas, et qui se lit en page 15 du préavis : « la décision de classement pourra être modifiée, etc. ». Donc, de manière évidente, il n'y a pas une garantie, et la manière de, pour ceux qui ont voté oui à ce parc périurbain, garantir cet accès, c'est d'accepter cette résolution.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – M. Felli a à peu près tout dit ce qui était important ici. Le groupe des Verts ne va pas soutenir cette résolution. C'est une sorte de provocation. Nous devons aussi, au bout d'un moment, faire confiance à la Municipalité de respecter ses engagements. Et nous n'allons en aucun cas, en votant cette résolution, faire croire que nous ne faisons pas confiance à la Municipalité.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche s'associe aux excellents propos de mon collègue, Romain Felli. Nous ajoutons simplement qu'une telle résolution, dès lors qu'elle n'ajoute rien aux engagements déjà pris par la Municipalité consiste plus en une forme de marqueur, de thermomètre politique de positionnement issu du débat que nous venons d'avoir. Dès lors, dans ce marqueur, nous refuserons cette résolution.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais répondre aux interventions de mes préopinants.

Déjà pour répondre à Mme la municipale, vous avez raison, il reste des communes dans le cadre de ce projet, mais je parlais clairement de communes territoriales, c'est-à-dire les communes qui sont touchées par le projet en termes de territoire. Et ces communes, à l'exception de Lausanne, se sont toutes retirées.

L'autre aspect par rapport à ce truisme, semble-t-il, que je propose dans le cadre de cette résolution n'en est pas un, puisque, dans le préavis, il y a écrit noir sur blanc que Lausanne se réserve le droit de revenir sur ses engagements en cas de discussion ou de pression qui viendrait soit du Canton soit de la Confédération. Donc, ce n'est pas un truisme, c'est quelque chose de très important. Cela permettrait de définir une ligne rouge, qui nous permettrait, à nous, Conseil communal, de définir ce qu'on est prêt, en termes de privation de liberté par rapport à ce parc.

Je vous invite à soutenir cette résolution pour que ce que l'on a discuté ce soir ici, qui semble être l'avis de la majorité en termes de soutenir ce parc, ne se transforme pas en une sorte de projet évoluant au gré des opinions de quelques spécialistes basés à Berne.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Personnellement, je soutiendrai cette résolution. Je pense que la Municipalité actuelle est pure dans ses intentions, mais dans dix ans, dans quinze ans, ou dans vingt ans, il y aura une autre Municipalité et d'autres municipaux, qui risquent peut-être de mettre ce parc périurbain dans une autre configuration. Je pense que c'est un bon signe que de soutenir ce qui a été décidé par la Municipalité actuelle, et de l'inscrire dans le marbre, si j'ose le dire.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Un élément complémentaire que je n'ai pas abordé tout à l'heure, comme vous l'avez vu et comme je l'ai dit au début de mon intervention, on voit que dans les procédures existantes,

si d'aventure il devait y avoir des changements, notamment par la décision de classement qu'on devrait passer, et c'est à ce titre que les droits des tiers sont préservés, c'est à ce titre que la décision de classement suivrait les mêmes types de procédures qu'une mise à l'enquête publique, puisque c'est lié à l'enquête publique. Donc il n'y a pas de souci à avoir. Si d'aventure on devait changer quelque chose, on doit repasser par une décision de classement, et on devrait repasser par un préavis devant votre Conseil.

La discussion est close.

La résolution Fabrice Moscheni est refusée par 26 voix contre 46 et 8 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ? » ;
 - vu la réponse municipale ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- prend acte*
- de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La séance est levée à 20 h 25.

Deuxième partie

Membres absents excusés : M. Brayer Vincent, M. Calame Claude, Mme de Meuron Thérèse, M. Dupuis Johann, Mme Goumaz Christine, Mme Grin Claude Nicole, M. Hubler Alain, M. Kessler Sébastien, Mme Lavanderos Astrid, M. Mach André, Mme Martelli Lara, M. Raedler David, Mme Wild Diane.

Membres absents non excusés : Mme Crole-Rees Ana, Mme Manzoni Laura, M. Piguet Antoine.

Membres présents 84

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 100

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

Crédit-cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles

Préavis N° 2019/50 du 28 novembre 2019

Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Il est toujours bon de se rappeler qu'en matière scolaire, la Commune fait plus office de concierge que de stratège. En effet, à part gérer les bâtiments et les APEMS, les objectifs et les stratégies pédagogiques sont faits par l'Etat, et plus précisément par la conseillère d'Etat socialiste, Mme Amarelle.

Alors que la population s'inquiète de plus en plus de la quantité d'ondes électromagnétiques à laquelle nous sommes soumis et leur effet sur notre organisme, en particulier sur celui des plus jeunes, et sachant que la concentration des appareils connectés à un wifi aura un rapport direct sur le besoin en bornes wifi et sur la puissance que ces dernières devront développer, il est surprenant que notre conseillère d'Etat veuille, à terme, équiper tous les élèves d'un appareil connecté, d'où ce besoin croissant en émetteurs de wifi qu'on nous fait voter maintenant.

Cela dit, dans la mesure où nous avons le choix d'installer des bornes maintenant, avec l'aide financière de l'Etat, ou plus tard, sans l'aide financière de l'Etat, le PLR vous encourage à accepter ce préavis.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Les exigences actuelles et futures de l'informatique scolaire cantonale, ainsi que l'obsolescence et l'insuffisance des installations wifi à ce jour font que, à l'unanimité, ce préavis est soutenu par le groupe socialiste, qui vous propose d'en faire de même.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – La demande de ce crédit-cadre pour le renouvellement de matériel wifi pour les établissements scolaires fait sens, étant donné la politique cantonale concernant le numérique à l'école.

En effet, le Canton prévoit de plus en plus d'utiliser des tablettes numériques comme support d'enseignement, et comme celles-ci ne pourront évidemment pas être connectées directement à la fibre optique, qui équipe tous les établissements scolaires, des bornes wifi

supplémentaires et plus performantes deviennent nécessaires. En effet, les bornes wifi actuelles ne sont pas assez nombreuses et ne sont plus adaptées aux exigences de l'enseignement prévu.

Il faut aussi dire que des bornes wifi de nouvelle génération permettent une meilleure connectivité en exposant à moins d'ondes. Une garantie nous a aussi été donnée que ce wifi donnerait un accès internet aux élèves uniquement sur le matériel fourni et non sur leurs appareils privés. Il serait en plus inaccessible hors des établissements. Nous allons donc volontiers accepter ce crédit-cadre et vous conseillons de faire de même.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – L'école doit s'adapter aux évolutions de notre société, afin de garantir aux élèves, comme aux professionnels, un cadre qui permet l'intégration des nouvelles méthodes pédagogiques et technologiques.

En effet, comme rappelé dans ce préavis, cette demande de crédit fait suite à celle déjà accordée en 2008 pour équiper les bâtiments scolaires de wifi. Il semble donc normal qu'une mise aux normes et densification du wifi soit opérée pour garantir une meilleure connectivité, et ne surtout pas laisser des technologies qui évoluent rapidement périlcliter, et ainsi les rendre peu ou plus efficaces selon les besoins grandissants à venir.

Cependant, je m'interroge sur un aspect en particulier de ce préavis. Les écoles, une fois équipées de nouvelles antennes plus puissantes, ne pourraient-elles pas venir densifier le réseau de wifi freespot et Citycable ? Actuellement, neuf lieux permettent d'accéder gratuitement, et après inscription, au wifi de la Ville. Néanmoins, si techniquement ceci était possible, la Ville de Lausanne, avec ses bâtiments scolaires viendrait densifier son offre de wifi freespot mais, en plus, pourrait prévoir qu'une partie des frais de maintenance incombent aux SiL qui, eux, perçoivent des revenus des services qu'ils proposent à la population. Ainsi, les écoles profiteraient de nouveaux équipements et, d'autre part, la Ville de Lausanne aurait une plus large couverture de son freespot.

Pour finir, il me semble toujours intéressant d'avoir une vision globale, et surtout sur le long terme, afin que des infrastructures et du matériel coûteux puissent être rentabilisés et servir à un maximum de personnes, pour autant que cela soit techniquement viable.

Mme Alix Aubert (EàG) : – Il s'agit d'une mise à disposition de la technologie actuelle, exigée par les méthodes pédagogiques mises en place. Cela n'empêche pas de rester attentif aux conséquences de ces nouvelles technologies, ainsi qu'aux usages qu'on peut en avoir dans les écoles, et de manière générale. Nous allons soutenir ce préavis.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voudrais ajouter un élément à ce débat, c'est la question de l'égalité des chances entre les enfants. Je pense qu'un accès uniformisé pour tout le monde permet une meilleure égalité entre les enfants, qui n'ont pas toujours tout ce qu'il faut à la maison pour suivre les technologies actuelles.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci aux intervenants et à leur annonce de soutien par rapport à ce préavis.

Nous avons une intervention de M. Di Giulio, qui demandait à quel point les établissements scolaires pouvaient participer à développer le réseau freespot de la Ville de Lausanne. Nous signalons qu'il y a un préavis, qui répond à un postulat Longchamp à ce sujet, qui est en première place de l'ordre du jour. Malheureusement, les urgences ont, jusqu'à présent, empêché de le traiter. Par ailleurs, il y a quelques obstacles techniques, puisque les réseaux qui sont installés pour assurer l'accès aux élèves ont des typologies qui sont très différentes de ceux qui sont nécessaires pour avoir un accès à distance public et ouvert. De ce point de vue, il n'y a donc pas une opposition de principe, mais un certain nombre de difficultés et d'obstacles à le mettre en œuvre.

J'ai aussi noté que M. Klunge exprimait quelques inquiétudes par rapport aux impacts du rayonnement électromagnétique qui pouvait résulter de ce développement. Peut-être pour éviter de s'engouffrer dans un débat trop vaste sur les questions de rayonnement, et de devoir

discuter du rayonnement qui peut être émis par différents types d'appareils et de celui qui peut être subi en fonction d'où se trouvent les personnes par rapport aux appareils et, finalement de savoir quels sont les impacts de ce rayonnement sur l'organisme, j'aimerais avancer uniquement deux éléments. D'une part, préciser que les bâtiments scolaires sont déjà équipés, dans leur très large majorité, de wifi et qu'il s'agit d'un remplacement. Comme le dit Mme Berguerand, avec des appareils qui devraient pouvoir permettre d'augmenter le débit et de diminuer le rayonnement, donc d'améliorer globalement l'impact.

Et puis, signaler également le travail en rapport à ces questions de rayonnement, et signaler du coup que Katarina Roser, de l'Université de Lucerne, a fait une étude avec 90 adolescents de 13 à 17 ans pour voir quel était l'impact des différents appareils auxquels étaient exposés ces jeunes sur le rayonnement électromagnétique qu'ils subissaient. Le constat est que le wifi qu'il y a soit à l'école soit à domicile avait une influence très marginale – 3,5% –, l'essentiel de l'impact provient des téléphones portables que les enfants portent eux-mêmes, ou de ceux de leur entourage. De ce point de vue, la décision du Canton de demander d'éteindre les appareils portables pendant les cours et, en même temps, de proposer une pédagogie basée sur des appareils connectés à un wifi devrait avoir un effet bénéfique non seulement sur la pédagogie, mais aussi sur le rayonnement.

Pour finir, préciser que ce quolibet de concierge, qui est attribué au Service des écoles primaires et secondaires, ne fait pas justice aux différents professionnels qu'il y a dans une école, en dehors des enseignants. Du coup, la Ville de Lausanne a le plaisir de penser qu'elle a un dispositif qui est aussi cohérent pour s'adresser pas uniquement à l'élève, mais à l'enfant et que, de ce point de vue, elle a eu un rôle précurseur par rapport à ce que le Canton développe maintenant, sous l'intitulé Concept 360.

M. Henri Klunge (PLR) : – Premièrement, ce n'est pas un quolibet, c'est une constatation. Deuxièmement, monsieur le municipal, je me réjouis d'entendre vos arguments sur les ondes et les effets des installations et du téléphone portable quand on aura un nouveau débat sur la 5G.

La discussion est close.

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur : – La commission a voté les trois conclusions en bloc par 8 oui, 0 non et 1 abstention.

Les conclusions sont approuvées par 62 voix contre 1 et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/50 de la Municipalité, du 28 novembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- pour le renouvellement et l'extension des infrastructures wifi dans les écoles ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles primaires et secondaires, rubrique 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Réponse au postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde »

Rapport-préavis N° 2018/38 du 6 septembre 2018

Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – Le groupe UDC va se prononcer en faveur d'un oui à la réponse de la Municipalité. Oui aux quatre pages pour dire ce qu'on fait déjà, finalement ; cela s'appelle enfoncer des portes ouvertes. Ce qui est étonnant par rapport à cette réponse, c'est le prix d'une borne à 5000 francs, et un investissement total de 350 000 francs. C'est vraiment des prix démentiels. On se demandait s'il y avait des diamants qui tombaient en pluie à la connexion. Je propose le benchmarking avec un tel prix.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – En commission, on a toujours mis en avant la 5G, par rapport à la 4G. J'étais assez surprise, puisque le Conseil d'Etat a mis un moratoire concernant la 5G.

J'ai été aussi surprise durant les JOJ 2020, puisque dans mon postulat, je parlais notamment des JOJ et des événements sportifs qui allaient avoir lieu durant cette année à Lausanne, comme le Championnat du monde de hockey sur glace et les championnats de pétanque, qui auront aussi lieu à Lausanne. J'avais mis en avant le fait que je trouvais que la Municipalité pouvait augmenter le nombre de postes de wifi afin que les étrangers, notamment les sportifs qui venaient à Lausanne, puissent être plus facilement en contact avec leur famille, ou autres.

Cette proposition a été balayée par la commission, et j'ai été très surprise de lire dans la presse que, durant les JOJ, des bénévoles accompagnaient les athlètes dans leurs trajets à travers Lausanne, afin qu'ils puissent être connectés au wifi. Je trouve que c'est un peu contradictoire par rapport à ce qu'on m'a dit en commission, qu'il y avait assez de bornes à Lausanne, que Lausanne était suffisamment équipée, que l'offre des hôtels et des restaurants était de très bonne qualité. Alors, pourquoi est-ce que ces bénévoles ont accompagné les athlètes pendant les JOJ afin qu'ils puissent être mieux connectés ?

J'aimerais poser la question suivante, parce qu'il est dit dans le préavis, ou dans la réponse à mon postulat, que les installations qui devaient être posées à l'Arena seraient démontées. Première question : est-ce qu'on a vraiment posé ces bornes wifi à l'Arena ? Ce qui serait contradictoire par rapport au fait que des bénévoles accompagnaient des athlètes. Il est marqué dans le préavis que cela ne sera pas laissé pour les Championnats du monde de hockey. Qu'en est-il maintenant ? Est-ce que la Municipalité a changé d'idée ?

Pour ma part, j'avais suggéré qu'il y ait un partenariat public-privé pour baisser le prix de ces bornes, comme cela a été fait au Flon, où Mobimo a justement fait un partenariat public-privé pour poser ses bornes au Flon.

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Je pense que l'offre de la Ville est satisfaisante et notre groupe soutiendra la réponse de la Municipalité. Avec juste une remarque quant à l'accessibilité et la gratuité du wifi Cityclable de la ville. Il est en effet obligatoire d'avoir un téléphone portable pour recevoir un sms d'activation, qui n'est pas toujours gratuit.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Les postulats demandaient à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un wifi gratuit à Lausanne. Ils affirmaient que la Ville n'avait rien fait pour installer un wifi public à différents endroits de la ville.

Le rapport-préavis démontre que cette affirmation est fausse et que la Ville propose déjà un nombre important de points d'accès gratuits au wifi. Des points d'accès supplémentaires

sont prévus sur plusieurs grandes places de la ville. La Ville prévoyait une extension plus importante du réseau wifi en finançant l'opération par les recettes publicitaires, mais les commerçants n'ont pas montré d'intérêt pour cela. Le groupe socialiste est satisfait de la politique de la Ville en termes de wifi public et votera en faveur du rapport-préavis.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Ce postulat avait été renvoyé par le Conseil communal à la Municipalité non pas pour demander un développement supplémentaire de bornes wifi, mais surtout pour savoir où on en était aujourd'hui avec le déploiement de bornes à Lausanne, si c'était suffisant et s'il fallait éventuellement en développer d'autres à certains endroits de la ville.

Le wifi est une technologie statique, une technologie relativement ancienne, qui a été introduite en 1998 déjà, et je pense qu'elle a eu une grande utilité, ou une certaine utilité, en tout cas à une certaine époque, mais ce n'est probablement pas la grande technologie de l'avenir, sachant qu'effectivement nous sommes aujourd'hui dans une époque où il y a des antennes de téléphonie mobile en 3G, 4G et 5G. Déjà aujourd'hui, avec la 4G, on arrive très souvent à une puissance nettement supérieure à ce qu'on peut avoir à travers un wifi public ou dans un restaurant.

Donc, le wifi est une technologie statique, il n'y a pas de continuité du réseau. Je pense qu'aujourd'hui, justement, avec la téléphonie mobile, nous sommes beaucoup plus proches de la réalité des gens, y compris des touristes, qui en règle générale achètent des données roaming également pour les données à l'étranger, et c'est comme ça qu'ils se connectent. Donc, je ne pense pas qu'il y a un manque dans ce sens-là. Nous prenons acte, ou nous prenons note de la réponse de la Municipalité comme quoi le partenariat public-privé ou le développement de ce partenariat public-privé a échoué. Les commerçants n'étaient pas suffisamment intéressés par la publicité, qui était en fait la contrepartie pour développer cela avec des fonds privés. Nous prenons acte de cela. Du coup, il se pose la question si la Ville de Lausanne doit financer ou pas le développement ultérieur ou supplémentaire de bornes.

Dans ce sens, nous sommes aujourd'hui satisfaits de la réponse de la Municipalité. Nous pensons qu'elle a fait un développement modéré, un développement là où c'était nécessaire en ce qui concerne le Flon, avec un partenariat public-privé. Pour d'autres zones, c'est vraiment la Ville qui a investi. C'est quelque chose de bien, mais, si on devait développer aujourd'hui davantage le développement de ces bornes en ville, ce serait probablement de l'argent public jeté par la fenêtre, et ce n'est pas le genre de politique que nous allons soutenir.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – On a ici un exemple de l'asynchronie entre le rythme parlementaire et le rythme technologique, puisque ce postulat a été renvoyé en 2016. Le préavis date de septembre 2018, la commission s'est réunie le 12 novembre 2018. Nous sommes en 2020 et les évolutions technologiques font que tout ce qui était à la fois prévu dans le postulat de Mme Longchamp, mais aussi ce qui a été énoncé dans le rapport qui vous est soumis évidemment, est un peu daté.

Comme certains d'entre vous l'ont dit, nous avons passé à une autre génération de téléphonie mobile, la 4G, qui est très largement suffisante à fournir des prestations analogues à celles des wifi dans l'espace public et dans les commerces. Quant à la 5G qui promet des capacités encore supplémentaires, elle est soumise à une discussion publique importante en ce moment, en termes de santé publique. Nous ne disposons toujours pas des réponses attendues en provenance de la Confédération. En tout cas, la solution du wifi est, comme l'a dit M. Dubas, statique, et renvoie plutôt à des espaces fermés qu'à des espaces ouverts.

Ce qui s'est passé, madame Longchamp, avec les Jeux olympiques de la Jeunesse, si je suis bien informé, c'est que, d'une certaine manière, on a utilisé des wifi mobiles, qu'on a fait porter par des accompagnants en dehors de Lausanne. Ce n'est pas à Lausanne que cette prestation était nécessaire ou utile.

Il y a toujours des wifi dans les espaces publics. Ils sont accessibles via la procédure qu'a rappelée Mme Crausaz. Mais du point de vue de la collectivité publique, l'investissement (non pas seulement dans les bornes, madame Messere, mais également dans les raccordements, dans le génie civil, dans la construction des équipements qui hébergent ces bornes) est un investissement probablement trop onéreux pour des prestations qui sont par ailleurs fournies à l'ensemble de la population qui, on l'a vu encore à l'instant, est désormais très largement équipée de téléphones mobiles, pour le meilleur et pour le pire.

La solution du partenariat public-privé, comme l'ont dit plusieurs d'entre vous, n'a pas été souhaitée par les commerçants. Elle n'a pas été non plus envisagée très favorablement par les transports publics lausannois, qui pensent que, dans les bus, les gens sont connectés avec leur téléphone mobile et restent trop peu longtemps dans le bus pour activer une connexion qui passe par un wifi. De ce point de vue on est bel et bien dans une phase de décroissance de l'attractivité de la solution wifi sur le domaine public.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais revenir sur certains points de mes préopinants. Tout d'abord, M. le municipal a parlé d'un retard. Effectivement, et j'en suis en partie responsable, puisque j'ai beaucoup manqué pour des raisons de santé.

Par rapport aux commerçants, j'aimerais mettre un bémol par rapport à ce qui a été dit. Ce ne sont pas tous les commerçants, ce sont certains commerçants. Par contre, la direction de City Management est totalement pour mon postulat et pour augmenter les postes de wifi à Lausanne.

Par rapport à ce que j'ai dit concernant les JOJ, monsieur le municipal, je ne crois pas que les bénévoles ont assisté les athlètes seulement en dehors de Lausanne. C'était aussi à Lausanne, pour les accompagner quand ils sortaient de l'Aréna et qu'ils allaient ailleurs, à leur hôtel ou à d'autres endroits.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voudrais poser une question à notre municipal. Si j'ai bien compris, effectivement, depuis 2016 il y a eu des technologies qui ont bien avancé, seulement il y a une certaine tranche de la population qui est restée, si j'ose dire, bloquée à ces technologies, avant 2016. Est-ce que vous avez une solution pour ces personnes qui n'ont pas encore rattrapé ces technologies, et qui seraient peut-être intéressées à ce que la Ville de Lausanne offre un service plus élargi et pense aussi à cette génération ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je crois, madame Piron, que nous n'avons pas la même évaluation de la situation. Les gens sont maintenant équipés de téléphones portables qui leur permettent de bénéficier de prestations supérieures à celles que le wifi leur fournirait dans le domaine public. On n'a pas tellement à leur offrir une alternative moins bonne que celle qu'ils ont dans leur poche, avec leurs abonnements, avec leurs opérateurs. Je suis extrêmement peu convaincu qu'il y a, en termes commerciaux, un créneau pour du wifi dans l'espace public.

Pour répondre à Mme Longchamp, le fait que des accompagnants aient eu précisément être en permanence aux côtés des athlètes de JOJ montre bien une relative absurdité de cette technologie qui, comme l'a dit M. Dubas, est une technologie statique : en principe ce sont des appareils qui sont posés quelque part, et lorsqu'on veut faire en sorte que les enfants puissent être connectés en permanence à un wifi, il faut les accompagner avec le wifi. Cela a un sens lorsqu'on veut éviter les frais de roaming à ses enfants. Par contre, pour les utilisateurs suisses, accompagner des équipes de jeunes qui vont d'un stade à un autre stade, cela n'a pas de sens. Ils ont leur téléphone portable et ils n'ont pas de frais de roaming.

Pour ce qui concerne les commerçants, on sait bien que les commerçants sont une corporation assez diverse ; ce que la City manager pense n'est pas forcément approuvé par l'ensemble des commerçants.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Dix oui, 1 non, pas d'abstention.

La conclusion est approuvée par 72 voix contre 4 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/38 de la Municipalité, du 6 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de Mme Longchamp et consorts « Une ville dynamique ouverte sur le monde ».

Questions orales

Question

Mme Christiane Schaffer (CPV) : – J'ai une question pour le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Il y a un règlement intercommunal qui prévoit le prélèvement d'une taxe de séjour pour toutes les personnes en séjour à Lausanne, peu importe si elles logent gratuitement ou non. Qu'en est-il dans la pratique par rapport à cette catégorie de personnes qui séjournent momentanément chez des parents ou des amis, parfois pour une durée assez longue ? Est-ce que la règle est appliquée, est-ce que les Lausannois la connaissent ? Quelles sont les rentrées chiffrées par année pour cette taxe, après déduction des nuitées dans les hôtels ? Y a-t-il une tolérance par rapport au nombre de jours, par exemple, taxe due seulement au bout de X jours de séjour ? Qu'en est-il – question importante aussi – des locations Airbnb et des colocations ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Un règlement communal prévoit une taxe de séjour pour les personnes séjournant à Lausanne, peu importe si elles logent gratuitement. Qu'en est-il dans la pratique par rapport à cette catégorie de personnes, qui séjournent momentanément chez des parents ou des amis, parfois pour une longue durée ? La règle est-elle appliquée ? Oui, la règle est appliquée, puisque la Municipalité et l'administration s'efforcent de respecter les règlements communaux ou intercommunaux que les conseils adoptent. Il n'est pas nécessaire de faire une résolution sur ce point particulier.

Certaines personnes souhaitent en effet bénéficier de la Lausanne transport card (LTC), soit les transports gratuits, valable pendant deux semaines et permettant aussi de bénéficier de rabais et prix préférentiels dans les établissements touristiques et les musées qui sont délivrées par le Service de l'économie aux logeurs qui s'annoncent et qui perçoivent la taxe de séjour dans ces cas-là. Le montant de la taxe de séjour est de 2,60 francs par personne et par nuitée. Vous admettez qu'il y a un avantage indéniable par rapport au coût des transports des personnes n'étant pas bénéficiaires d'un abonnement.

Les personnes qui séjournent gratuitement chez des amis ou des parents pour une durée supérieure à nonante jours doivent s'inscrire au contrôle des habitants. Le montant de la taxe de séjour est alors de 37 francs par personne et par mois, et ne donne pas droit à la Lausanne transport card. Les habitants de Lausanne la connaissent-ils ? Non. Peu. Car la plupart imaginent que la taxe de séjour dépend du paiement d'un prix pour se loger et que la taxe de séjour ne s'applique pas aux séjours gratuits. Or, selon le règlement, la taxe de séjour est due du fait du séjour ou du passage à Lausanne de la personne, qui peut ainsi bénéficier des infrastructures lausannoises ou de la région. Cependant, le bouche-à-oreille fonctionne assez bien, car la Lausanne transport card est intéressante pour ces personnes.

Quelles sont les rentrées chiffrées par année pour cette taxe après déduction des nuitées ? Je vous remercie d'avoir envoyé votre question à l'avance. Pour 2019, la taxe de séjour perçue auprès des logeurs qui logent à titre gratuit s'élève à 3387,80 francs, soit 1303 nuitées à 2,60 francs ; 232 cartes LTC ont été livrées en 2019. Le montant total de la taxe de séjour perçue à Lausanne est de 4 387 603,19 francs en 2018 – les chiffres pour 2019 ne sont pas encore disponibles.

Y a-t-il une tolérance par rapport au nombre de jours, par exemple, taxes dues seulement pour les jours dépassant une certaine durée ? Non, la taxe de séjour est due dès la première nuit et jusqu'à la dernière.

En outre, qu'en est-il des colocations Airbnb ? Les mêmes règles s'appliquent : 2,60 francs par nuit et par personne, dès la première nuit, et 37 francs par personne et par mois dès que le séjour est prévu de plus de nonante jours. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur la taxe de séjour dans ces prochains mois.

Question

Mme Stéphanie Mooser (CPV) : – Ma question s'adresse à Mme Litzistorf. Je parle ici au nom des familles qui amènent leurs enfants voir des animaux au lac de Sauvabelin. Il y a une barrière électrique située sur l'enclos des animaux et des chèvres, positionnée au niveau d'un enfant de 2 ans, et au même niveau que la barrière en bois. Mais cette barrière électrique est dangereuse, car elle est largement atteignable par les bébés qui commencent à marcher et qui sont curieux de l'animal qu'il est venu voir.

En effet, de nombreux enfants très petits, au stade de l'apprentissage de la marche et les plus grands, se font systématiquement électrocuter par ce fil électrique, car dès qu'ils tendent la main pour caresser les chèvres, ils sont pratiquement obligés de le toucher. En effet, ce fil est positionné à la hauteur de leur visage et à portée de leurs mains. Un enfant qui commence à marcher ne connaît pas le principe de danger d'électrocution, et ce malgré les avertissements des parents. La douleur est telle qu'ils pleurent très fort, car ils ont très mal et ne comprennent pas. Ils sont choqués. Nous avons déjà parlé au berger, qui ne voit pas du tout où se situe le problème. Les familles sont prêtes à signer une pétition tant la problématique est importante.

Je ne comprends pas comment un tel fil peut être atteignable dans un parc où les enfants en bas âge viennent faire connaissance avec les animaux de la ferme, car dans tous les autres parcs zoologiques, les fils sont positionnés à 50 cm, voire 1 m de la barrière de sécurité. De plus, on ne voit jamais de fil électrique dans l'enclos des chèvres, tant l'animal est docile. Il est normal que les enfants si jeunes veuillent caresser l'animal quand il s'approche. Il est scandaleux qu'ils se fassent électrocuter. Donc, ma question est : pourrait-on supprimer le fil électrique ou le déplacer plus loin, ou carrément le désactiver à l'intérieur de l'enclos, au minimum à 60 cm, afin de protéger nos enfants d'un choc électrique douloureux et traumatisant pour eux et toute la famille ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci pour la question et pour nous avoir mis « la puce à l'oreille » sur cette problématique qui, effectivement, est un peu gênante. Par contre, le mot « électrocution » est peut-être un peu fort par rapport à cette électrification de fils. Cela peut être vécu, comme vous l'avez dit, de manière traumatisante par les enfants, on le reconnaît volontiers.

Ce fil est destiné à retenir les animaux dans l'enclos. On va essayer de regarder comment on peut repositionner ce fil. Cela a déjà été un peu évalué. Cela vaut dire qu'il faudra faire une autre barrière pour que les enfants n'accèdent pas directement au fil. Les enfants vont peut-être monter sur la barrière et, peut-être, tomber entre la barrière et le fil, et ce sera tout aussi traumatisant que de recevoir une petite décharge.

Néanmoins, nous pourrions entrer en discussion avec des familles que vous évoquez pour trouver une solution qui soit moins traumatisante pour les enfants.

Question

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Ma question s’adresse à Mme Germond. Le 19 septembre 2017, j’avais déposé un postulat, dans lequel je demandais à la Municipalité d’étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons.

Cette question a également fait l’objet d’une intervention de mon collègue Bertrand Picard et de M. Johan Pain, cette fois-ci au sujet du carrefour de Boissonnet. J’aimerais savoir où on en est avec ce postulat.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, nous travaillons sur les éléments et les propositions que vous avez faits dans votre postulat, madame Longchamp, à savoir d’améliorer la qualité de la traversée piétonne. Des propositions ont été analysées et étudiées et nous devrions pouvoir revenir avec d’autres questions, comme des questions de régulations diverses des feux de signalisation et de circulation routière d’ici ces prochains mois. La Municipalité, comme ce Conseil, a des fois un peu de retard sur certains dossiers.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Ma question s’adresse à M. le municipal Oscar Tosato. Elle a trait, une fois encore, aux restaurants aux mains de la Ville, et plus particulièrement à deux d’entre eux desservant des installations sportives. Le *24 heures* du 13 janvier titrait : « Le bail du gérant du restaurant du Lausanne-Sport a été résilié et l’avenir de l’établissement fait l’objet d’une réflexion municipale ». La *FAO* du 10 janvier annonce : « mise en location du restaurant de la piscine de Mon-Repos ». Ma question à triple volet – pourquoi s’en priver ? : quelles sont les causes de ces deux annonces ? Loyers ? Nature de la restauration imposée ? Autres ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – S’agissant du restaurant du Lausanne-Sport, comme *24 heures* vous l’apprenait, le gérant avait des difficultés à payer son loyer. Pendant quelque temps, nous avons essayé de trouver des arrangements et, ensuite, le Service du contentieux a dû résilier le bail. Aujourd’hui, pour retrouver un nouveau locataire, il s’agirait de faire des rénovations lourdes dans cet espace. Nous allons traiter cette question, si c’est nécessaire, avec l’avenir du stade. Ce n’est pas forcément la solution de remplacer un restaurant par un restaurant, mais peut-être d’utiliser ces locaux pour une autre raison, pour le Service des sports ou en lien avec l’arrivée du Stade Lausanne-Ouchy à la Pontaise.

S’agissant du restaurant de la piscine, le bail a été remis. Nous cherchons un nouveau gérant et nous avons simplement émis la volonté que les candidatures respectent les principes voulus pour les restaurants de la Ville, comme pour les édicules, avec des produits locaux. Nous étudions actuellement quelques offres intéressantes.

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – Ma question s’adresse à Mme Litzistorf probablement. Je demande à M. Tétaz de bien vouloir projeter la photographie envoyée. (Une image est projetée.)

Comme on peut le voir sur les deux photographies qui sont projetées, la différence entre le projet de concours du Musée cantonal des Beaux-Arts et la réalisation actuelle, il y a des différences assez contrastées en termes notamment de végétalisation et de préservation du patrimoine. Entre deux, il y a eu un projet de mise à l’enquête, qui était un entre-deux aussi

en termes de végétalisation, avec quelques arbres, moins que dans le projet de concours, mais nettement plus que dans la réalisation.

Comment expliquer la différence entre le projet vainqueur du concours, où la nature et le patrimoine, avec la porte de l'ancien bâtiment, sont à l'honneur, le projet mis à l'enquête, déjà plus minéral, où les arbres ont majoritairement disparu, mais où la nature reste encore un peu présente, et la réalisation finale, où toute nature a disparu ? De plus, est-il envisagé une amélioration conforme au plan d'enquête ou au projet de concours ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci de laisser l'image pour que je puisse expliquer mon propos de manière plus claire. Sur l'image du haut, vous n'avez pas tout à fait la photo du concours, mais l'image qui a été produite après le concours, après que le jury ait demandé explicitement, dans le rapport de jury, de rajouter de la végétation. On est encore dans un entre-deux, entre ce qui était prévu dans le projet choisi et ce qu'a recommandé le jury.

En préambule, avant d'aller dans le détail, rappeler que ce projet se mène sous l'égide du Canton et pas de la Ville. Il n'en demeure pas moins que nous avons une possibilité par rapport à la mise à l'enquête qui a été évoquée par M. Xavier Company de, bien entendu, vérifier les choses. Ce qui s'est passé sur ce projet ces dernières années, c'est que nous avons déjà effectivement, par rapport au projet mis à l'enquête, augmenté et fait augmenter au Canton – et on peut dire merci à M. Broulis, la surface perméable sur l'ensemble du site. C'est déjà un point. Nous avons également une végétalisation plus étoffée qui est imaginée pour la suite.

Par rapport à l'image du dessous, qui est effectivement la réalité, on voit que les arbres qui sont prévus à la mise à l'enquête ne sont pas encore tous plantés. Il y en a quatorze sur vingt-trois qui sont plantés. Donc il y a encore de la marge pour venir jusque vers la place de la Gare.

Ce qu'il faut dire également, c'est que le site n'est pas terminé – de loin pas. L'idée est maintenant d'intensifier la végétalisation par rapport au projet initial en allant sur la végétalisation de murs et en travaillant sur la partie qui sera entre le musée existant, le MCBA, et les deux autres futurs musées. Entre les deux, il y a une sorte de placette, qui fera l'objet de travail intense avec le Canton pour être un peu plus perméable et plus végétalisée que ce qui est imaginé pour l'instant.

Dernier élément, non des moindres, sur la partie gauche de l'image réelle, vous voyez ce qu'on appelle le poste directeur, avec une antenne dessus. Toute cette partie du bâtiment et toute l'esplanade à l'entrée du site de Plateforme 10 vont faire l'objet d'un concours où nous serons cette fois-ci invités comme membres du jury, contrairement à d'autres projets cantonaux, que nous ne citerons pas ce soir, et nous aurons la possibilité de participer à l'élaboration du cahier des charges. Nous avons également exigé la présence d'un architecte paysagiste, qui n'était pas prévu au départ, pour traiter de ces questions de végétalisation.

J'irai encore plus vite sur la partie du portique. Le portique était en note 2, donc de compétence du Canton. Je vous renverrai aussi, monsieur le conseiller communal, à des députés au Grand Conseil pour qu'ils posent la question à M. Broulis sur la disparition de cette partie du projet, qui avait séduit les membres du jury. Nous nous en sommes aussi étonnés avec M. le syndic et mon collègue Hildbrand, puisqu'on siège dans le copil de Plateforme 10. Peut-être que vous aurez une réponse plus fine que celle que nous avons eue.

Question

Mme Marlène Voutat (EàG) : – Ma question concerne également un restaurant. Après l'incendie du restaurant La Vaudère et de ces différents épisodes, à qui va-t-on remettre cet édifice ? Les parents de la magnifique place de jeux adjacente, mais aussi les habitués du

bord du lac déplorent la fermeture de cet établissement du 13 octobre 2019 à fin mars 2020, soit plus de quatre mois durant une année.

Ma question est la suivante : n'avez-vous pas, lors de l'attribution de ce projet, discuté des heures d'ouverture avec l'entreprise qui a gagné le concours ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C'est un établissement qui a été l'objet d'un appel à projets et qu'on a choisi, comme dans les autres établissements qu'on a évoqués ces derniers temps. C'était juste pour une précision, qui a son importance. Par contre, il est vrai que la compagnie qui a repris cet établissement nous a avertis du jour au lendemain qu'ils fermaient, ce qui est regrettable, parce que nous avons évoqué le souhait de pouvoir avoir des heures compatibles avec la présence, soit pendant la journée, soit en termes de saisons. Nous devons reprendre langue et discussion avec le groupe. Mais pour l'instant, effectivement, nous regrettons aussi que l'établissement soit fermé.

Question

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Ma question s'accompagne d'une photo. (*Une image est projetée.*)

Ce que vous distinguez plus ou moins bien à l'écran est un vieux tronc, placé le long de la route de Vidy pour éviter le parking sauvage. Comme vous pouvez le constater, c'est un vieux tronc vermoulu, bourré de champignons et de mousse. Un festin gargantuesque qui est en cours. Ce bois représente une réserve énergétique colossale pour ses habitants. Les champignons libèrent massivement cette énergie, ainsi que les nutriments du bois. Certains organismes ne vivent que dans ce type de vieux tronc.

On a ici un concentré extraordinaire de biodiversité. Il est nécessaire de faire le lien avec l'objet que nous avons débattu ce soir. C'est ce type de pactole de biodiversité qui est rendu possible par la protection de zones forestières. Et c'est donc ce qui fait l'intérêt du parc périurbain, du moins sur le plan de la biodiversité.

Revenons au tronc de la route de Vidy. Ces troncs sont actuellement retirés pour être remplacés par des troncs neufs. J'espère que ces concentrés de biodiversité ne sont pas perdus. Ma question est donc la suivante : les vieux troncs de la route de Vidy, riches de biodiversité, sont-ils valorisés et, si oui, comment ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme il a été évoqué par le conseiller communal, ces troncs ont été placés pour éviter que les voitures se parquent et pour éviter que, une fois qu'elles se parquent, elles endommagent les arbres. C'est vrai que c'est quelque chose que l'on constate beaucoup sur le patrimoine arboré, et c'est bien dommage.

Donc, l'usage premier de ces troncs c'est bien pour éviter que les voitures viennent à cet endroit. Pour cet usage premier, on voit que ce tronc, qui est une richesse et qui nous apporte, je reprends les mots de M. Rossi, « un pactole de biodiversité », ne répond plus au premier usage souhaité. C'est la raison pour laquelle on l'a remplacé par de nouveaux troncs. Ces troncs, d'une richesse incroyable de biodiversité, comme on l'a évoqué dans le sujet de tout à l'heure avec le parc périurbain, le SPADOM n'a pas attendu le parc périurbain pour être sensibilisé à cette problématique et l'a déplacé justement en lieu sûr pour finir de beaux jours et faire la richesse avec des coléoptères, des mousses et des champignons, comme il se doit.

Question

M. Arnaud Thiéry (soc.) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand et concerne la réglementation du service des taxis. Deux précisions en préambule.

Je déclare mes intérêts : il m'est arrivé d'assumer à titre professionnel un mandat pour Taxi services SARL.

Deuxième précision, les taxis ne sont pas de la compétence du Conseil communal, on le sait, mais de l'intercommunal, respectivement du droit cantonal depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'exercice des activités économiques, ce qui pose un certain nombre de questions en lien avec la manière dont on applique le droit cantonal et le droit intercommunal, en particulier sous l'angle de la délivrance des carnets de conducteur de taxi, puisqu'il existe un règlement intercommunal qui dit que, pour avoir un carnet de conducteur, il faut passer un test, qui porte notamment sur la topographie lausannoise et sur la connaissance de la réglementation en vigueur.

Depuis le 1^{er} janvier, l'entrée en vigueur de la loi cantonale, ce test n'est plus exigé, ce qui pose un certain nombre de questions sur la manière de garantir la qualité du service et la sécurité des usagers. Est-ce que la Municipalité, dans une réponse à une interpellation indiquait comme étant ses objectifs, d'où la question : la décision de ne plus exiger ce test a-t-elle fait l'objet d'un débat en Municipalité avant que cette décision soit débattue au niveau du conseil intercommunal ? Et quelle est l'appréciation politique que la Municipalité porte sur cette décision de ne plus exiger de test pour la délivrance du carnet de conducteur sous l'angle de la sécurité et de la qualité des prestations ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne vais pas trahir le secret des discussions de la Municipalité sur la question que M. Thiéry m'a aimablement envoyée. J'ajouterai toutefois que la Municipalité est très régulièrement informée des différents enjeux en lien avec les réglementations relatives aux taxis, et que l'examen topographie à l'heure du GPS a été simplement suspendu ou renvoyé à des jours meilleurs en lien avec des attributions de concession au sens du droit, tel que défini par la jurisprudence du Tribunal fédéral dans le cadre de l'abolition de la liste à l'ancienneté pour les ex-taxis A.

Pour le reste, les autres taxis relevant désormais entièrement de la législation cantonale, nous ne voyons pas l'intérêt de continuer à maintenir des exigences qui ne sont plus exigibles et que nous ne pouvons plus contrôler pour un certain nombre des acteurs de type VTC, ce qui conduirait à une distorsion de concurrence, sachant aussi que la notion d'employé de certains taxis est questionnée par différents groupements, à juste titre ou non – nous ne nous prononçons pas sur ce point.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité est tenue informée de ces différents développements qui, comme vous l'avez indiqué en préambule, relèvent du Conseil intercommunal des taxis.

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond.

Pour faire suite à ma question orale du 14 janvier concernant le prix du billet de bus pour les habitants de la zone foraine, qui contribuent à hauteur de 5,60 francs au lieu de 3,70 francs pour le reste des Lausannois, vous m'avez paraphrasé et confirmé ce que nous savons tous sur cette situation, qui n'est pas équitable. Dès lors, n'ayant pas été satisfait de votre intervention, comme bon nombre de vos administrés vivant au nord de la ville, je souhaite, et j'espère qu'avec cette nouvelle question orale vous pourrez nous donner un début de réponse pour que l'équité de traitement de vos administrés soit garantie sur ce sujet.

Ma question est donc la suivante : que pouvez-vous mettre en place pour les Lausannois habitant en zone foraine, afin qu'ils puissent bénéficier d'un billet à 3,70 francs ? Je vous remercie de votre réponse.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci de me permettre de compléter un peu plus longuement les éléments que j'ai pu vous donner la dernière fois,

monsieur Di Giulio, et vous expliquer plus précisément comment est construite la communauté tarifaire.

Les zones Mobilis ont été déterminées afin d'être comparables sur quasiment l'entier du canton, avec un diamètre d'environ 5 km. Cela fixe comme critère la distance parcourue par les clients et les clientes pour calculer le tarif. Les habitantes et les habitants des zones foraines paient en effet trois zones et parcourent des distances plus grandes qu'un habitant de Lausanne centre.

Un changement de zone, par exemple pour inclure la zone 18 aux zones 11 et 12 remettrait en cause le principe énoncé ci-dessus de zones comparables en termes de kilomètres sur l'ensemble du territoire Mobilis. Cela aurait donc pour conséquence des effets sur l'ensemble de la communauté Mobilis et provoquerait mécaniquement une baisse de recettes importante, puisque ne pourraient en bénéficier que certains, à certains endroits de la communauté, mais ça devrait être la même règle qui s'applique pour d'autres périmètres ou d'autres zones.

Il faut savoir que Mobilis est une société simple, qui regroupe l'ensemble des entreprises vaudoises de transports, qui a pour but de collecter l'ensemble des recettes des billets et des abonnements, et de les redistribuer ensuite aux entreprises de transport. Ces recettes viennent ensuite comme produits auprès des entreprises de transport et le solde non couvert est à la charge des collectivités publiques.

Ces dernières années, de nombreuses demandes ont été faites dans le même sens que M. Di Giulio ici dans d'autres communes du Canton, et Mobilis a systématiquement refusé toutes les demandes dans ce sens sur tout le Canton. Il faut savoir qu'il faut l'unanimité du comité de direction de Mobilis pour changer le plan de zones et que le principe des 5 km est appliqué dans tout le Canton. Ni le Canton ni les communes ne peuvent faire changer le tarif. C'est la Loi fédérale sur le transport des voyageurs qui attribue la gestion et la détermination du tarif aux entreprises concessionnaires.

Plus précisément concernant la question de la situation lausannoise, concernant les tarifs, la Ville intervient à plusieurs niveaux et offre certaines prestations que vous connaissez, et qui bénéficient notamment aux habitants de Vers-chez-les-Blanc. Je pense notamment à la gratuité d'un abonnement de transports publics pour tous les écoliers habitant à plus de 1 km de leur école, à 50% de rabais pour les écoliers et jeunes jusqu'à 20 ans pour un abonnement annuel s'ils habitent à moins de 1 km. Et spécifiquement, comme je l'évoquais la dernière fois, un soutien spécifique pour les habitants des zones foraines, puisque la Ville leur offre une subvention de 150 francs par an pour les juniors et de 200 francs par an pour les adultes et les seniors pour acheter des abonnements de bus, respectivement pour offrir ce rabais par rapport aux abonnements de bus. Donc, il y a un effort qui est fait pour compenser cette situation de trois zones.

Cet effort par la Ville d'un rabais de 150 francs pour les juniors et de 200 francs pour les adultes est fait envers les habitants des zones foraines, et la raison pour laquelle nous agissons sur les abonnements, c'est pour inciter les gens à prendre régulièrement les transports publics. Vous imaginez bien qu'une politique ponctuelle sur un billet de bus, au-delà du système administratif et des complications techniques qu'il faudrait mettre en place, est bien plus simple et bien plus adéquate en termes d'avantages environnementaux. Mais on va en rediscuter, puisque, si j'ai bien compris, il y a un objet dans ce sens d'un autre membre du Conseil qui a été déposé.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je ne sais pas à qui s'adresse ma question, mais certainement à la Municipalité.

Récemment, Aquatis a demandé la rétrocession de la taxe sur le divertissement en faisant référence à d'autres institutions, voire entreprises, voire institutions culturelles, qui ont droit à cette rétrocession. Est-ce que la Municipalité pourrait nous confirmer que de telles

dérogations ou rétrocessions ou exonérations ou allègements existent par rapport à la taxe sur les divertissements, et, si possible, nous donner environ le nombre d'institutions ou d'entreprises qui bénéficient d'une telle dérogation ? Egalement, serait-ce possible de savoir qui décide de telles dérogations, exonérations ou allègements ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je me permets de préciser, puisque vous avez lu l'article de manière incomplète. Si vous aviez lu mes déclarations, vous auriez lu aussi dans l'article qu'il n'y a évidemment aucune exonération de l'impôt sur les divertissements. C'est un impôt ; la Municipalité n'a aucune compétence d'exonérer qui que ce soit d'un impôt.

Par contre, l'arrêté d'imposition, tel que vous l'avez voté au mois de décembre ou de novembre de l'année dernière, précise un certain nombre de conditions dans lesquelles les institutions ne sont pas soumises à l'impôt. Ce n'est pas un régime d'exonération, on ne peut pas ne pas percevoir l'impôt, par contre, il y a une série de conditions dans lesquelles l'impôt n'est pas perçu, notamment pour les spectacles jeune public, pour des troupes théâtrales ou de danse qui ont leur siège à Lausanne et qui sont constituées en associations. Il y a une série de règles qui avait fait l'objet d'un long débat à l'époque, qui date du contre projet municipal à l'initiative qui avait été refusée par le peuple, qui voulait abolir l'impôt sur les divertissements.

Le peuple avait confirmé l'impôt sur les divertissements, mais la Municipalité de l'époque avait présenté au Conseil communal un arrêté d'imposition qui assouplissait le régime d'imposition en prévoyant qu'une série d'institutions ou d'acteurs culturels ne paieraient pas d'impôt en vertu de dispositions réglementaires. Pour répondre directement à votre question, il se trouve qu'Aquatis, comme institution muséale, ne répond pas aux critères qui font que l'impôt ne serait pas perçu.

Interpellation urgente de de Mme Céline Misiego (EàG) : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? »

Développement

Mme Céline Misiego (EàG) lit son interpellation urgente.

Le 5 novembre dernier, le Conseil communal adoptait un arrêté d'imposition qui baissait le coefficient lausannois d'un demi-point. La Municipalité justifiait ce demi-point de réduction par l'accord entre l'Etat et les communes, convenant la reprise des charges de l'AVASAD par le Canton, en échange d'une réduction des coefficients communaux d'un point et demi. La Municipalité retranchait de ce point et demi les baisses fiscales ajoutées ensuite par le Canton (déduction pour assurance-maladie et frais de garde), pour l'équivalent d'un point d'impôt. $1.5 - 1 = 0.5$ points, le compte est-il bon ?

Deux jours après l'adoption du coefficient communal, le Canton annonce des baisses d'impôts supplémentaires, en publiant l'Exposé des motifs et projet de budget 2020 (EMPB). Le Canton y annonce une hausse de la déduction pour contribuable modeste avec un impact estimé à 5,5 millions pour les communes. Il y ajoute diverses réductions fiscales pour les entreprises, en utilisant largement les brèches ouvertes par la réforme fiscale fédérale RFFA. Plus précisément, il s'agit :

- d'appliquer la patent box avec un taux de 60%, là où les autres cantons le pratiquent entre 10% et 90%
- d'offrir la possibilité d'une déduction pour recherche et développement de 50%, soit le maximum autorisé
- de limiter l'impact calculé de ces réductions à 50%, alors que les autres cantons fixent la limite entre 10% et 70%.

Compte tenu de la baisse massive du taux d'imposition des entreprises dans le Canton de Vaud, divisé par plus de deux en 2019, on aurait pu attendre une limitation des autres avantages fiscaux octroyés par la Confédération aux personnes morales. Ce d'autant plus que le Canton ne se donne même pas la peine d'en calculer les impacts : selon l'EMPB « les analyses et prévisions financières relatives à l'abolition des statuts spéciaux et à l'introduction des mesures RFFA sont difficiles, car il s'agit d'instruments nouveaux, et il n'existe donc aucune base de comparaison ».

Alors que le coefficient d'impôts communal a été calculé au plus juste, alors que la Municipalité soupèse scrupuleusement chaque dépense du budget communal, les recettes fiscales semblent varier en fonction du baromètre politique cantonal, et à dessein ou non, sans anticipation communale. L'équilibre financier apparaît comme une exigence à géométrie variable, qui implique de freiner les dépenses ou de baisser le coefficient fiscal, mais qui n'empêche pas d'ajouter de nouveaux cadeaux aux entreprises.

En conséquence, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Ville de Lausanne a-t-elle été informée ou consultée au sujet de ces nouvelles baisses fiscales apparaissant dans l'EMPB?
2. Si la Ville a été informée ou consultée, quelle a été sa prise de position, et pourquoi n'a-t-elle pas informé le Conseil communal avant le vote de l'arrêté d'imposition ?
3. Si la Ville n'a pas été informée, comment apprécie-t-elle la coordination avec le Conseil d'Etat vaudois sur les sujets cantonaux impactant les finances communales?
4. La Ville peut-elle fournir une estimation de l'impact sur les finances lausannoises de chacune des mesures proposées ?
5. Comment la Ville compte-t-elle absorber les pertes prévisibles – ou imprévisibles dans leur ampleur – résultant de ces baisses fiscales?
6. Quels outils la Ville compte-t-elle développer à l'avenir pour garantir une bonne coordination avant toute décision cantonale impactant les finances communales?
7. La Municipalité compte-t-elle compenser l'impact de ces cadeaux aux entreprises lors de la fixation de l'arrêté d'imposition 2021 ?

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique les impacts des différentes baisses fiscales. Nous l'invitons également à étudier et communiquer des moyens d'éviter les pertes de revenus.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Quelques mots en préambule, avant de répondre à cette question.

En matière de fiscalité, le peuple suisse et les Lausannois ont rejeté la troisième réforme fédérale de l'imposition des entreprises, dite RIEIII en 2017, à environ 60%, notamment parce qu'elle ne prenait pas en compte les communes et proposait des mécanismes de baisse fiscale sans contrepartie aucune pour le citoyen.

En revanche, le peuple suisse a adopté le projet de réforme de la fiscalité des entreprises et de financement de l'AVS, dit RFFA, en mai 2019 par 66,4%, et plus de 75% des Lausannois. Considéré comme plus équilibré grâce au volet consacré au financement de l'AVS, la nouvelle obligation faite aux cantons de verser une contribution aux communes, ou encore à l'aspect plus mesuré des outils fiscaux proposés. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, la suppression des statuts spéciaux amènera une hausse des recettes fiscales pour Lausanne, qui sera cependant amoindrie par les nouveaux outils fiscaux, qui entrent également en vigueur au 1^{er} janvier 2020 – on pense à la patent box, à la déduction pour frais de recherche et développement notamment.

La Municipalité de Lausanne a été surprise de l'étendue fixée par le Canton pour ses outils. Elle imaginait qu'avec le faible taux d'imposition vaudois, le Conseil d'Etat privilégierait des déductions plus restrictives.

Enfin, la Ville de Lausanne ne peut que regretter que, malgré ses efforts à accorder le débat communal sur l'arrêté d'imposition avec celui sur le budget cantonal, le Conseil d'Etat n'ait informé aucune autre collectivité publique de la teneur exacte des mesures les composant. Ainsi, c'est le 7 novembre 2019, soit deux jours après l'adoption de l'arrêté d'imposition par le Conseil communal, que les mesures cantonales ont été annoncées par l'Exposé des motifs et projet de budget, alors que le délai légal de remise des arrêtés d'imposition communaux aux cantons est fixé au 31 octobre annuellement, et que la Ville, pour être le plus en phase possible avec ce calendrier, avait demandé une dérogation pour un délai au 20 novembre.

Par rapport à votre première question, je réponds plus précisément et je vous redis ce que j'ai dit dans mon introduction, à savoir que l'Etat de Vaud n'a ni informé ni consulté les communes au sujet des baisses fiscales liées aux déductions complémentaires intégrées à sa stratégie fiscale ou concernant l'étendue des déductions supplémentaires liées à la RFFA.

En outre, et à la meilleure connaissance de la Municipalité, l'UCV, et je crois que cela a été relaté également dans des articles parus dans la presse en début d'année, malgré sa fonction de courroie de transmission entre les communes et l'Etat, n'a pas été informée ni consultée.

Pour répondre à la troisième question, comme je le disais, la Municipalité n'a pas été informée, et si elle l'avait été, le Conseil communal en aurait, par ricochet, été informé. Le Conseil d'Etat a publié son exposé des motifs le 7 novembre, comme je le disais tout à l'heure, alors que nous avons expressément demandé une dérogation ou délai légal de remise des arrêtés d'imposition pour être le plus en phase avec les informations cantonales. Pour répondre à la question de la coordination entre le Conseil d'Etat et les communes, je peux vous dire qu'à l'instar de la plupart des communes du Canton, la Ville de Lausanne est membre de l'UCV, et qu'en qualité d'association faîtière des communes vaudoises, l'UCV poursuit notamment l'objectif de recueillir et faire connaître l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat. En l'occurrence, et comme exposé ci-avant, l'UCV n'a pas été informée de la teneur de ce projet.

S'agissant d'un projet affectant l'ensemble des communes, la Municipalité ne s'attendait pas à être informée de manière privilégiée. Elle ne peut que prendre acte avec regret de l'absence d'information entre l'Etat de Vaud et l'UCV.

Pour répondre à la quatrième question, précisément parce que les outils liés à la RFFA sont nouveaux, et qu'il n'existe de facto aucune base de comparaison, il est difficile de fournir des projections financières fiables, mesure par mesure. Il convient dès lors d'appréhender de manière globale l'ensemble du dispositif prévu. Cela posé, la Ville ne dispose d'aucun élément permettant de démentir l'Etat de Vaud lorsqu'il a annoncé publiquement que les revenus supplémentaires en lien avec la suppression des statuts spéciaux, soit 50 millions de revenus supplémentaires à percevoir dès 2020, seront atteints. Pour mémoire, les communes prises dans leur globalité devraient bénéficier de près du tiers de cette somme, soit environ 16 millions.

Pour répondre à la cinquième question, la Ville de Lausanne, dont les recettes fiscales représentent près de 30% du total des recettes fiscales cantonales, a inscrit un montant de 100 millions dans son budget 2020. Ce montant est équivalent aux compensations ponctuelles obtenues à ce titre par l'Etat en 2019 et devrait tendre vers la neutralité financière. Bien sûr, les effets réels ne seront vraiment visibles que dans les comptes 2020, que nous bouclerons au printemps 2021. Aussi la Municipalité veillera à ce que les effets de la réforme soient correctement suivis et mesurés, et prendra le cas échéant des mesures correctives dans la limite de ses compétences.

La Municipalité ajoute que, puisque le Conseil d'Etat implante les outils RFFA sans consultation aucune et sans donner la possibilité aux communes d'anticiper leurs arrêtés

d'imposition, il devrait garantir les revenus annoncés si ces derniers devaient être inférieurs aux prévisions.

Pour répondre à la dernière question, comme exposé ci-avant, les outils permettant la coordination entre le Canton et les communes existent déjà, comme le recours systématique, en principe, à l'intermédiaire de l'UCV. Et la Municipalité ne peut donc qu'exhorter le Conseil d'Etat à les utiliser. De manière générale, la fiscalité est un domaine impactant directement les citoyennes et les citoyens, et où la marge de manœuvre des communes s'étirole de plus en plus, contrairement à celle de l'Etat. Il apparaît donc d'autant plus nécessaire de considérer ces dernières comme de véritables partenaires et de leur permettre notamment de disposer de suffisamment de temps, afin de discuter des mesures et de prendre en considération de manière adéquate les impacts financiers des décisions cantonales. Il en va de la responsabilité des collectivités publiques envers leurs citoyennes et leurs citoyens, envers les générations futures.

Discussion

La discussion est ouverte.

Mme Aude Billard (Soc.) : – Je renonce.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais juste relever que Mme la municipale nous a dit que la Ville de Lausanne regrette l'absence de communication, la Ville de Lausanne déplore l'étendue des déductions fiscales déployées par le Canton. C'est une bonne chose, mais tout était écrit, madame Germond, tout ce qui arrive aujourd'hui est ce que nous vous annonçons lors des débats que nous avons eus dans cet hémicycle au sujet des réformes cantonales et fédérales, qui ont contribué à la situation fiscale dans laquelle nous nous trouvons, et pour laquelle vous avez une large part de responsabilité.

En effet, ayant défendu activement la réforme fiscale fédérale, ainsi que son anticipation vaudoise, vous avez contribué activement à la mise en œuvre de ces pertes fiscales, et il fallait vraiment se laisser aveugler tant par la malice que le brouillard du Conseil d'Etat pour croire que ce dernier n'utiliserait pas l'intégralité de ces déductions et de toute l'ampleur que la RFFA proposait en termes de nouvelles niches fiscales. Il y a fondamentalement un outil à utiliser pour éviter les mauvaises conséquences des baisses d'impôts, notamment celles qui sont octroyées aux actionnaires et qui plomberont les finances communales, c'est de combattre politiquement ces baisses d'impôt au moment où elles sont mises sur la table.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je me contenterai de parler de la résolution. Après la résolution qui demandait à la Municipalité de respecter les préavis qu'elle proposait, on a une résolution qui demande à la Municipalité de déposer un budget et des comptes qui nous permettront tout à la fois de voir les différentes baisses fiscales et d'étudier les différentes façons, souvent insuffisantes, que la Municipalité met en place pour lutter. Je pense que cette résolution peut être refusée.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je suis tout de même un peu étonné par la teneur de cette résolution. Tout au long de la négociation concernant RIEIII, Mme la municipale des Finances n'a cessé de nous tenir au courant, semaine après semaine, et avec une très grande transparence. Je ne vois pas bien ce qu'on peut faire de plus.

Maintenant, « nous l'invitions également à étudier et communiquer des moyens d'éviter des pertes de revenus ». Evidemment que chaque commune essaiera d'éviter des pertes de revenus. Vous savez qu'on s'achemine maintenant vers une renégociation complète de la péréquation avec les communes contributives, qui étouffent littéralement, du moins nous le disent-elles, et qui n'ont plus que 15% de leur budget sur lequel elles ont véritablement prise. Les communes qui reçoivent se gardent bien de rouspéter. Mais cette renégociation doit se faire sur des bases relativement nouvelles.

Eh bien, nul doute que la Municipalité, quand elle pourra nous transmettre ce qui pourra être transmis, étant donné et étant entendu que de renégociations dans le cadre de l'UCV et du

Conseil d'Etat, il y a des choses qui ne peuvent pas se dire et se révéler au jour le jour. Donc elle n'apparaît pas mauvaise, mais superfétatoire. Je ne vais donc pas m'y opposer, mais m'abstenir.

Mme Aude Billard (soc.) : – Je ne suis pas tout à fait sûre si nous discutons en général de l'interpellation ou de la résolution, donc je me prononcerai sur les deux.

Tout d'abord, en réponse à M. Pierre Conscience, je me porte en faux contre ses accusations à l'intention de la Municipalité. Je pense que la Municipalité n'y est pour rien dans les décisions dont on nous parle du Canton. Elles ont été prises, comme il a été évoqué plus tôt, de manière unilatérale, sans consultation avec les communes, et sans même un effort de la part du Canton d'évaluer l'impact financier que cela pouvait avoir sur les communes, ce qui ne me semble véritablement pas très responsable. Pour moi, il y a non seulement un problème de forme, mais aussi un problème de fond,

Si on veut vraiment parler des décisions qui ont été prises par le Canton, on voit qu'il se dépêche de mettre en place les nouvelles déductions, mais il tarde à éliminer les statuts spéciaux. Il leur offre un gracieux transitoire de cinq ans. Donc, là, je rejoindrai M. Conscience, dans le sens qu'il faudrait effectivement lutter politiquement contre les décisions en amont qui ont amené l'ensemble du peuple suisse à voter pour ces réductions fiscales.

Quant à la résolution qui nous est proposée ici, elle me paraît tout à fait opportune. Il me semble que c'est assez naturel d'estimer les pertes fiscales que l'on a au plus juste, au plus près. Je ne vois vraiment rien à reprocher à cela. Cela me paraît une bonne approche, de manière générale, pour cette commune. Je pense que l'ensemble du groupe socialiste la soutiendra.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts déplore également la décision du Conseil d'Etat vaudois d'avoir choisi la fourchette haute des différentes déductions possibles, ce qui porte le taux appliqué à un montant très bas, ce qui pose de grands problèmes pour la Commune.

Je ne partage pas non plus l'avis de M. Conscience comme quoi la Municipalité aurait aussi sa part de responsabilité. Elle n'a pas été associée, n'a pas été informée à temps sur ces décisions du Conseil d'Etat, ce qui est effectivement très regrettable.

Maintenant, il s'agit de voir pour l'avenir ce qu'on peut en faire. Il y aura la phase de renégociation de la péréquation financière, qui sera une étape très importante. Mais c'est évident que cela a un impact financier négatif pour la Ville de Lausanne. Il faudra trouver des solutions. Et pour pouvoir trouver des solutions, il faut une certaine transparence. Donc, par rapport à la résolution qui est proposée par Mme Misiego, le groupe des Verts peut la soutenir totalement. C'est effectivement important d'avoir ces informations et de réfléchir à la réaction qu'il faudrait avoir par rapport à cette baisse de revenus fiscaux qui a un impact important sur la Ville.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Par rapport à la discussion générale, je pense qu'il est important de se rappeler qu'il y a eu plusieurs phases sur ces discussions fiscales concernant l'imposition des entreprises. Il y a eu la RIEIII fédérale, et là, je me porte en faux complet par rapport à un arrangement de l'histoire, puisque les Villes ont été en première ligne, et de nombreux municipaux des finances d'un large spectre politique se sont, de façon catégorique et ferme, opposés à la réforme sur l'imposition des entreprises publiquement et largement, et je pense que cela a participé largement au refus, à plus de 60%, par la population.

Ensuite, il y a eu un deuxième projet plus modéré. Pas suffisamment satisfaisant pour certains. Sur ce projet plus modéré, il y a eu un soutien politique plus large que sur le premier. Il ne faut pas confondre ces deux débats.

Maintenant, sur la résolution, elle va dans le sens de nos réflexions. Il est clair pour nous que nous devons essayer d'analyser au mieux, même si ce sera compliqué, mais de pouvoir essayer d'identifier les impacts de différents instruments sur les recettes fiscales des entreprises lausannoises.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Madame la municipale, permettez-moi de corriger ce que vous venez de dire et la façon dont vous interprétez ce que je vous ai dit tout à l'heure. Je ne vous ai pas dit que vous aviez soutenu la RIEIII. Ce n'est pas ce que je vous ai dit. Je vous ai dit que vous aviez soutenu la réforme fiscale. La RFFA est une réforme fiscale. Vous avez soutenu activement, politiquement la réforme fiscale, de même que le Parti socialiste au niveau fédéral. C'était aussi le cas de l'anticipation vaudoise de la RIEIII. Cumulées, ces deux réformes font l'entier des baisses fiscales concernées par ces réformes, et sont évidemment une conséquence majeure des difficultés dans lesquelles on se trouve.

Je n'ai pas dit non plus que la Municipalité avait été concertée pour la décision prise par le Conseil d'Etat de l'ampleur de l'usage des niches fiscales permises par la RFFA. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que cette décision, dans l'analyse que nous faisons dans le cadre des campagnes de l'anticipation vaudoise de la réforme fiscale fédérale et de la campagne de la RFFA, nous analysions qu'il était évident que ce Conseil d'Etat utiliserait à fond toutes les niches fiscales qui lui étaient permises par le cadre fédéral, et viendrait encore ainsi creuser les finances cantonales et, par voie de conséquence, indirectement les finances communales. Ce sont des faits. Vous pouvez les contester, vous pouvez faire d'autres analyses, mais quoi qu'il en soit, c'est sûr qu'au départ, d'avoir soutenu politiquement ces deux volets de toute cette campagne, de tout ce débat public qui s'est déroulé sur quatre ou cinq ans, a les conséquences que nous discutons aujourd'hui.

Quant à la résolution, je ne me prononce pas plus. Je suis content que cette mesure puisse s'appliquer pour la suite des problématiques fiscales.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Le sens de cette résolution c'est qu'au départ, on a adopté un arrêté d'imposition sans avoir les informations. On n'a donc pas pu prendre une décision éclairée sur ce sujet, on n'a pas été informés avant. C'est la moindre des choses de l'être après, pour savoir quel est l'impact de ce que nous avons décidé.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je me permets, j'espère, une dernière intervention sur le sujet. Je pense qu'il n'est pas adéquat de parler d'une réforme fiscale et de dire « la » réforme fiscale. Je vous ai bien expliqué, monsieur Conscience, qu'il y a plusieurs étapes, plusieurs positionnements différents sur plusieurs situations. Je crois que la situation est claire. Evoquer « la » réforme fiscale, c'est de la démagogie, comme vous aimez à le faire, monsieur Conscience, devant ce Conseil, à de très nombreuses occasions. Mais on est habitués. On est aussi contents que deux femmes puissent intervenir dans cette discussion.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Madame la municipale, vous faites preuve d'une certaine démagogie en renversant les mots avec une certaine habileté. Je n'ai pas parlé de façon générale, j'ai relevé les deux faits qui font la baisse d'impôts. Ces deux faits sont l'anticipation vaudoise de la réforme fiscale fédérale, qui était alors la RIEIII, qui a fait baisser de presque de moitié l'imposition des entreprises dans ce Canton, et le deuxième volet, c'est la réforme fiscale au niveau fédéral, le volet fiscal de la RFFA, qui met toutes les niches fiscales que le Canton a décidé d'utiliser. Je ne vois pas pourquoi vous dites que je suis démagogique. C'est des fèves. Vous n'assumez pas avoir fait campagne pour ces mesures, c'est votre problème. Vous l'assumerez en temps voulu.

La présidente : – Je crois que nous allons assister à un duel entre M. Conscience et Mme la municipale.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Non. J'apprécie toujours la masculinité des interventions de M. Conscience, qui n'arrête jamais de répondre dans ce Conseil. Je tiens à dire qu'il y a deux situations différentes au niveau fédéral, deux réformes

fiscales, avec deux positionnements différents. Ce n'est pas ce que vous avez dit au début. Et je ne souhaite pas qu'on puisse terminer sur une information fausse, monsieur Conscience. Je vous invite à en discuter dans les pas perdus.

La discussion est close.

La résolution est acceptée par 40 voix contre 17 et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Mme Céline Misiege et consorts : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique les impacts des différentes baisses fiscales. Nous l'invitons également à étudier et communiquer des moyens d'éviter les pertes de revenus. »

Interpellation urgente de M. Vincent Brayer (soc.) et consorts : « Offices de poste lausannois : la tactique du salami, jusqu'où ? »

Développement

La fermeture de l'office de poste de St-Paul début février vient d'être annoncée. Fin 2019, c'est celui de Sévelin qui a définitivement cessé ses activités. Selon la communication de la Municipalité du 8 février 2018,² les offices de Bellevaux, de la Pontaise, de la Bourdonnette, de Vers-chez-les-Blanc, du CHUV et du Tribunal fédéral sont également menacés. Dans la planification du réseau disponible sur le site de La Poste, ces sites sont en effet mentionnés comme « à examiner ». Par ailleurs, tous les autres sites lausannois bénéficiaient d'une garantie de maintien - mais jusqu'en 2020 seulement...³

Les solutions de remplacement mises en place par La Poste – soit une offre de services plus restreinte dans un autre commerce - posent un certain nombre de problèmes: accumulation d'usagers en attente et formation de files, indisponibilité de fait de certaines prestations plus complexes quand bien même elles font partie de l'assortiment proposé, confidentialité moins clairement garantie. Dans un sondage réalisé à Zurich en 2019,⁴ les habitants de plusieurs quartiers où un office a été remplacé par une filiale en partenariat dans un commerce ont signalé leur insatisfaction. Les habitants de deux quartiers en pleine expansion qui ont subi une fermeture d'office récente, Fluntern et Friesenberg, ne sont que 20%, respectivement 30% à se dire satisfaits des prestations postales. A l'heure où les villes et zones urbaines doivent accueillir une majeure partie de la croissance de la population attendue ces prochaines années, on peut s'interroger sur le démontage progressif du réseau d'un important service public.

²Communication du 8 février 2018: « Résolution de M. Arnaud Bouverat du 14 juin 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? »

³ <https://www.post.ch/fr/notre-profil/portrait/reseau-postal-du-futur/canton-vaud>

⁴ « Die Zürcher vermissen ihre Poststellen », *Neue Zürcher Zeitung* du 13 décembre 2019, p. 21

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est la position de la Municipalité sur la fermeture des offices de St-Paul et Sévelin ?
- Quelle est la situation concernant les plans de fermeture en ce début d'année 2020 ? En plus de la liste déjà connue, d'autres offices sont-ils menacés ? Parmi les offices menacés, certains pourraient-ils être sauvés ?
- La Municipalité peut-elle apprécier la satisfaction des usagers quant aux solutions de remplacement mises en place par La Poste ?
- A la connaissance de la Municipalité, sur quelle période les contrats de partenariat sont-ils conclus ? Prévoient-ils une indemnisation forfaitaire, ou à la prestation réalisée ? Comprennent-ils des clauses sur les salaires et conditions de travail des employés ?
- La Municipalité peut-elle informer sur l'éventuelle existence de démarches avec d'autres communes ou villes du canton ou de Suisse face aux plans de La Poste ?

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Sauf erreur, dans le déroulé de la soirée, qui nous a été transmis par Mme Pacheco, en date du 5 février, il était prévu un traitement de mon interpellation sur le contracting aux Plaines-du-Loup après celle sur la poste.

La présidente : – Non, mais, on peut alors passer à l'interpellation sur les offices postaux. Normalement c'était M. Brayer, mais ce sera M. Gaillard qui le remplacera.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Navré pour ce petit problème d'organisation. Il est cependant vrai, et je le dis aussi à l'intention des collègues, qu'un certain nombre de personnes qui étaient présentes et qui étaient intéressées par ce débat sur le contracting. Je crois qu'il a un haut intérêt public. Il ne me semble pas forcément pertinent de le traiter à cette heure-ci, et en l'absence notamment de ces personnes. Surtout que la durée, à mon avis, du débat sur cette interpellation sur le contracting nous ferait terminer ce soir pas loin de minuit. Il y a deux projets de résolution en tout cas : un de ma part, un autre de la part d'un autre collègue. Je pense que c'est une décision sage. Nous sommes donc maintenant sur la poste, et je vais donner lecture de mes questions.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Rapidement, parce qu'il est tard, vous donner quelques informations préliminaires, qui seront d'ailleurs pour une partie aussi des réponses à quelques questions qui vont suivre. Ce n'est pas grave, cela permet de les traiter maintenant. Simplement pour vous dire que j'ai reçu, le 22 août 2017, à la suite des informations de La Poste sur l'intention de procéder à l'examen de la situation de huit offices de poste lausannois, nous avons reçu les représentants de La Poste suisse, qui se sont rendus dans mon bureau, et qui nous ont effectivement confirmé l'intention, entre 2017 et 2020, de fermer les offices de poste du CHUV, de la Pontaise, de Sévelin, de la Bourdonnette, de Saint-Paul, de Vers-chez-les-Blanc, de Bellevaux et du Tribunal-Fédéral, puisque, vous ne le savez sans doute pas, mais les juges fédéraux disposent d'une poste dans le Tribunal fédéral.

Il est sorti de cet entretien que La Poste était déterminée à aller dans cette direction, qu'elle considérait que la baisse d'activité de courrier et de l'ensemble des transactions qui se réalisent à l'office de poste nécessitait ces transformations, et que les agences postales en partenariat, comme elles s'appellent maintenant, étaient une solution que La Poste jugeait adéquate. Il nous a même été glissé entre deux portes que, finalement, La Poste pourrait bien vivre avec un seul office à Lausanne, que cette étape de fermeture de huit offices de poste constituait une étape et que, sans doute, il y en aurait d'autres par la suite, parce que les habitudes de consommation évoluent.

Quelle est la position de la Municipalité ? Nous avons manifesté lors de cette séance, comme on l'avait d'ailleurs déjà fait auparavant à d'autres occasions, et à chaque épisode qui a suivi,

parce qu'il y a eu une série d'épisodes qui ont suivi, nous avons, chaque fois, manifesté l'opposition de la Municipalité aux fermetures des offices de poste pour plusieurs raisons. D'abord parce que les agences en partenariat n'offrent pas les mêmes garanties de pérennité. Les contrats sont signés avec des commerçants, qui remplissent une fonction d'office de poste, mais la pérennité n'est pas assurée si ce commerce ferme à un moment donné. C'est d'ailleurs arrivé aussi à Lausanne que des agences postales doivent se déplacer parce que le partenaire n'a plus voulu ou n'a plus été en mesure d'assurer la mission qui lui a été confiée. C'est une première raison.

La deuxième raison, c'est qu'en termes de prestations, les prestations que vous pouvez accomplir dans un office de poste sont très différentes de celles que vous pouvez accomplir dans une agence en partenariat. Elles sont bien plus réduites. Dans le second cas, il y a toute une série de choses qu'on ne peut pas faire, notamment en matière de transactions financières, mais pas seulement.

Troisième élément, et ce n'est pas le plus négligeable. La Poste suisse est une institution nationale, est une ancienne régie fédérale, est une société publique propriété de la Confédération, qui est régie par des conditions de travail, des conventions collectives. Par une convention collective, le postier est un métier qui existe depuis des années. On passe du temps à former les postiers, on prévoit des conditions de travail qui sont assurées et, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait avec les agences postales ? On signifie aux postiers que leur métier peut très bien être accompli par d'autres, par des assistantes ou assistants en pharmacie, par ces caissières ou caissiers à la Migros, et j'en passe. Et sans avoir le moindre mépris pour toutes ces professions, ce sont quand même des gens qui n'ont pas la formation de postier. Donc on fait cohabiter au sein de la Poste des personnes qu'on forme pendant de nombreuses années, qui ont un savoir-faire, qui ont des années de métier, avec des personnes à qui on donne quelques jours de formation pour assurer des prestations qui sont équivalentes. Et c'est, je crois, une conception très fautive du service public, c'est une conception qui sape les bases du service public et qui sape aussi les bases d'un métier qu'on a reconnu, pour lequel on a institué des formations, et pour lequel on a institué aussi une reconnaissance. Bien sûr, tout ça participe aussi de la qualité de vie dans un pays et de la qualité des conditions de travail de manière générale. Et c'est un des enjeux importants, au-delà des prestations, c'est un des enjeux importants aussi de la défense des offices de poste.

Alors, que s'est-il passé depuis cette fameuse séance du 22 août 2017 ? Là je vais évoquer l'ensemble des bureaux de poste que j'ai évoqués. Il y en a un qui a priori est sauvé, ou du moins pour lequel la décision de La Poste suisse est suspendue. Et vous serez peut-être surpris d'apprendre que celui pour lequel la décision de la Poste est suspendue se trouve être celui du Tribunal fédéral. Pour la poste des juges, La Poste suisse a décidé qu'effectivement, cela se justifiait peut-être d'attendre. Pour le CHUV, nous n'avons pas de nouvelle à ce jour. Cela signifie que la Poste n'a pas enclenché auprès de la Commune le processus d'annonce de fermeture du bureau. Pour la Pontaise, nous n'avons pas non plus de nouvelles à ce jour. Pour Sévelin, la décision de transformation a été communiquée en décembre 2017. La Municipalité a fait recours contre cette décision. L'office en partenariat avec la Migros a été ouvert en octobre 2019. C'est donc une affaire qui est « terminée », et l'office de poste de Sévelin a effectivement disparu.

Concernant la Bourdonnette, La Poste nous a annoncé en septembre 2019 qu'elle souhaitait fermer ce bureau. Nous avons ensuite demandé une séance de concertation avec La Poste et les associations de quartier. Il se trouve que dans ce quartier, les associations ont manifesté une ouverture à la création d'une agence en partenariat. Il faut dire que l'office de poste actuel de la Bourdonnette a des horaires d'ouverture tellement restreints que les habitants en sont venus à préférer une solution d'agence postale, qui aura au moins l'avantage d'être ouverte aux horaires habituels des commerces. Evidemment, les habitants l'ont dit, la solution qu'ils préconiseraient serait celle d'un office de poste ouvert avec des horaires étendus. A ce jour, le processus en tant que tel n'est pas formellement engagé.

A Saint-Paul, la décision de transformation a été rendue en février 2019. La Municipalité a fait également recours, qui a été refusé, et l'agence en partenariat a ouvert au début 2020 avec la Migros. Au Tribunal fédéral, je l'ai dit. A Vers-chez-les-Blanc, nous avons reçu une décision de transformation en janvier 2019, pour laquelle nous avons fait recours, et le partenariat devrait démarrer au début 2020 également – je ne sais pas si c'est déjà le cas. Pour ce qui est de Bellevaux, nous avons fait recours en été 2019 et nous sommes pour l'heure en attente de décisions. Voilà pour la situation des offices de poste. Mais il faut s'attendre, même pour ceux que j'ai ici cités pour lesquels le processus formel n'a pas encore été engagé par la direction de La Poste, il faut s'attendre quand même, selon le plan qui a été engagé par La Poste suisse, à des fermetures à venir.

Voilà ce que je peux vous dire, en vous répétant encore qu'à chaque fois, la Municipalité s'est opposée à ces fermetures et elle continuera à le faire. Nous veillons aussi à informer chaque fois les associations de quartier, pour que les habitantes et habitants soient aussi au courant de ces décisions de fermeture.

Pour répondre à la troisième question, sur la satisfaction du public, ce n'est évidemment pas nous qui recevons les courriers de plaintes éventuelles. J'imagine qu'ils arrivent directement à la poste. Nous sommes bien empruntés pour répondre à cette question.

Pour répondre à la quatrième question, nous n'avons pas accès aux conditions contractuelles qui lient La Poste à un prestataire lorsqu'une agence en partenariat est créée. On est donc, là aussi, bien incapable de vous répondre, à la fois sur les conditions financières, sur la durée du contrat, également sur la question des conditions de travail. Il semble toutefois, pour les discussions que nous avons eues avec La Poste, qu'il n'y a aucune exigence en matière de conditions de travail qui soit fixée par La Poste. Il y a quelques exigences, semble-t-il, en termes de formation minimale, mais il n'y a pas d'exigence, pour ce qu'on nous a dit en tout cas, en matière de conditions de travail ou de salaire.

Pour répondre à la cinquième question, on a bien sûr eu des échanges au sein de l'Union des Villes suisses sur ces questions de fermeture d'offices de poste. Plusieurs communes sont confrontées à ces décisions, que ce soient des communes périphériques, des communes rurales ou aussi les Villes. De ce point de vue, la situation lausannoise n'est pas très différente de celle d'autres villes suisses. Je sais aussi qu'un certain nombre de Cantons, je crois notamment le Canton du Jura ou de Neuchâtel, ont déposé une initiative cantonale, qui a donc un peu le même statut qu'une motion ou un postulat aux Chambres fédérales, de manière à pouvoir aborder ces questions. Il y a eu une série d'interventions aussi aux Chambres fédérales.

Il faut toutefois reconnaître, et je pense que vous en êtes conscients, on a déjà eu l'occasion d'en discuter dans ce cénacle, aujourd'hui, la Poste suisse agit, et c'est tout le problème, conformément au cadre légal qui lui a été fixé par les Chambres fédérales. C'est vrai que la majorité parlementaire aux Chambres fédérales a créé une loi qui permet ces fermetures d'offices de poste. Indéniablement, et il ne faut pas se le cacher, si on veut que cette situation change, elle ne changera plus, semble-t-il, par la seule volonté et résistance des communes et de collectifs d'habitants. Elle changera avec un changement législatif.

Aujourd'hui la détermination de La Poste est claire. L'évolution technologique pousse aussi dans ce sens, et si on veut maintenir une dimension de service public forte et des offices de poste dans une série de quartiers des villes, si on veut maintenir des offices de poste dans des régions périphériques, si on veut maintenir des distributions de courrier au porte-à-porte dans des régions également périphériques, il nous faut un changement de législation. C'est ce message qu'on doit faire passer, et c'est un message qui concerne les Chambres fédérales.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Merci à la Municipalité pour ses réponses. Peut-être quelques commentaires, et la présentation d'un projet de résolution suivra.

Evidemment, la dénonciation des fermetures d'offices de poste dans notre ville a quelque chose de répétitif. Ce n'est pas la première fois que nous avons ce genre de débat. Vous pourriez vous en rendre compte par une petite recherche dans notre base de données. Depuis 2014, chaque année, sans exception, nous avons été saisis d'un objet en lien avec la fermeture des offices de poste. Je tiens à préciser que vous trouverez, parmi les interpellateurs et cosignataires, des représentants de pratiquement tous les groupes politiques. Enfin, l'année passée, une pétition, munie de près de 2000 signatures s'est ajoutée à la liste déposée par l'Association citoyenne pour la défense des usagers du service public, qui est ici saluée.

Evidemment, la Municipalité, on vient de nous le répéter, est dotée de moyens limités – c'est presque un euphémisme dans ce cas-là. La loi ne lui donne que la possibilité très restreinte de manifester son opposition en recourant contre une fermeture, lorsque celle-ci est annoncée, avec toujours la même issue, celle qui vient de nous être décrite. Elle n'a cependant pas de moyen contraignant d'empêcher La Poste de faire à peu près ce qu'elle veut avec son réseau, ou plutôt ce qui reste de son réseau. Je tiens à préciser d'ailleurs que les collectivités publiques cantonales, les cantons suisses, n'ont pas davantage ces moyens.

Et la Municipalité ne peut pas plus contrôler ce qui se passe réellement dans ce que la Poste appelle les « filiales en partenariat », supermarchés ou pharmacies, dans lesquelles, cela vient d'être dit, et pourtant nous n'étions pas accordés sur ce point, des employés formés à autre chose doivent effectuer des prestations postales, ce qui pose un certain nombre de problèmes, notamment une remise en question grave de l'image que l'on se fait des professions et de la formation qui y conduit.

Pourtant, mesdames et messieurs, il ne faut pas renoncer à dire, ici comme ailleurs, que l'accès aux prestations de La Poste se détériore concrètement. Faut-il nier que le recours aux guichets physiques est en baisse ? Evidemment, ce serait absurde, pour autant qu'on raisonne sur des moyennes et des chiffres agrégés. Et c'est vrai que la raison économique raisonne de cette façon, je ne veux pas le contester ici.

Cependant, dans les faits, et vous le savez autant que moi par ce que vous en rapportent les gens et les habitants de Lausanne, les citoyens qui ont encore besoin d'un guichet physique, et qui préfèrent, pour des raisons de mobilité, par exemple, mais aussi de familiarité, se trouver près de chez eux, ces citoyens ressentent le retrait progressif des points d'accès physique comme une trahison. La trahison d'un contrat, selon lequel les prestations postales ne sont pas seulement proposées en fonction de statistiques d'utilisation par zones, selon une logique purement économique, mais que les prestations postales sont là lorsqu'on a besoin d'elles, et donc pas seulement entre 9h30 et 11h30 quelques jours par semaine. C'est bien là, je crois, le sens profondément ressenti de la notion de service universel, qui est formulé à l'article 92 de la Constitution fédérale.

Face à ce sentiment, nous continuerons, pour notre part, à défendre l'idée que pour satisfaire un besoin aussi fondamental que celui d'échanger des documents et des marchandises de manière sécurisée, la mise en place d'un service public, le maintien d'un service public en situation de monopole – partiel dans le cas de La Poste – se justifie, ceci notamment en raison de ce que les économistes appellent les effets de réseaux. C'est en effet, si on y réfléchit un peu, dans le cas de La Poste, si chaque adresse, chaque maison en Suisse est desservie que la prestation postale est la plus utile à chaque utilisateur. Or laisser jouer le marché – ce n'est pas un reproche – ne conduit pas à la maximisation de l'utilité pour tous les utilisateurs, mais à la mise en place d'offres portant sur des zones et des types de prestations rentables. Essayez d'envoyer un paquet en express dans une vallée reculée des Grisons. Essayez d'envoyer une lettre de 100 g, pourtant non soumise au monopole, quelque part en Suisse en tant que privé, vous constaterez que les offres sont pratiquement absentes. Cela prouve qu'il n'y a pas de concurrence dans ce secteur et qu'en réalité La Poste reste en situation de monopole de fait sur ces marchés qui sont libéralisés. Les effets de réseaux jouent à plein.

C'est sans évoquer les effets négatifs dans un secteur spécifique, celui des colis, de la coexistence que nous connaissons aujourd'hui d'acteurs privés, côte à côte, dans un domaine aussi intensif en besoins de déplacements. Il suffit d'observer – là aussi, je suis convaincu que je ne suis pas seul dans cette observation – le bal des camionnettes de livraison et de fourgonnettes le matin, à midi, le soir, chez nous, dans nos rues, dans nos quartiers, de voir comment elles sont en train d'étouffer des villes entières dans des pays où le commerce en ligne est encore plus développé. Je pense aux Etats-Unis et au monde anglo-saxon en général. Il suffit de tout ça pour constater que des dessertes par zone attribuées à un seul acteur par le biais de concessions seraient probablement bonnes pour la circulation, pour la qualité de service et, évidemment, pour l'environnement.

Permettez-moi donc d'avoir utilisé l'occasion de cette interpellation pour un petit plaidoyer pour de véritables services publics, qui doivent parfois, pour fonctionner de la meilleure des manières, connaître une situation de monopole.

Pour revenir à La Poste, et j'en ai bientôt terminé, cette situation, il faut aussi se le rappeler, M. le syndic l'a laissé entendre, ne tombe pas du ciel, elle est purement et simplement manufacturée. Vous vous souvenez, je vous ai dit que notre Conseil avait commencé à parler d'offices de poste en 2014, à l'époque d'ailleurs, avec une interpellation de notre collègue, partie entre-temps, Françoise Longchamp. Cette date ne doit rien au hasard. A peine deux ans auparavant, fin 2012, était entrée en vigueur la loi sur la poste révisée. La majorité d'alors du Parlement, qui n'a pas beaucoup changé depuis, avait souhaité, tout à fait volontairement, avec les intentions les plus claires du monde, donner à la société anonyme de droit public que La Poste était devenue, la liberté la plus grande possible dans l'organisation de son réseau. Et c'est Kurt Flury, s'exprimant alors au nom du groupe libéral-radical, qui l'affirmait avec le plus de clarté lorsqu'il disait, je cite « que d'ouvrir des agences en partenariat valait mieux que de se cramponner aux offices de poste ».

Et c'est par ailleurs, pour terminer ce tableau de politique fédérale, le Conseil fédéral qui demande à La Poste, par l'entremise des objectifs stratégiques qu'il lui assigne, de, je cite, « générer une croissance rentable » et « de renforcer sa rentabilité sur tous les secteurs ». Les effets, je les évoque dans le texte de mon interpellation. A Zurich, la baisse de la satisfaction est extrêmement claire avec les filiales en partenariat par rapport aux offices de poste, mais je crois, encore une fois, que nous serons presque tous ici à dire que ça n'a rien de surprenant. Il suffit d'avoir une fois essayé de faire recours à ces prestations dans une pharmacie ou au supermarché pour s'en apercevoir.

Pour toutes ces raisons, nous essayons de refuser le découragement et le renoncement. Nous proposons une résolution qui encourage la Municipalité dans l'action qui nous a été décrite, visant à bloquer l'hémorragie des réseaux postaux et qui formule le souhait d'une action coordonnée des Villes de Suisse.

Résolution

Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses oppositions aux fermetures d'offices de poste qui nuisent à l'équilibre des quartiers de Lausanne et souhaite qu'elle agisse, notamment dans le cadre de l'Union des Villes suisses, en faveur d'un arrêt du démantèlement du réseau des offices sur le plan national.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – Merci, monsieur Benoît Gaillard, pour votre plaidoyer de propagande qui est, pour une fois, partagé par l'ensemble des partis. De manière évidente, on pourrait tout à fait soutenir cette résolution.

Il est clair que, de toute façon, on parle là d'un sujet fédéral, alors qu'on n'est qu'une commune, même si on est une des cinq villes les plus grandes de Suisse. La meilleure manière d'agir, puisque vous êtes, surtout vous, des politiciens importants, vous connaissez aussi des gens qui sont au Conseil national et qui, visiblement, vont dans votre sens à tous, celui de préserver un service public. Finalement, le lien qu'on doit faire c'est à l'interne de

nos partis, pour faire en sorte que nos conseillers nationaux, que ce soient les vôtres ou les nôtres, agissent de telle manière qu'on puisse préserver encore ce service public. Plutôt que de passer par l'Union des Villes suisses, passons par nos conseillers nationaux.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – L'essentiel a été dit. On touche ici aux limites des possibilités d'action du Conseil communal et de la Municipalité. On est quelque peu démunis sur tout ce qui touche aux conditions de travail à La Poste. Le syndic l'a assez bien expliqué. Ce qu'il faut bien voir, c'est que La Poste avance masquée, contrairement, par exemple, aux CFF, aucune consultation réelle des communes n'est mise en place. La Poste met les pouvoirs publics face aux faits accomplis. Cela se fait partout en Suisse aux dépens des habitants des quartiers, cela tout en enrobant ces pratiques déloyales dans une communication moderniste et libérale, en parlant de « filiales modernisées » à la Riponne, d' « agences en partenariat », de « service renouvelé », et j'en passe. On voit ce qui se trame là-dedans.

Sur les agences en partenariat, en tant qu'habitant de l'avenue d'Echallens, on sait qu'un service indispensable va être gentiment perdu, comme l'a dit le syndic – je le remercie d'ailleurs pour la clarté de ses interventions. Les services rendus dans un office de poste ne sont clairement pas les mêmes que ceux des agences en partenariat. Sur le remplacement des services postaux par des agences en partenariat, on attend de voir. On verra ces prochains mois. Mais je pense qu'un résultat largement négatif est, hélas !, à anticiper. Et je pense ici aux familles, aux personnes âgées, aux nombreuses personnes qui utilisent chaque semaine les nombreux services postaux. Et faire croire, comme certaines personnes le font, que l'immense majorité n'utiliserait presque plus les services postaux est un mensonge éhonté.

Enfin, sur les livraisons, je pense qu'on touche quelque chose d'assez intéressant, et je rejoins l'analyse de notre collègue Gaillard sur les transports de colis, sur les autres livraisons en ville. Là, La Poste a un rôle central à jouer, qu'elle n'assume pas toujours. On voit les chiffres de courrier, de colis, qui sont encore à des niveaux énormes, voire qui sont en augmentation. Nous sommes d'ailleurs intervenus récemment avec un postulat sur le fret à ce sujet. Tant de choses sont imaginables pour éviter de continuer à laisser une ville pleine de camionnettes de livraison se développer. Des synergies imaginables entre La Poste et les CFF, par exemple d'utiliser vraiment le potentiel, la force du service public, que ce soit en termes de transports des CFF ou du service postal, qui est envié dans un certain nombre de pays. Les possibilités sont là, mais, pour ça, il faut se battre contre le démantèlement de ce service public.

Donc, l'essentiel se joue évidemment aux Chambres fédérales, mais, comme l'a dit le syndic, tant que le cadre légal ne sera pas modifié, on ne pourra rien faire à la source, si ce n'est évidemment intervenir, faire du bruit, s'opposer aux différentes fermetures, mais ce sera un combat de longue haleine, qui risquera de rebondir prochainement de nouveau dans ce Conseil, peut-être à une heure moins tardive.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Toutes les postes sont menacées, puisque La Poste ne garantit aucun office au-delà de 2020. Quant aux agences postales, elles posent divers problèmes qu'il tient de mettre en lumière. Si le magasin qui officie comme agence postale décide de fermer, il n'y a aucune obligation pour la Poste de le remplacer. C'est le cas, par exemple, de l'agence postale de Combremont-le-Petit, qui a fermé et qui ne sera pas remplacée. La conséquence, c'est que les habitants et habitantes et ceux des alentours doivent faire trente minutes de voiture pour se rendre à la poste. Alors, l'urgence climatique, vous admettez que ce n'est pas vraiment heureux. Je vous invite aussi à lire l'article du *24 heures* à ce sujet, dans lequel témoignent les habitants et habitantes indiquant le sentiment d'abandon qu'ils et elles ressentent.

Je prends un autre exemple d'agence postale, dans notre ville, cette fois, celle de Sévelin, qui se trouve dans la Migros, entre la boucherie et la charcuterie. On repassera pour la confidentialité. Pourtant La Poste traite d'affaires hautement confidentielles, dont la remise d'actes de poursuite.

Mais c'est aussi un travail qualifié qui se perd. Une formation pour travailler à La Poste dure trois ans. Une formation pour travailler dans une agence postale dure cinq jours. De plus, il n'y a pas d'augmentation de salaire pour les employés du magasin, qui sont bien moins payés que les employés postaux. C'est donc bien un dumping salarial qu'effectue La Poste en toute impunité. Nous remercions donc l'interpellateur de continuer le travail qu'a notamment fait le groupe Ensemble à Gauche, comme il l'a dit, pour sauver le service public, indispensable à la cohésion sociale de notre pays. Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra cette résolution.

La discussion est close.

La résolution est acceptée par 53 voix et 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « Offices de poste lausannois : la tactique du salami, jusqu'où ? »;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses oppositions aux fermetures d'offices de poste qui nuisent à l'équilibre des quartiers de Lausanne et souhaite qu'elle agisse, notamment dans le cadre de l'Union des Villes suisses, en faveur d'un arrêt du démantèlement du réseau des offices sur le plan national. »

La séance est levée à 22 h 55.
